



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



*Vie du cardinal Jean
Sifrein Maury*

Louis Sifrein Maury

après B. Dage...

Die gr. Sing.
7475

Manus



**BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.**

VIE

DU CARDINAL

JEAN SIFREIN MAURY.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI

<i>A Bordeaux</i>	Chez GAYET aîné.
<i>Marseille</i>	CAMOIN frères.
<i>Lyon</i>	BOHAIRE, TARGE, FAURE et C ^{ie} .
<i>Toulouse</i>	VIEUSSEUX aîné.
<i>Rouen</i>	FLEURY, FRÈRE.
<i>Bayeux</i>	LEFRANÇOIS.
<i>Montpellier</i> . . .	VIRENQUE.
<i>Lille</i>	LEFORT.
<i>Amiens</i>	CARON VITET, ALLO.
<i>Bruzelles</i>	RENAUDIÈRE.
<i>Mons</i>	LEROUX.
<i>Turin</i>	BOCCA, PIC.
<i>Milan</i>	DUMOLARD, MOLINARI.
<i>Bâle</i>	HOLDENECKER et fils.
<i>Genève</i>	V ^o DECHATEAUVIEUX, DEROSGIS.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CASINIR, RUE DE LA VIEILLE-MONNOIE, N^o 12,
près la rue des Lombards et la place du Châtelet.



JEAN SIFREIN MAURY

Cardinal Prêtre de la S.^{te} Eglise Romaine,

Né à Valreas (Dép.^s de Vaucluse) le 26 Juin. 1746.

Mort à Rome le 10 Mai 1817.

VIE
DU CARDINAL
JEAN SIFREIN MAURY,

AVEC

DES NOTES ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ;

PAR

LOUIS SIFREIN MAURY,

SON NEVEU.

Professione pietatis ero excusatus.
Tacit. Agric. vita.



A PARIS,
CHEZ P. J. GAYET, LIBRAIRE,
RUE DAUPHINE, N° 20.

1828.

**Bayerische
Staa'sbibliothek
München**

AVERTISSEMENT.

LE cardinal Maury m'avoit tant de fois répété que la vie d'un auteur ne se compose que de ses seuls écrits, que je ne songeois nullement à faire son histoire. Mais on ne cesse de publier des faussetés sur son compte. J'ai crain de les accréditer par un trop long silence, et de laisser ainsi imprimer une tache à sa mémoire. J'ai donc, en quelque sorte, oublié les préceptes de mon oncle pour remplir un devoir de piété filiale.

Toutefois, si j'ai pu m'écarter de ses maximes, je serai fort réservé pour tous les détails purement domestiques, et je ne m'en permettrai qu'autant qu'ils me paroîtront se rattacher essentiellement au caractère de celui que je dois faire connoître.

a

C'est à sa vie publique que je veux donner ma principale attention.

Le cardinal Maury a commencé sa carrière oratoire dès sa jeunesse. Il a ensuite, tour à tour, été un des acteurs et une des victimes de notre révolution. Je raconterai ses premiers succès, et puis j'essaierai de le suivre au milieu de la lutte à laquelle il prit part, moins pour l'apprécier sous le rapport du talent, que pour exposer avec vérité la droiture et la pureté de ses vues qui furent toujours dirigées vers le bonheur de la France. Mais ici mes paroles n'auroient eu aucune force par elles-mêmes. Heureusement, de nombreux témoignages sont venus me prêter leur appui. Le cardinal Maury n'en a jamais tiré la moindre vanité. Je n'ai pas acquis le droit d'être aussi modeste, ou plutôt aussi confiant que lui, et en conséquence je me suis bien gardé d'en faire le douloureux sacrifice; seulement, j'ai eu soin en offrant au public un hommage dont je lui suis tributaire,

de ne pas consulter uniquement la satisfaction de mon cœur, et de faire un choix plus approprié aux besoins de ma cause, pour ne donner que le plus succinctement possible un extrait des pièces les plus essentielles.

Telle est encore la règle à laquelle je me suis conformé au moment où j'arrive à la fin de ma pénible tâche. Lorsque j'ai été forcé de discuter contradictoirement des faits qu'on semble avoir dénaturés à plaisir pour créer des torts au cardinal Maury, je ne me suis jamais prévalu des exemples des autres pour me livrer à des personnalités contre qui que ce fût. Le respect qu'on se doit à soi-même, et celui que l'on doit au public me le commandoient assez ; j'avois de plus sous les yeux la règle de conduite à laquelle le cardinal Maury fut toujours fidèle ; car ses ouvrages ne renferment pas un mot de récrimination contre les plus injustes de ses agresseurs.

M'étant ainsi toujours efforcé de ne

point dépasser les limites d'une légitime défense, et n'écrivant que d'après des témoins dignes de foi, ou sur des pièces et des documents authentiques, je me flatte que les lecteurs impartiaux rendront justice à ma véracité et à ma modération.

Quant à ces hommes dont le caractère est assez malheureux pour détester ceux qu'ils ont offensés, *quorum proprium est odisse quos læserint* (1), je n'ai point d'indulgence à attendre de leur part : je sais d'avance qu'ils me confondront dans leur commune haine. Mais ils devraient au moins par pudeur, me tenir un peu compte de ma sobre réserve.

(1) *Tacit. Agric. vita.*

VIE

DU CARDINAL

JEAN SIFREIN MAURY.

JEAN SIFREIN MAURY naquit à Valréas, dans le comtat Venaissin, qui fait actuellement partie du département de Vaucluse, le 26 juin 1746, d'une famille protestante sortie du Dauphiné, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Il avoit trois frères. Son père étoit un homme doué d'un grand sens et d'une force de caractère rare. Quoique peu partagé des biens de la fortune, il voulut faire instruire tous ses enfants. Le jeune Sifrein fréquenta d'abord le petit collège de son pays. A l'âge de treize ans, il y eut terminé le cours des humanités; et comme il montrait une grande vocation pour l'état ecclésiastique, on l'envoya au séminaire de Saint-Charles à Avignon.

Pour donner une idée de son esprit, de son

jugement, ainsi que des heureuses dispositions qui le distinguèrent dès son enfance, sans m'appesantir sur les détails insignifiants de ses premières études, voici deux traits qui en diront plus que toutes mes paroles.

M. de Grandpré, lieutenant général, vint un jour faire l'inspection du collège de Valréas. Les enfants ne répondoient qu'en patois à toutes ses questions. « Fi donc ! leur dit-il, je vous
« comprends à peine. Quoi ! vous ne savez pas
« même le françois ! vous êtes une troupe de
« paresseux. Jamais vous ne ferez rien dans vos
« classes..... — Monsieur, répliqua vivement
« Mauray, qui n'avoit pas encore atteint sa huitième
« année, nous ne pouvons savoir que ce
« qu'on nous enseigne. Un jour j'étudierai
« le françois, et je le parlerai bien ; mais ja-
« mais je n'oublierai mon patois, parce que
« l'esprit consiste à apprendre et non pas à ou-
« blier. » Il tint en effet parole, et, jusque dans sa vieillesse, il aimoit à s'entretenir dans la langue rajeunissante de son pays natal.

Le second trait caractéristique que je veux raconter, se passa pendant qu'il étoit au séminaire. Le célèbre abbé Poulle étoit venu à Avignon, et devoit y prêcher dans l'église de Saint-

Agricole. Maury obtint la permission d'aller l'entendre. Le supérieur s'étant rendu à l'église de son côté, et n'ayant point aperçu son jeune séminariste, lui dit le soir : « Où avez-vous été courir? vous n'étiez pas au sermon. » Maury l'assura qu'il y avoit assisté. « C'est faux, reprit le pédagogue, je suis sûr que vous n'y étiez pas... — Monsieur, j'y étois si bien, que j'ai transcrit de mémoire la première partie du discours, et que j'allois achever la dernière quand vous m'avez fait appeler. » Le supérieur, un peu étonné, lui dit d'aller chercher son cahier. Dès qu'il l'eut parcouru, il lui fit les plus humbles excuses, et l'embrassant tendrement : « Vous n'êtes plus, ajouta-t-il, un séminariste, dès ce jour vous devenez mon collègue, soyez votre maître, et que rien ne vous gêne désormais dans vos études. »

Non content de cette noble réparation, il voulut lui en faire une plus solennelle. L'abbé Poulle devoit venir le lendemain à Saint-Charles. Le supérieur fit inviter les principaux ecclésiastiques de la ville à s'y trouver à l'heure du rendez-vous. Quand la réunion fut formée, il fit d'abord de grands éloges au prédicateur, puis il ajouta qu'on avoit d'autant plus goûté

et admiré son discours, qu'on le connoissoit à Avignon. L'abbé Poulle, surpris d'une pareille confiance, répondit que la chose étoit impossible, vu qu'il l'avoit prêché pour la première fois à Saint-Agricole. « Je vous crois, lui dit le « supérieur; mais alors, de grâce, expliquez-moi « ce mystère, » et il lui présenta la copie de son propre sermon, mise parfaitement au net. A peine y eut-il jeté un coup d'œil, qu'il en fut comme stupéfait. Il étoit temps de finir la plaisanterie. On se hâta donc de produire l'heureux auteur du larcin, et celui-ci fut aussitôt comblé à l'envi des éloges les plus unanimes, par l'abbé Poulle et par tous ceux qui formoient cette nombreuse assemblée. Instruit de ce fait, le vice-légat, monseigneur Salviati, voulut lui-même le voir pour le féliciter. Il paroîtroit même qu'il avoit formé des projets pour son avancement; car il demanda pour lui un diplôme à l'*Académie des Arcades*. Mais, depuis tant de siècles que les papes possédoient la souveraineté d'Avignon, pas un seul Comtadin n'avoit tourné ses vues vers Rome, et Maury ne fut pas tenté de s'expatrier (1).

(1) Ce fait m'a été raconté plusieurs fois par le maître

Après ce triomphe d'un nouveau genre , il resta encore une année au séminaire. En 1765 , ayant achevé son cours de théologie , il écrivit à son père qu'il vouloit aller à Paris , et , sans attendre la réponse , il revint à Valréas pour dire adieu à sa famille (1). A cette époque , on ne voyoit pas les jeunes gens quitter la province pour se rendre dans la capitale. Aussi fit-on les plus grands efforts pour lui faire abandonner cette résolution. Il dit à ses parents que jamais ils n'y réussiroient ; qu'on avoit fait assez de sacrifices pour lui ; qu'il ne vouloit plus désormais leur être à charge ; qu'il n'avoit plus rien à apprendre dans son pays ; qu'ayant une vocation décidée pour l'état ecclésiastique , il ne feroit qu'y végéter jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans ; qu'il ne quittoit point sa maison paternelle pour aller chercher ail-

lui-même que le cardinal Maury avoit fait supérieur de son séminaire à Montefiascone. Il en existe encore à ma connoissance un témoin oculaire , M. l'abbé de Montfort , qui se le rappelle parfaitement ; de même que M. l'abbé Darnavon , condisciple de mon oncle à Saint-Charles , et devenu chanoine de la métropole de Paris , ne l'avoit pas non plus oublié.

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 1.

leurs les plaisirs et la dissipation; mais qu'un instinct secret l'appeloit à Paris, où il se croyoit assuré que ses talents ne tarderoient pas à se produire au grand jour. Son père hésitoit encore; mais sa mère qu'il avoit toujours idolâtrée, sa mère, qui étoit principalement la règle de sa conduite, et dont jamais il n'a pu prononcer le nom sans attendrissement, jusque-là que quand il fut fait cardinal, il dit les larmes aux yeux : *Oh ! que n'est-elle en ce moment auprès de moi, pour lui jeter la calotte de son Sifrein dans son tablier !* sa mère, dis-je, sentit la force de ces raisons, et, en approuvant le départ de son fils, elle y fit consentir son mari.

Maury voulut prévenir de nouveaux assauts de sensibilité, et ne tarda point à quitter son pays natal qu'il ne devoit plus revoir (1). Mon père qui étoit alors un enfant, voulut

(1) Il l'aima cependant toujours de prédilection. Il falloit l'entendre comme il aimoit à s'y promener de mémoire avec ses vieux compatriotes ! Il se rappeloit encore tous les noms des familles et même des individus. Étant à l'archevêché, des rouliers de Valréas y venoient quelquefois apporter des provisions. Il vouloit les voir, s'entretenoit familièrement avec eux, assistoit

l'accompagner jusqu'à Montélimart. Là , au moment de se séparer de lui , il lui donna dix-huit francs qui formoient tout son mince pécule. Mon oncle les prit en lui disant : *Un jour, je t'en rendrai dix-huit mille.* Et certes jamais promesse ne fut plus religieusement acquittée , puisque plus tard mon père s'étant marié , il adopta sa famille de prédilection , et ne cessa depuis de la combler de tous ses bienfaits.

Le voilà donc à Montélimart , sur la route de Paris , séparé de tous les siens ! C'est alors que les ressorts de son âme furent sur le point de se briser. Il se voyoit , comme un frêle roseau , isolé , sans appui , au milieu de la solitude ; et , dans son découragement , il fut tenté de retourner sur ses pas ; mais des réflexions salutaires vinrent ranimer sa constance , et lui donnèrent la force d'avancer.

A Avalon , il trouva deux compagnons de

à leurs repas ; leur remplissoit les verres de son meilleur vin , et il étoit enchanté quand ils lui demandoient , dans leur naïf patois , à boire à sa santé. Sans ses derniers malheurs , il auroit fondé dans son pays un collège avec une bibliothèque , afin qu'on n'y manquât pas , disoit-il , des secours qu'il avoit été obligé d'aller chercher au loin.

voyage , MM. Portal et Treilhard , qui se rendoient aussi à Paris , après avoir étudié en province , le premier en médecine , le second en droit . Étant tous trois du même âge , et remplis d'une ardeur égale , ils se sentirent un attrait l'un pour l'autre , et bientôt ils se confièrent mutuellement leurs projets . *Je veux* , dit Portal , *être membre de l'Académie des Sciences et médecin du roi* : Treilhard , de son côté , dit *qu'il deviendrait avocat général* . Et moi , reprit Maury , *je deviendrai prédicateur du roi , et l'un des quarante de l'Académie-Françoise* . Or , par un événement singulier , ils ont obtenu tous trois les distinctions qui formoient l'objet de leurs espérances (1) .

Cependant Maury étoit loin de se laisser éblouir par les succès éphémères de ses premières classes . Plus il avoit d'ardeur pour la carrière oratoire , plus il sentoit le besoin d'acquérir de nouvelles connoissances et de se for-

(1) M. le docteur Portal , qui jouit d'une réputation si bien méritée , est premier médecin du roi . Le cardinal Maury a toujours eu pour lui autant d'amitié que d'estime . Il m'avoit raconté cette histoire en riant de tout son cœur , et M. Portal la raconte aussi à ses amis avec une égale joie .

mer surtout à l'art d'écrire, qu'on ne peut jamais acquérir loin du foyer des lumières. Le célèbre M. Le Beau étoit alors professeur d'éloquence au collège royal. Il prit la résolution d'aller s'asseoir sur les bancs de son école, pour recommencer ses études sous un tel maître. Mais, jaloux de se donner un mentor qui daignât spécialement lui servir de guide, il ne craignit pas de se présenter à M. Le Beau. « Monsieur, lui dit-il, j'ai fait mes études avec « quelque distinction dans un collège de province; mais ces succès ne m'ont inspiré qu'un « grand amour du travail. Je viens pour le « faire fructifier, vous demander deux grâces, « l'une de m'admettre au nombre de vos disciples, l'autre de me permettre de venir vous « consulter quelquefois pour le meilleur emploi de mon temps. » Cette noble confiance fut sa seule recommandation auprès de l'illustre professeur qui conçut pour lui un tel attrait d'estime, qu'il l'admit dans sa société la plus intime, et que témoin de ses progrès journaliers, pour lui en témoigner sa satisfaction, il voulut bien le faire, en quelque sorte, son surnuméraire, en se reposant parfois sur lui du soin de sa propre classe.

Mais, au milieu de ses nouvelles études, Maury ne négligea point la science ecclésiastique. Doué de la constitution la plus forte et d'une ardeur sans pareille, il travailloit jour et nuit à acquérir de vastes connoissances en tout genre, suivant à la fois les orateurs de la chaire et du barreau, pour se former en même temps à l'éloquence et à la dialectique. Aussi, dès l'année 1769, lorsqu'il fut ordonné prêtre à Sens, par dispense d'âge, M. le cardinal de Luynes, frappé de la promptitude et de la supériorité de ses réponses, voulut le faire asseoir au rang des examinateurs, en lui donnant la glorieuse mission d'interroger ses propres condisciples. Mais ce qui distingue surtout le jeune Maury à cette époque, c'est l'admiration qu'il avoit déjà conçue pour le génie de Bossuet. Elle étoit si vive, si profonde, que je lui ai entendu raconter, à lui-même, qu'ayant été en 1767 à Meaux, pour y recevoir le sous-diaconat, il courut se prosterner sur sa tombe, où il demeura long-temps comme absorbé en extase, versant des larmes abondantes. Si depuis il n'a pas craint d'affirmer qu'on devoit augurer favorablement d'un jeune homme, par cela seul qu'il auroit senti les

beautés de ce grand orateur ; quelle idée se seroit-on formée de son avenir, si, se confiant à une règle d'appréciation si facile, on y eût soumis ses propres destinées !

Presque en arrivant à Paris, en 1766, il avoit débuté par une *Oraison funèbre* du dauphin, père de Louis XVI, qui fut bientôt suivie de l'*Éloge* de Stanislas, roi de Pologne. En 1767, il composa celui de Charles V, surnommé le Sage, et un discours *sur les avantages de la paix*. Ces ouvrages furent imprimés dans le temps. Ils sont écrits avec une certaine verve, et ne manquent pas d'une certaine profondeur dans les idées ; mais c'étoient des productions encore informes, et le jeune orateur, après avoir payé ce tribut, non pas à une présomptueuse ignorance, mais à la piété filiale, pour consoler et charmer les anxiétés de sa famille, se hâta de se recueillir dans l'étude à laquelle il voulut encore consacrer quatre années. Se croyant alors assez fort pour entreprendre véritablement sa carrière, il concourut pour l'éloge de Fénelon, que l'Académie-Françoise proposa en 1771. Le prix fut adjugé à La Harpe, et il n'obtint qu'un accessit. Mais le plan de son discours est si beau ;

la diction en est si pure ; il fait tant chérir Fénelon , que l'Académie lui décerna un prix inusité , plus flatteur pour lui que toutes les palmes académiques , en le désignant aussitôt pour prêcher l'année suivante , en sa présence , le panégyrique de saint Louis , dans la chapelle du Louvre.

De son côté , l'évêque de Lombez , petit-neveu de Fénelon , voulut se l'attacher et l'adopter , pour ainsi dire , en le nommant vicaire général et official de son diocèse , outre qu'il lui conféra un canonicat de sa cathédrale.

Maury suivit son bienfaiteur à Lombez , et , à l'âge de vingt-cinq ans , il fut ainsi employé à l'administration d'un diocèse. Mais il s'étoit d'avance familiarisé avec les hautes fonctions du ministère pastoral , et il n'eut qu'à mettre en pratique ce qu'il avoit appris (1).

(1) M. de Beaumont , archevêque de Paris , avoit dès-lors souvent recours à la plume du jeune Maury qui composoit une partie de ses lettres pastorales. Ce fut même à lui qu'il s'adressa pour le mandement publié au sujet de l'incendie de l'Hôtel-Dieu , le 31 décembre 1772. Ce mandement fut fait et imprimé dans une nuit. J'avois appris cette anecdote du bon et excellentissime

Il revint à Paris en 1772 pour prononcer l'éloge de saint Louis, au milieu de la réunion la plus imposante de l'élite de notre clergé et de la littérature. Dès son exorde, il étonna ses auditeurs par la peinture forte et rapide des âges qui avoient précédé l'avènement du saint roi ; et, après avoir exposé à grands traits dans quel état de décadence étoit tombée la monarchie, il montra en lui le créateur de son siècle, le créateur même de tous les siècles futurs. *La justice, dit-il, est la bienfaisance des rois, et il répéta le premier ce vœu si digne d'un héros chrétien, je conquerrai la paix ;* belles et nobles expressions dont il sut enrichir notre langue ! Rien de plus touchant et de plus pathétique que l'histoire des établissements de saint Louis. On eut peine à contenir son admiration au récit des bienfaits qu'il avoit ré-

M. de Malaret, chanoine de Notre-Dame, l'ami intime de mon oncle, qui m'avoit entreposé chez lui, quand on ferma en 1791 la maison de Sainte-Barbe, où je faisais mes études. Un jour, j'eus l'occasion d'en parler à mon oncle ; il fut tout étonné que je fusse si bien instruit, et il convint du fait, sans y attacher la moindre importance.

pandus sur son peuple, et on crut être transporté à ces pieuses solennités, « où les pères
« conduisoient leurs enfants, et se félicitoient
« d'être pères et François ; où les laboureurs,
« levant enfin leur tête trop long-temps courbée
« sous le joug de la tyrannie féodale, n'avoient
« besoin que de répéter ce nom chéri, pour
« faire pâlir leurs oppresseurs. » On admira ensuite la manière neuve et triomphante dont il justifia les expéditions d'outre-mer, et on fut généralement attendri par le tableau déchirant de ses adversités, et de sa mort sur une terre étrangère (1).

Mais l'Académie ne s'en tint pas à une admiration stérile. Jalouse d'encourager un si beau talent, elle délibéra d'envoyer une députation à M. le cardinal de La Roche-Aymon, ministre de la feuille des bénéfices, pour solliciter une récompense en faveur du jeune panégyriste. M. de Montazet, archevêque de Lyon, voulut bien servir d'interprète à l'Académie. Son éminence mit la demande sous les yeux du roi, et sa majesté nomma l'orateur à

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 2.

l'abbaye de la Frénade, dans le diocèse de
Saintes (1).

(1) « 27 août 1772. M. le secrétaire a lu à la compagnie une lettre de M. l'évêque de Lombes, par laquelle il marque à M. le secrétaire tout l'intérêt qu'il prend à M. l'abbé Maury, son grand vicaire, et le désir qu'il a que l'Académie veuille bien se joindre à lui pour obtenir de M. le cardinal de La Roche-Aymon quelque grâce du roi pour M. l'abbé Maury, en cas que l'Académie soit satisfaite du panégyrique de saint Louis.

« Ce panégyrique ayant eu en effet beaucoup de succès, la compagnie a arrêté d'une voix unanime que dès que M. le cardinal de La Roche-Aymon seroit de retour de Rheims, il lui seroit fait une députation de trois académiciens, pour le prier de vouloir bien engager sa majesté à donner à M. l'abbé Maury une marque de satisfaction. »

Les trois académiciens qui composèrent la députation, furent M. le duc de Nivernois, M. l'archevêque de Lyon et M. d'Alembert, secrétaire perpétuel.

Ils se rendirent le 16 septembre à l'audience de M. le cardinal de La Roche-Aymon, qui adressa à M. le duc de Nivernois la lettre suivante en réponse :

« Versailles, ce 27 septembre 1772.

« Je n'ai pas perdu un moment, monsieur, à mettre sous les yeux du roi les vœux de l'Académie en faveur de M. l'abbé Maury, et sa majesté vient en consé-

Quand plus tard, en 1785, l'abbé Maury fut reçu membre de notre premier corps littéraire, il se plut à rappeler ce noble encouragement donné à sa jeunesse, en disant à ses collègues, avec une touchante sensibilité, *que déjà ils l'avoient en quelque sorte adopté, et qu'il leur étoit entièrement redevable d'avoir pu se dévouer aux pénibles travaux du ministère évangélique.*

L'Académie, en effet, en le désignant avec tant d'intérêt à l'opinion publique, lui ouvrit aussitôt la carrière la plus honorable. Dès qu'il parut chez M. le cardinal de La Roche-Aymon, son éminence lui dit qu'il prêcherait l'année suivante, devant le roi, la Cène, l'Avent, et le jour de la Pentecôte, pour la cérémonie des

« quence de lui accorder l'abbaye de la Frénade, diocèse
 « de Saintes. J'espère que vous voudrez bien ne pas
 « laisser ignorer à l'Académie la promptitude de mon
 « zèle à faire honneur à sa recommandation. Je me
 « flatte qu'elle vous sera en même temps un garant de
 « l'ancien et inviolable attachement avec lequel je fais
 « profession de vous être dévoué jusqu'au dernier
 « soupir de ma vie.

« *Signé.* Le cardinal de La Roche-Aymon. »
 (Extrait des registres de l'Académie-Françoise.)

cordons bleus ; et que, de plus, il devoit, se préparer à prêcher le carême de 1775 à Versailles. *Monseigneur*, lui dit le jeune abbé, effrayé d'un semblable fardeau, *daignez proportionner vos bienfaits à mes forces, je succomberois sous le travail. Qu'importe?* reprit M. le cardinal de La Roche-Aymon, *vous ne serez pas le premier qui serez mort au service du roi.*

Maury ne possédoit pas un seul sermon dans son porte-feuille ; mais il avoit, ce qui valoit mieux encore, ce vaste amas d'idées et de connoissances que Cicéron appelle l'arsenal de l'orateur. Bien loin de se décourager, il se mit fortement à l'attache, et par le travail le plus assidu, le plus opiniâtre, il vint à bout de composer tous les discours qui lui étoient nécessaires : *omnia vincit labor improbus.*

Pour donner une idée du succès qui couronna ses efforts, je dirai simplement que M. le cardinal de La Roche-Aymon, qui dès-lors se déclara hautement son protecteur, fier de le voir si bien correspondre à sa noble confiance, voulut encore le désigner pour prononcer, dans cette même année 1775, le panégyrique de saint Augustin, en présence de l'assemblée générale du clergé de France qu'il devoit présider.

Appelé ainsi à paroître dans cette chaire où Bossuet, pour répéter ses propres paroles, *avoit fait retentir le grand nom d'Augustin*, il se montra son fidèle disciple, et on crut reconnoître à ses mâles accents, la force, la noblesse, la simplicité et l'abondance du plus éloquent de nos orateurs chrétiens. Je ne crains pas de lui rendre un tel hommage, sur la foi de nos premiers pasteurs qui interrompirent, par des applaudissements involontaires (1), sa nombreuse et pathétique récapitulation des victoires de l'évêque d'Hippone. Et cependant il avoit osé dire dans ce discours, en présence des heureux du siècle, « qu'Augustin fut un « de ces prélats qu'un aveugle préjugé croit « peut-être abaisser, mais qu'il rehausse encore « sans le vouloir, en les appelant des hommes « de fortune, tandis qu'ils sont les seuls évêques au contraire, pour qui la fortune n'ait « rien fait (2). »

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 3.

(2) Cicéron emploie une belle expression pour désigner ces hommes qui ne doivent rien à la fortune. Il les appelle des êtres privilégiés qui se sont créés eux-mêmes, et il se rend ce noble témoignage dans le

En 1777, il fit imprimer ses deux panégyriques de saint Louis et de saint Augustin, en y joignant l'*Éloge* de Fénelon, un discours sur les sermons de Bossuet, qu'il avoit composé en 1771, et enfin un *Traité sur l'Éloquence de la Chaire*. La Harpe lui-même convient dans *son Cours de littérature*, que tous les ouvrages qui composoient ce recueil, et dont *plusieurs étoient déjà connus avantageusement du public, furent honorés du suffrage des gens de lettres*. Depuis, ils ont été réimprimés souvent, et toujours on les a accueillis avec une égale bienveillance.

La renommée de l'abbé Maury fut dès-lors solidement établie. Devenu si jeune *prédicateur ordinaire du roi*, il prêchoit fréquemment dans toutes les principales chaires de la capitale. On voulut aussi l'entendre de nouveau à Versailles,

forum, en présence des sénateurs. « Romains, dit-il, « que ne vous dois-je pas ! Je n'avois point d'ancêtres, « m'étant créé moi-même, et vous m'avez préféré aux « plus illustres patriciens, pour me prodiguer tous les « honneurs. » *Quid non debeo vobis, Quirites ! Quem vos à se ortum, hominibus nobilissimis omnibus honoribus prætulistis. Philipp.6.*

et il y remplit les deux stations du carême, en 1778 et 1785. Mais, au lieu de s'endormir dans un lâche repos, et de répéter nonchalamment ses discours, tout entier à l'étude, il ne cessa d'en composer, qui fussent toujours appropriés à la circonstance et aux besoins du moment, pour atteindre cette perfection, l'objet si désiré de ses plus ardents souhaits.

Parmi ces sermons, il en est deux fort remarquables. Le premier fut une exhortation pour *une assemblée de Charité*, en faveur de sept villages incendiés dans la Picardie, qu'il prononça en 1784. L'effet de ses paroles fut si efficace, qu'on recueillit trente-deux mille livres d'aumônes. Voilà le triomphe le plus précieux à la religion, qui est spécialement la mère des malheureux; et c'est aussi le plus cher à un orateur digne d'être son interprète.

Le second discours que je me plais à citer de préférence, fut prêché devant le roi, en 1778. Il n'avoit jamais été publié; mais il en étoit resté un si long souvenir, que quand on imprima, en 1805, avant la rentrée du cardinal Maury en France, les OEuvres de M. l'abbé de Bois-mont, l'éditeur fit une mention spéciale de ce discours, et en rapporta même toute la pérorai-

son , en assurant, ce qui est vrai, qu'elle étoit telle qu'il l'offroit aux lecteurs.

Jamais on n'avoit plaidé la cause de tous les infortunés avec plus de force et d'onction. En présence de l'Académie, l'orateur avoit déjà dit que la *justice est la bienfaisance des rois* ; ici, en présence de Louis XVI, il ne craint pas de paraphraser cette belle maxime, *pour pénétrer plus avant dans le cœur et dans la conscience du monarque* (1). « Sire, lui dit-il, la grande
« aumône des rois, ou plutôt le tribut que Dieu
« leur impose envers les malheureux, c'est la
« justice d'une seconde Providence. C'est donc
« le législateur en vous, que nous appelons au
« secours des pauvres. Ah ! ne désespérez ja-
« mais ni des hommes, ni de vous-même....
« C'est dans la jeunesse des rois que doivent
« s'opérer les réformes salutaires et les révolu-
« tions utiles. Dans le cours d'un long règne,
« la sensibilité d'un monarque s'é moussé, son
« caractère perd de sa première énergie, son ac-
« tivité s'affoiblit, son âme se fatigue et se re-
« bute. Une triste expérience lui apprend à moins
« estimer les hommes. Il se voit seul et sans se-

(1) Paroles du panégyrique de saint Vincent de Paul.

« cours pour opérer le bien ; cet abandon l'ac-
 « cable , et , en cessant de croire à la vertu , il
 « perd insensiblement le courage de la bonté.
 « Il parvient enfin à cet âge d'inaction où les
 « infirmités , l'approche de la mort , le soin et
 « l'amour de soi-même rompent tous les autres
 « liens. Séparé de son peuple , il entre dans la
 « solitude de la caducité , s'endort d'un som-
 « meil léthargique ; et la nation elle-même , pri-
 « vée alors du grand ressort de l'espérance ,
 « semble vieillir avec son souverain (1). »

(1) *La nation semble vieillir avec son souverain.* Tite-Live applique cette même expression à la cité. Persuadé , dit-il , que la cité vieillit dans le repos , *senescere civitatem otio ratus* , lib. I. Cette comparaison est juste , belle et frappante dans l'historien romain ; mais il me semble que dans le français elle dit encore quelque chose de plus qui va droit au cœur. C'est ainsi que Maury savoit nourrir et enrichir son style , en puisant dans les anciens auteurs dont il aimoit passionnément la lecture. Il leur empruntoit sans cesse , souvent même sans s'en apercevoir , dans ses heureuses réminiscences ; mais , qu'il me soit permis de le dire , à moi tout profane que je suis , ces auteurs eux-mêmes n'ont jamais à rougir de ces glorieux emprunts : Maury rendoit avec générosité ce qu'on lui *prétoit de confiance*.

Le cœur sensible du bon Louis XVI fut ému, et il versa des larmes quand l'orateur lui adressa ces dernières paroles : « Votre auguste père vous
« recommande du haut des cieus les établissemens publics de votre royaume. Pensez quelquefois, sire, à ce qu'il auroit fait sur le trône où vous êtes assis : c'est là ce que vous devez faire pour rendre à la France le règne heureux qu'elle attendoit de lui; et si vous exécutez ses projets vertueux sur la terre, vous partagerez sa couronne immortelle pendant l'éternité. »

Quel beau ministère, répéterai-je ici avec l'éditeur de Boismont, que celui dans lequel le droit si rare de parler une heure de suite au souverain, n'étoit exercé que pour lui faire entendre ces vérités importantes !

Ce fut en 1785 que Maury prononça le panégyrique de saint Vincent de Paul. Les éminents services rendus par ce grand bienfaiteur de l'humanité étoient presque ignorés, et son nom étoit à peine connu sur le principal théâtre de ses bonnes œuvres. Il devint aussitôt l'apôtre de prédilection de la France. Louis XVI fit placer sa statue au Louvre, à côté de celles de Bossuet et de Fénelon, et ordonna à

l'orateur de venir prêcher son panégyrique dans la chapelle de Versailles (1).

Cette même année, les portes de l'Académie-Française furent ouvertes à l'abbé Maury. Dans son discours de réception, il rajeunit l'éloge de Louis XIV, par une idée neuve et imposante. Il étoit alors, pour ainsi dire, de mode, de censurer ce roi trop flatté pendant sa vie; les détracteurs épuisoient contre ce prince tous les sophismes de la malveillance, et croyoient prouver que Louis XIV n'avoit pas été grand, en démontrant qu'il n'avoit pas été parfait. L'orateur le montra environné du cortège auguste des génies immortels qui illustrèrent sa nation et son règne, se présentant aux regards de la postérité, appuyé sur tous ces grands

(1) Son nom est maintenant dans toutes les bouches. Nos historiens, nos poètes, les étrangers eux-mêmes répètent ses louanges à l'envi, et on n'a point oublié son heureux panégyriste. Voyez *le nouveau Dictionnaire historique*, par Chandon et Delandine; *l'Histoire de France*, par Charles Lacretelle; *le Cours de littérature*, par La Harpe; *le Poème de l'Imagination*, par Delille; *la Biographie ancienne et moderne*, par Michaud; *les Elogj di S. Vincenzo de' Paoli*, par don Evasio Leone, etc.

hommes, qu'il sut mettre et conserver à leur place (1).

Dans sa réponse, le directeur de l'Académie, M. le duc de Nivernois, lui dit : « Organe, « après Bossuet et Fénelon, de la parole sacrée, « vous ne lui avez rien laissé perdre de ses « droits; vous nous avez fait voir Élisée portant « dignement le manteau de son maître. »

Sa fortune s'accrut alors considérablement par la résignation que lui fit son ami M. l'abbé de Boismont, du riche prieuré de Lions en Picardie, qui donnoit près de quarante mille livres de rente (2).

Il n'avoit pas attendu cette époque pour répandre ses bienfaits sur sa famille. Dès l'année 1767, il avoit fait venir à Paris son frère aîné, qui suivoit comme lui la carrière ecclésiastique, et il y appela également le plus jeune en 1771, pour lui faire continuer le cours de ses études. Plus tard, il se fit envoyer les deux fils de celui de ses frères qui étoit resté à Valréas, et les fit élever au collège, d'où,

(1) *Discours de réception à l'Académie-Française; Opinion sur l'Hôtel des Invalides.*

(2) *Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 4.*

pendant les vacances, ils venoient chez lui , accompagnés des plus illustres professeurs de l'Université ; et alors , après avoir présidé à leurs études , le meilleur des oncles jouoit avec des enfants , comme s'il eût été de leur âge. Il servoit ainsi de père à toute sa famille , possédant au plus haut degré les vertus domestiques qui sont toujours la preuve d'un bon cœur. Quand ensuite des malheurs imprévus vinrent fondre sur lui , au lieu de ralentir son amour pour les siens , il redoubla de générosité pour eux , et sut trouver , dans une sage économie , assez de ressources pour leur continuer son appui ; se croyant , disoit-il dans son amour , plus que jamais en devoir d'en agir de la sorte , afin de les dédommager , autant qu'il étoit en lui , du mal qu'on leur avoit fait , en haine principalement de son nom.

Il m'eût été facile de m'étendre sur les détails de cette première partie de sa vie , et peut-être aurois-je pu offrir quelque attrait aux lecteurs , en le montrant au milieu de ce tourbillon du monde , où , sans cesse admis et recherché dans les plus hautes réunions de la capitale , il brilloit également par son esprit et par son amabilité. Mais il ne se croyoit pas assez impor-

tant pour occuper le public de ces détails personnels ; il évitoit même d'en parler en famille, et sa réserve à ce sujet étoit telle que, quoiqu'il possédât une facilité rare pour le genre épistolaire, il n'a jamais voulu permettre qu'on conservât des copies de ses lettres, ayant coutume de dire que si les lettres étoient confiées au sein de l'amitié, elles n'étoient pas assez soignées pour paroître au grand jour ; de même qu'on ne devoit jamais les rendre publiques, s'il en étoit autrement ; sous peine, ajoutoit-il, d'être convaincu, par son propre fait, d'avoir voulu en imposer à la crédulité de ses lecteurs. Cependant les circonstances ne lui ont pas toujours permis de suivre cette maxime ; et, dans quelques occasions majeures, il s'en est écarté lui-même ; en sorte qu'un jour je pourrai faire hommage au public d'une correspondance qui offrira, ce me semble, un double intérêt.

Mais la discrétion qui m'est commandée ici, ne me permet pas de passer sous silence une anecdote qui forme un véritable épisode dans sa vie. Il alloit fréquemment à Baviile, chez M. de Lamoignon. Là, dans les longues soirées de la campagne, on avoit assez l'habitude de

faire des lectures de société. Le plus souvent, c'étoit l'abbé Maury qui en étoit chargé, parce qu'il avoit un bel organe, et qu'il lisoit admirablement bien. Cet honneur lui causoit parfois de l'ennui. Il eut l'idée, pour se distraire, d'essayer, au lieu de suivre le livre qu'il tenoit à la main, de parler d'abondance en composant à fur et à mesure divers morceaux sur toute sorte de sujets. Cet exercice lui plut, et il en fit comme une étude, où il réussit bientôt avec un si grand bonheur, qu'on ne s'apercevoit pas de cette singulière mystification, et qu'on ne la connut que par hasard. Cet innocent artifice lui révéla, disoit-il, la conscience de son talent, et lui apprit qu'il pouvoit désormais s'y confier sans crainte, pour improviser presque à volonté. Aussi, ajoutoit-il, cette découverte fut-elle la principale cause de mes succès à la tribune, où je montois habituellement sans la moindre préparation.

Nous voici parvenus au commencement de la révolution. Il fut député du clergé aux états-généraux, par le bailliage de Péronne, Roye et Montdidier. Marmontel atteste, dans ses *Mémoires*, qu'il n'y apporta que les intentions les plus pures, étant fortement résolu à remplir

son mandat, au péril même de sa vie (1) ; et, à l'appui du témoignage de l'amitié, je crois pouvoir citer le sien avec une égale confiance. « Lorsque je me dévouai, dit-il, à la défense
 « de tous les intérêts légitimes, le sacrifice de
 « ma vie étoit fait de très - bonne foi, et
 « l'avenir se trouvoit réduit pour moi tout au
 « plus au lendemain (2). » Mais sa résolution

(1) Marmontel rend compte d'une conversation de la plus haute importance, qu'il eut en 1789, au Louvre, avant l'ouverture des états-généraux, avec Chamfort l'ami et le confident de Mirabeau. « Mon ami, lui dit
 « cet académicien, ni votre vieux régime, ni votre
 « culte, ni vos mœurs, ni toutes vos antiquailles de
 « préjugés ne méritent qu'on les ménage... On a toute
 « raison de vouloir faire place nette... Le trône et l'au-
 « tel tomberont ensemble... » Marmontel ajoute qu'il fit part de cet entretien à l'abbé Maury le soir même. « Il
 « n'est que trop vrai, lui répondit Maury, que dans
 « leurs spéculations ils ne se trompent guère, et que,
 « pour trouver peu d'obstacles, la faction a bien pris
 « son temps. *J'ai observé les deux partis. Ma résolution*
 « *est prise de périr sur la brèche* ; mais je n'en ai pas
 « moins la triste certitude qu'ils prendront la place d'as-
 « saut, et qu'elle sera mise au pillage. » *Mém.*, liv. XIV.

(2) Lettre à M. le cardinal de Boisgelin, écrite le 24 octobre 1800.

n'alla jamais jusqu'à le rendre insensible aux réformes utiles.

Qu'on lise en effet le *cahier des doléances du clergé de Péronne*, écrit en grande partie sous sa dictée, on sera convaincu qu'il appeloit de tous ses vœux les améliorations raisonnables, et que les abus de l'ancien régime, contre lesquels la voix publique s'est élevée justement, s'y trouvent déjà dénoncés à l'avance.

Il demandoit que les états-généraux fussent réunis périodiquement tous les cinq ans; qu'on abolit les exemptions et les privilèges en matière d'impôts; qu'on ne pût en percevoir, ni ouvrir des emprunts, sans le consentement préalable et solennel des états-généraux. Il indiquoit le moyen de combler le déficit des finances, et d'en prévenir à jamais le retour. Ses vues embrassoient à la fois les administrations provinciales, la réforme des lettres de cachet, l'admissibilité pour tous aux charges et aux emplois publics, les avantages du commerce et de l'agriculture, la suppression des aides et des traites, la fixation des douanes aux frontières du royaume, la libre circulation des grains, l'abolition de la vénalité dans la magistrature, et des réglemens répressifs des abus en ma-

tière de chasse. Ses vues s'étendoient aussi sur les collèges et les maisons d'éducation, sur les hôpitaux, sur les hospices, et sur les ateliers de charité à établir pour faire disparaître la mendicité de toutes les provinces. En un mot, elles n'étoient étrangères à aucune espèce de bien à faire. Que de maux on auroit évités en se renfermant dans ces justes limites ! D'ailleurs, n'est-il pas évident qu'une réforme en nécessite bientôt une nouvelle, et que la force irrésistible des choses devoit même amener insensiblement et sans secousse, dans notre constitution, tous les changements qui s'y sont opérés depuis pour l'avantage commun ? Lui-même, plus tard, écrivoit à Louis XVIII en le félicitant d'avoir fait luire le premier sur la France l'aurore du gouvernement constitutionnel : « C'est là le dé-
« nouement de la révolution. Un beau règne
« nous fera oublier à tous cette affreuse tem-
« pête, à côté de laquelle la restauration de la
« monarchie sous Charles V et sous Charles VII ;
« ne paroitra plus qu'un jeu d'enfants dans notre
« histoire. Aussi est-ce un génie d'un tout au-
« tre ordre qui a été appelé à réparer le passé,
« comme à dominer l'avenir par une chartre tu-
« télaire, non moins précieuse au peuple qu'au

« *monarque, dont elle rend à jamais les droits et les intérêts inséparables. Un si grand moment de sagesse auroit empêché tous nos désastres, s'il les eût précédés (1).* »

Que si ensuite le député de Péronne combattit quelquefois ces mêmes principes dont il se seroit fait si volontiers le champion, il me semble qu'on seroit mal fondé à le taxer d'inconséquence. Sa ligne de conduite lui fut alors tracée par ceux qui, oubliant que nous n'étions pas *in republicâ Platonis, sed in fœce Romuli* (2), affectèrent un luxe d'innovations sans bornes et sans mesure aucune, étant eux-mêmes, pour la plupart, entraînés, à leur insu, par une triste fatalité, à saper tous les fondements de l'édifice social, dont un meilleur esprit de prévoyance leur eût conseillé de fortifier les frêles et débilés soutiens, au lieu de les affoiblir chaque jour davantage, avec l'inévitable perspective de n'être bientôt plus environnés que de décombres. Mais, au milieu des vapeurs enivrantes de la liberté, on bravoit inconsidérément tous les périls; et, comme si on avoit voulu armer d'a-

(1) Lettre du 7 décembre 1815.

(2) Cicero. *Epist. ad Atticum*, lib. II.

vance les mains de ces fanatiques démagogues qui renversèrent la constitution de 1791, on discuta en public le principe abstrait des droits de l'homme et de la souveraineté du peuple, en livrant aux caprices de la multitude le droit de changer arbitrairement le dépositaire de l'autorité légitime. Or, disoit Burke, à la vue d'un tel danger, « les rois deviendront tyrans par « politique, lorsque leurs sujets seront rebelles « par principes (1). » La loi est placée en effet entre le trône et les sujets pour les protéger également l'un et l'autre. Si le peuple avoit le droit de se soustraire à la soumission qu'il a jurée, en échange de la protection qui lui a été promise, les gouvernements ne nous présenteroient plus que l'image d'une grande et continuelle anarchie (2).

(1) *Réflexions sur la révolution de France.*

(2) « Ainsi s'établit ce fameux *comité des recherches*, « qui surpassa bientôt tout ce que l'histoire nous apprend de ces odieux tribunaux, formés par des despotes pour opprimer la liberté et consacrer la tyrannie... « Les autres comités, institués à la même époque, achèverent de mettre dans la dépendance de l'assemblée les personnes et les propriétés... Dès ce moment il n'y eut plus de liberté... Le jeune Barnave osa dire à

Au reste, dans toutes les suppositions, on conviendra du moins que la puissance n'étoit pas partagée. Si donc la société fut amenée sur

« la tribune : *Ce sang est-il donc si pur, qu'on doive tant regretter de le verser!* Et Mirabeau s'écrioit avec un regard féroce : *Il faut des victimes aux nations, l'on doit s'endurcir à tous les malheurs particuliers; ce n'est qu'à ce prix qu'on peut être citoyen!* De quel côté se trouvoit donc l'exagération, et peut-on blâmer les députés qui élevoient une voix courageuse contre de pareils crimes; comme M. l'abbé Maury ne craignit pas de dénoncer, dans son *Opinion sur la constitution civile du clergé*, la fameuse circulaire du comité ecclésiastique : *osez tout contre le clergé, vous serez soutenus* (MÉMOIRES DU MARQUIS DE FERRIÈRES); » comme, dans la discussion sur la peine de mort, il ferma la bouche à l'odieux Robespierre, en lui disant d'*aller prêcher ses maximes dans la forêt de Bondy* (L'AMI DU ROI, 2 juin 1791); de même aussi que lorsque M. Voidel, président du comité des recherches, proposa de faire conduire dans les prisons de Paris, deux particuliers arrêtés à Mâcon, comme soupçonnés d'un projet de contre-révolution; « j'y consens, dit encore M. l'abbé Maury, mais avec la condition expresse, que si les deux accusés ne sont pas coupables, les membres du comité des recherches prendront tous leur place dans les prisons? (*Ibid.* 26 octobre 1790). »

le penchant de sa ruine, ceux-là doivent en répondre qui exerçoient alors un suprême pouvoir. Ce seroit un système par trop commode, que de rejeter les malheurs sur de foibles antagonistes, auxquels il étoit bien permis de redouter ces terribles bouleversements, et d'user d'un droit légitime, disons mieux, de remplir un devoir rigoureux, en s'efforçant d'en arrêter le cours. Il étoit d'ailleurs si facile aux premiers de résister à cette espèce d'irritation à laquelle on suppose qu'ils eurent le malheur de succomber; et ils avoient une vengeance si belle, si noble à exercer. Que ne créaient-ils un ordre de choses, capable sinon de rallier les esprits à leur cause, du moins de convaincre tous les honnêtes gens, que les plaintes partoient d'un vil et froid égoïsme opposé au bien public!

Hélas! malheureusement, on suivit une tout autre marche. Aussi, après avoir tout nivelé, a-t-il fallu déblayer les ruines, et remettre en œuvre une grande partie des matériaux qui composoient notre ancien édifice; je ne dirai pas sous l'empire, ni au moment de la restauration, mais avant le consulat lui-même, aussitôt après le règne de la terreur, quand on établit le directoire, auquel on déféra plus d'autorité,

qu'on n'en avoit laissée à l'infortuné Louis XVI. C'est là une vérité qu'on ne sauroit contester. Dès-lors, qu'on juge et qu'on prononce.

Mais, revenant à la conduite politique de l'abbé Maury, pour démontrer quelle fut sa mesure et sa modération durant les séances si orageuses de la première assemblée, je me borne à une seule réflexion que je livre à l'impartialité des lecteurs. Au milieu de ce pugilat, où chaque jour il se trouvoit aux prises avec les Mirabeau, les Chapelier, les Péthion et les Barnave; exposé sans cesse aux invectives et aux vociférations des tribunes, auxquelles on n'imposoit point silence; à peine eut-on l'occasion de le rappeler à l'ordre, tandis qu'on envoyoit continuellement ses collègues à l'abbaye; et encore, dans une circonstance mémorable, vint-il à bout de confondre les clameurs, par cette foudroyante apostrophe : « Vous
« demandez qu'on me rappelle à l'ordre? Eh!
« à quel ordre me appellerez-vous? Je ne m'é-
« carte ni de la question, ni de la justice, ni
« de la décence, ni de la vérité. Les orateurs
« qui m'ont précédé à cette tribune, n'ont pas
« été rappelés à l'ordre, quand ils ont insulté,
« sans pudeur et sans ménagement, nos stupé-

« rieurs dans la hiérarchie. Je ne dois donc pas
« être rappelé à l'ordre, quand je viens décer-
« ner au corps épiscopal une juste et solennelle
« réparation (1). »

Qu'il me soit permis de copier, à la suite de cette citation, un autre passage de ses discours, qui ne sera pas déplacé ici. Dans l'affaire des assignats : « Eh ! le moyen, disoit-il, de se dé-
« fendre d'une indignation vertueuse contre
« de vils agioteurs qui suivent nos séances,
« comme les corbeaux suivent les armées, pour
« dévorer les victimes de nos décrets ! ils osent
« dénoncer à la multitude, comme de mauvais
« citoyens, ces mêmes représentants de la na-
« tion qui s'exposent à la mort, pour défendre
« l'intérêt public !... Nous braverons avec cou-
« rage toutes ces qualifications injurieuses, qui
« deviendront un jour des titres de patriotisme
« et de gloire. Que l'on nous dénonce tant
« qu'on voudra aux ressentiments d'un peuple
« séduit ; les listes de proscription seront tôt ou
« tard des sauf-conduits dignes d'envie. Nous
« n'avons pas paru dans cette tribune, quand
« on nous a fait honteusement notre part sur

(1) *Opinion sur la constitution civile du clergé.*

« la confiscation de notre revenu; mais nous
« élevons notre voix, quand on veut ruiner le
« peuple, en lui promettant de l'enrichir (1). »

Et qu'on ne croie pas que ces menaces ne fussent suivies d'aucun danger réel. Quand M. de Menou ne demandoit plus que la seule ville d'Avignon, pour prix de ses veilles à la bibliothèque du roi : « C'en est assez, dit l'abbé Maury, pour apaiser cette multitude de publicistes qui entourent l'assemblée, en nous ordonnant à grands cris, au nom de l'autorité souveraine de je ne sais quels mandataires à piques, de décréter la réunion d'Avignon à la France, sous peine de mort. L'argument est en forme, et j'avoue que la liberté de nos opinions ne sauroit être mieux constatée. Accoutumé à entendre sans émotion de pareils syllogismes, je vais reprendre la question où je l'avois laissée (2). »

Ce n'est donc pas lui qu'il faut accuser d'être sorti des bornes de la modération; on doit plutôt, ce me semble, convenir à sa louange qu'il

(1) *Opinion sur les assignats-monnoie.*

(2) *Seconde Opinion sur la réunion de la ville d'Avignon à la France. Voyez la note n° 5.*

eut l'art de maîtriser sa verve oratoire, quoique le plus souvent il fût obligé d'improviser.

« L'ordre de ses discours, dit Marmontel, faits presque tous à l'improviste, l'enchaînement de ses idées, la clarté de ses raisonnements, le choix et l'affluence de son expression, juste, correcte, harmonieuse, et toujours animée, rendoient comme impossible de se persuader que son éloquence ne fût pas étudiée et préméditée; et cependant la promptitude avec laquelle il s'élançoit à la tribune, et saisissoit l'occasion de parler, forçoit de croire qu'il parloit d'abondance. J'ai moi-même plus d'une fois, ajoute Marmontel, été témoin qu'il dictoit de mémoire, le lendemain, ce qu'il avoit prononcé la veille, en se plaignant que dans ses souvenirs sa verve étoit affoiblie et sa chaleur éteinte (1). »

(1) *Mémoires de Marmontel*, tom. II, liv. XVIII.

« Vous étiez bien jeune, m'écrivit un ami de mon oncle et son ancien collègue à l'assemblée, lorsque déjà il remplissoit le monde de ses succès à la tribune, jusque-là inouïs, de son courage, de son imperturbable sang froid à défendre, à attaquer, à terrasser

« L'abbé Maury, dit encore un publiciste
« fameux, l'abbé Maury déploya une puissance
« de talent, une force et surtout une *prestesse*
« d'éloquence, une force de caractère qu'on
« n'avoit vues jusqu'à présent dans aucune as-
« semblée politique, ancienne ou moderne.
« Démosthène parloit devant le peuple d'Athè-
« nes, de tous les peuples le plus difficile à
« fixer, mais le plus aisé à entraîner ; Cicéron,

« ses adversaires, et à forcer leur admiration au point
« de les faire quelquefois applaudir et battre des mains
« malgré eux. La plupart de ses discours étoient cepen-
« dant improvisés... J'ai eu, pendant plus de quinze
« mois de suite, le plaisir d'admirer cette étonnante
« faculté d'improviser à souhait, en écrivant sous sa
« dictée ce qu'il avoit prononcé par inspiration à la
« tribune. Plusieurs membres royalistes de l'assemblée
« paroissoient en douter. M. le chevalier de Boufflers
« entre autres, voulut s'en convaincre par une espèce
« de défi. D'accord avec lui, il le fit inscrire un jour
« pour la parole, sans l'en prévenir, et il l'en avertit
« au moment qu'il arrivoit à sa place. Votre oncle ac-
« cepte. Il monte à la tribune, et par une improvisation
« bien positive, il en reçut de son confrère à l'Acadé-
« mie, le plus sincère compliment. » *Lettre de M. l'abbé
Mayet.*

« devant un sénat grave, instruit, prévenu
« presque toujours pour l'orateur ; l'un et l'au-
« tre n'avoient à parler que sur de grands inté-
« rêts politiques, ou dans de grandes causes
« particulières. Mais raisonner devant des so-
« phistes ! Avoir des philosophes à émouvoir
« et des beaux-esprits à persuader ! Parler avec
« éloquence, avec grâce, sur la vente exclu-
« sive du tabac, sur les assignats, sur la cons-
« titution civile du clergé, sur l'impôt, sur les
« successions, etc. ; résister pendant deux ans
« à des assauts de tous les jours, à des dangers
« de tous les instants, à des contradictions de
« tous les genres ! Surmonter l'insurmontable
« dégoût d'une lutte opiniâtre, où la raison et
« le génie étoient condamnés d'avance, où l'o-
« rateur persuadoit sans convaincre, touchoit
« sans émouvoir, ébranloit sans entraîner ; c'est
« ce qu'on n'avoit jamais vu ; c'est sans doute
« ce qu'on ne verra plus (1). »

A la suite de ces témoignages, qu'il me soit permis de transcrire le jugement confidentiel d'un des plus illustres orateurs du par-

(1) *Théorie du pouvoir politique et religieux, dans la société civile*, par M. de Bonald, tom. I.

lement britannique. « Je vous dois, écrivoit
« M. Burke à un ami, le 11 février 1791, je
« vous dois beaucoup de remerciements pour
« ces excellents discours de M. l'abbé Maury,
« que vous avez eu la bonté de m'envoyer...
« J'y vois partout une éloquence fière, mâle et
« hardie, liante et dominatrice, libre et ra-
« pide dans ses mouvements, pleine d'autorité,
« et abondante dans ses ressources. Mais en
« admirant comme je le fais un si beau talent,
« j'admire encore plus sa persévérance infati-
« gable, sa constance invincible, son inébran-
« lable intrépidité, et son indomptable cou-
« rage à braver noblement l'aveugle opinion
« et les clameurs populaires... C'est un preux
« chevalier et un vaillant champion de la cause
« de l'honneur, de la vertu, de tous les senti-
« ments nobles et généreux, de la cause de son
« roi et des lois, de la religion et de la liberté
« de son pays (1). »

Jamais, en effet, l'éloquence ne s'étoit exercée sur un plus vaste théâtre. Les travaux de l'assemblée constituante embrassèrent toutes les

(1) Voyez la note n° 6.

branches de la législation, depuis la souveraineté du peuple jusqu'à l'établissement des municipalités. Tout l'ancien édifice devoit être détruit pour en construire un nouveau. L'abbé Maury prit part à toutes les principales discussions. Un grand nombre de ses discours ont été imprimés dans le temps, plusieurs même le furent par ordre de l'assemblée. « En commençant à dicter celui sur le *droit de faire la guerre, et de conclure les traités de paix, d'alliance et de commerce*, dit-il dans une note, je répons aux instances qui me sont adressées de plusieurs provinces, pour me presser de livrer à l'impression tout ce que j'ai improvisé à la tribune. Le temps m'a toujours manqué pour répéter à un copiste de longs discours qui se suivoient de si près. Dès que nos séances finiront, je tâcherai de retrouver dans ma mémoire, et de recueillir les résultats de mes anciennes méditations sur les principales questions que j'ai traitées. » Puis, après en avoir fait une récapitulation rapide, mais qui effraie par la multitude des articles, il ajoute : « La plupart de ces opinions avoient plus d'étendue, et ont été accueillies avec plus d'indulgence

« que celles dont j'ai déjà fait hommage au public. » On n'étoit cependant pas encore arrivé alors même à la moitié des travaux de l'assemblée constituante. De combien de volumes se composeroit la collection entière de ses discours, s'il les eût tous rédigés ! Mais, telle qu'il l'a laissée, elle en formera au moins six dans sa totalité. J'aurois pu l'accroître à l'aide des journaux qui ont donné des extraits et même des fragments de ses ouvrages. Je m'en suis abstenu pour n'offrir que ceux qui sont véritablement de lui. En effet, ces analyses sont en général d'une pâle couleur, souvent même elles sont infidèles. On peut en juger par la manière dont on n'a pas craint de rendre compte des discours imprimés. Pour se convaincre de cette vérité par un exemple frappant, il suffira de lire *l'Opinion sur les assignats*. Maury avoit proposé à Mirabeau, en pleine séance, d'adopter la méthode de discussion du parlement d'Angleterre. « Je serois monté à la tribune, dit-il, pour lui répondre, et j'aurois ensuite pris place à mon tour, au bureau, pour l'attaquer. Mirabeau s'étoit formellement engagé à ce combat. Je l'ai sommé trois fois de me tenir parole, et

« il s'y est constamment refusé (1). » Or, d'après le *Moniteur*, il paroîtroit au contraire que tout l'honneur fut pour Mirabeau, auquel son rival est entièrement sacrifié. Aussi Burke déclare-t-il dans cette même lettre, dont j'ai cité un passage, « Qu'avant de recevoir ses discours, il n'avoit encore rien vu qui pût lui donner une idée juste et complète de sa manière de traiter un sujet de droit public. »

Une simple notice historique ne peut s'étendre à des détails purement littéraires. Ce seroit

(1) Ce passage se trouve dans une note. Voici les paroles mêmes de l'orateur en commençant son discours.

« Je m'étois préparé à soutenir aujourd'hui un combat dans cette assemblée, et non pas à y prononcer un discours. M. de Mirabeau, qui avoit d'abord loyalement ramassé le gant que je lui avois jeté en votre présence, s'est ensuite refusé constamment à un mode de discussion, qui auroit résolu tous nos doutes, et qui auroit dissipé tous les vains prestiges de l'éloquence. Je regretterai toute ma vie ce dialogue intéressant que nous avons annoncé à l'Europe entière ; et mes regards cherchent encore dans ce moment M. de Mirabeau, sur cette même arène où, au milieu de tant d'adversaires de mon opinion, je me vois réduit avec douleur à la solitude du monologue. »

abuser de la patience des lecteurs, que de vouloir même, en évitant de suivre l'orateur dans la haute lice qu'il a parcourue, se borner à indiquer les traits plus particuliers d'éloquence qui brillent dans ses harangues. Il n'en existe peut-être pas une seule où il ne s'en rencontre de fort remarquables. Qui suis-je, d'ailleurs, pour oser m'ériger en maître? Et puis, malheur à tout écrivain qu'on est réduit à présenter uniquement par son beau côté! Le vrai talent veut être jugé en bloc, et dédaigne de l'être par parties détachées. Ainsi donc, par respect pour le public, et pour ne pas m'arroger une attribution qui ne sauroit m'appartenir sous aucun rapport; en terminant cet article, sans sortir de mes limites, je me bornerai à conserver quelques anecdotes curieuses, qui se rattachent de plus près au caractère de celui que je dois faire connoître.

Un jour, au sortir de l'assemblée, il traversoit les Tuileries, avec un livre à la main. Le peuple se mit à le suivre, en poussant des hurlements affreux. Il n'y faisoit d'abord aucune attention. Mais, tout à coup, un homme s'avance, brandissant en l'air un couperet énorme, et il crioit : *Où est cet abbé Maury?*

je vais l'envoyer dire la messe aux enfers. A ce cri répété, Maury lève la tête, et voit cet homme presque à ses côtés, dans cette attitude menaçante. Aussitôt il laisse tomber sa brochure, saisit deux pistolets qu'il lui présente en disant : *Tiens, si tu as du cœur, voilà les burettes pour la servir.* L'assassin éperdu prit la fuite, et le peuple de faire retentir les airs de ses applaudissements.

C'est la seule et unique occasion qu'il ait eu recours aux armes qu'il portoit habituellement, pour se défendre dans un cas aussi désespéré; car, du reste, il étoit convaincu que les tirer contre la multitude, c'est un véritable acte de démence. C'est pourquoi M. le vicomte de Mirabeau, ayant, en sa présence, mis l'épée à la main au milieu d'un tumulte, il la lui arracha, et, l'ayant brisée, il en jeta les tronçons à ses pieds. Le peuple, témoin de cette scène, se mit à crier *bravo!* et ils purent tous deux se retirer tranquillement.

Une autre fois, on crioit avec fureur : *A la lanterne! à la lanterne!* Et déjà on préludoit aux apprêts du supplice. *Eh! si vous me mettiez à la lanterne, y verriez-vous plus clair?* Cette réponse fit rire ces forcenés, et sa pré-

sence d'esprit le sauva du danger le plus imminent.

M. de Pradt *croit qu'un bon mot valoit à Maury un mois de sécurité* (1); mais les périls se renouveloient presque chaque jour. La populace le poursuivit encore dans la rue Sainte-Anne, et cette fois elle montrait tant de rage et d'acharnement, qu'il crut qu'on alloit le mettre en pièces. Il marchoit à pas lents, et la foule se pressoit derrière lui, lorsqu'un jeune enfant, qui étoit sur son passage, saisit un caillou et fait mine de le lui lancer. Il prit aussitôt l'enfant avec une main; et, tout en ayant l'air de lui faire des caresses, *continue*, lui dit-il pour l'effrayer, *et je t'écrase contre la muraille*. Celui-ci se tut, comme de raison, et la populace étonnée s'arrêta. Alors l'abbé Maury, se voyant à côté d'une porte cochère qui étoit ouverte (2), profita du répit qu'on lui donnoit pour se jeter brusquement dans la maison, et referma la porte sur lui. La force armée accourut bientôt à son secours; mais l'attroupe-

(1) *Les quatre concordats*, tom. II.

(2) C'étoit la maison n° 18. Elle étoit habitée par le banquier M. Fulchiron.

ment ne s'étoit pas même encore dissipé à l'entrée de la nuit, et l'officier prit le parti de faire revêtir l'abbé Maury de l'uniforme d'un garde national. Grâce à ce travestissement, il eut le bonheur de n'être point reconnu, et de pouvoir se soustraire aux poignards des assassins.

Un autre jour qu'il montoit les escaliers de l'assemblée, en traversant les flots du peuple qui assiégeoit les avenues de la salle, on le tira violemment par-derrière pour le faire tomber à la renverse. C'en étoit fait de lui s'il eût succombé. Heureusement les cordons de son petit manteau cédèrent, et il ne perdit point l'équilibre. Soudain, il se retourna pour punir le traître ; mais voyant que c'étoit une femme, *Oh! madame*, lui dit-il, *que vous êtes heureuse!*

C'est donc à son mépris franc et continu pour la mort, qu'il fut uniquement redevable de la conservation de sa vie (1). « J'ai vu, écrivoit-

(1) « Je ne crois pas, dit Lacretelle, dans son *Histoire de France*, t. VII, je ne crois pas que personne ait poussé plus loin que lui le courage de résister à des factieux, à des bourreaux. Il traversoit les groupes les plus furieux, d'un pas vif et ferme, répondoit à

« il à M. le cardinal de Boisgelin, alors ar-
 « chevêque d'Aix, j'ai vu la lanterne et les
 « poignards levés sur moi d'assez près, pour
 « me souvenir encore des plaisanteries et du
 « sang-froid dont je me servois pour désarmer
 « la multitude. J'étois tout étonné moi-même
 « de cette présence d'esprit, qui me venoit du
 « parti bien pris et bien arrêté de ne compter
 « ma vie pour rien (1). »

« leurs menaces par des saillies pleines d'assurance et
 « de gaieté, et redoubloit de véhémence à la tribune
 « contre la démagogie triomphante. » Je ne voulois citer
 que ce seul fragment. Qu'on me permette de transcrire
 encore ces quelques lignes. « Une connoissance parfaite
 « de l'histoire, poursuit Lacretelle; une vivacité d'es-
 « prit qui lui en faisoit appliquer les résultats avec
 « d'heureux à-propos; un style constamment soutenu,
 « fleuri, harmonieux; une mémoire prodigieuse qui
 « donnoit l'éclat de l'improvisation à plusieurs de ses
 « discours écrits; une prononciation rapide, ferme et
 « habilement accentuée; le don des reparties; l'art de
 « prolonger une ironie amère : voilà quels étoient ses
 « avantages à la tribune. — Je n'oublierai jamais, ajoute
 « M. le comte de Ségur, dans ses SOUVENIRS, l'impres-
 « sion que produisirent sur mon esprit, l'harmonie et
 « la pompe des discours de l'abbé Maury. »

(1) Lettre du 24 octobre 1801.

Cette même présence d'esprit lui suggéroit également les réflexions les plus lumineuses et les moins prévues, comme les reparties les plus vives et les plus promptes, au sein de l'assemblée, et au milieu des discussions les plus orageuses.

Par exemple, pendant qu'il péroroit sur *le droit de faire la guerre, et de conclure les traités de paix*; dans cette séance mémorable, où il fut long-temps interrompu par les larmes et par les témoignages prolongés de l'approbation unanime de l'assemblée nationale; quand, réclamant une grande pensée pour la gloire de Henri, il vengea noblement la mémoire du meilleur de nos rois, outragée par une accusation aussi absurde qu'injuste (1); tout à coup, ayant aperçu M. de Fitz-Herbert dans

(1) « Jamais son talent ne s'étoit élevé aussi haut que
 « dans cette discussion. M. Charles de Lameth avoit
 « prétendu qu'au moment où un exécrationnable régicide
 « priva la France du meilleur de ses rois, Henri IV
 « alloit embraser l'Europe pour la possession de la
 « princesse de Condé. *C'est une calomnie!* s'étoit écrié
 « l'abbé Maury. M. de Lameth soutint que son asser-
 « tion étoit justifiée par les *Mémoires* de Sully. L'abbé
 « Maury dans son opinion présenta des développements
 « historiques pleins d'une critique judicieuse et pro-

une tribune : « Levez les yeux dans ce moment, « s'écrie-t-il, et voyez au milieu de cette en- « ceinte, un ministre anglois qui va négocier « en Espagne les intérêts de sa nation... C'est « en présence d'un tel témoin que nous dis- « cutons dans cet instant les droits du trône ! « Ce sera bientôt devant les émissaires de toute « l'Europe que les François délibéreront dans « cette assemblée, pour leur apprendre qui ils « ont à craindre, ou qui ils doivent corrompre. « Quel peuple voudra être votre allié, et expo- « ser ainsi ses secrets les plus importants à la « publicité inséparable de nos délibérations? »

Ainsi, lorsque dans les terribles débats sur la *constitution civile du clergé*, ayant rapporté fidèlement la pensée et même les expressions

« fonde... *Il fournit un vrai modèle d'éloquence classi- que, quand il repoussa l'assertion de M. de Lameth.* » Ici se trouvent cités avec ce fragment deux autres passages du discours, précédés par ces réflexions : « Ce dis- « cours me paroît admirable par le judicieux et éloquent « emploi des connoissances historiques. » *Histoire de France*, par Charles Lacretelle, tom. VIII. Or, la réponse à M. de Lameth, qu'on cite comme *un vrai mo- dèle d'éloquence classique*, cette réponse fut bien cer- tainement improvisée.

de Mirabeau, et l'ayant prié de lui dire si sa mémoire ne l'avoit point trompé, Mirabeau crut l'embarrasser par cette réponse : « Non, « monsieur, ce n'est point là ce que j'ai dit. « Ces ridicules paroles ne sont jamais sorties « que de votre bouche. » Avec quelle force de logique et de raisonnement ne sut-il pas lui démontrer qu'il ne l'avoit pas cité à faux; qu'il avoit réellement dit ce qu'il lui avoit attribué; et que si sa phrase signifioit autre chose, elle ne pouvoit avoir aucun sens! Puis, prenant acte de son silence, « je ne dirai point, pour « suivit-il, que ces ridicules paroles ne sont « sorties que de votre bouche; mais je dirai, et « cette assemblée dira comme moi, que votre « proposition n'a pu sortir que d'une tête ab- « surde. »

Ces citations suffisent pour remplir l'objet que je m'étois ici proposé (1). Mais combien d'anecdotes piquantes, combien de reparties ingénieuses s'offrent en foule à ma pensée et à mes souvenirs! je les repousse, parce qu'elles me mèneraient beaucoup trop loin, si je voulois tout dire, pour le seul et unique plaisir de

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 7.

raconter (1). Je m'abstiendrai aussi, par discrétion, de copier un autre paragraphe, singulièrement frappant, de la lettre à M. le cardinal de Boisgelin, qui auroit le mérite de commenter aux lecteurs cette dernière profession que Maury fit à Marmontel, au moment où ils s'embrassèrent en se disant un éternel adieu. « Mon ami, lui avoit-il dit, j'ai fait ce
 « que j'ai pu ; j'ai épuisé mes forces, non pas
 « pour réussir dans une assemblée où j'étois
 « inutilement écouté, mais pour jeter de pro-
 « fondes idées de justice et de vérité dans les
 « esprits de la nation et de l'Europe en-

(1) Dans la discussion sur les attroupements séditieux, qui fut extrêmement orageuse, « pour tout concilier, « dit l'abbé Maury, je demande que les peines prononcées contre les attroupements séditieux qui pourroient « environner le corps législatif, ne puissent être appliquées qu'à la prochaine législature. » *L'Ami du roi*, 10 juin 1791.

Un autre jour qu'il s'étoit élevé un fort tumulte dans l'assemblée, et qu'il se trouvoit à la tribune avec MM. Casalès et Mirabeau, chacun d'eux voulant parler sans pouvoir se faire entendre, il calma les esprits par cette plaisanterie : *Écoutez-nous, messieurs, voilà les trois ordres à la tribune. Ibid.* 22 octobre 1790.

« tière. » *Mémoires de Marmontel*, liv. XVIII.

Au reste, quel que soit le jugement qu'on ait pu porter de sa conduite politique, de nombreux et glorieux suffrages vinrent lui prodiguer la récompense de ses travaux. Le bon et infortuné Louis XVI avoit été le premier à les reconnoître, en lui adressant ces belles et touchantes expressions : « Daignez songer que nous
« avons besoin de vous..... Sachez tempori-
« ser, votre roi vous en conjure ; trop heu-
« reux s'il peut un jour s'acquitter envers vous,
« et vous prouver sa reconnaissance, son es-
« time et son amitié (1) ! »

Mais aussi (qu'il me soit permis de le dire), si Louis XVI daigna montrer à Maury une telle bonté et une telle clémence, ce furent peut-être moins ses preuves de dévouement à la tribune qu'il voulut signaler, que la franchise si rare et si précieuse à ses yeux, par laquelle Maury, interrogé par son roi, avoit su répondre à sa confiance la plus intime (2). Maury

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 8.

(2) Voici un trait de la vie du cardinal Maury, consigné dans une lettre de M. l'abbé Mayet, et que je crois devoir rapporter ici, afin qu'on ne se méprenne pas sur la nature de ces rapports confidentiels. « Le 21 juin,

s'offre ici sous un nouvel aspect , et je dois mettre les lecteurs à portée de l'apprécier sous ce rapport. Voici donc les nobles et courageuses paroles qu'il adressa à Louis XVI, dans un mémoire sur les assignats que ce prince lui avoit demandé. « Sire , lui dit-il , après être entré dans des développements que les débats de l'assemblée ne pouvoient comporter ; jamais, non jamais, ma raison n'a obéi à une conviction plus profonde. Des cris involontaires et inarticulés échappent, dans ce moment, à mon effroi et à mon amour. Je lève en tremblant, vers le ciel, des mains suppliantes ,

« jour du départ du roi pour Montmédi , j'avois couché chez monsieur votre oncle , ce qui m'est arrivé bien des fois, afin d'être debout dès la première heure du jour, pour nous mettre à l'ouvrage à six ou sept heures ; le fidèle Gervais arrive en hâte dans le cabinet où j'écrivois sous la dictée et nous dit : *Pendant que vous êtes ici à composer, il se passe d'étranges choses à Paris : le roi est parti cette nuit avec sa famille. — Quelle folie ! c'est un conte. — C'est si peu un conte que tout Paris est en l'air, et que votre rue est encombrée par la foule. Il falloit bien le croire ; car il avoit dit vrai. Après quelques instants arrive un ami qui confirme la nouvelle. Monsieur votre on-*

« pour le conjurer d'ouvrir votre âme à la
« lumière et au courage de la vérité. C'est
« ma conscience qui parle ici à la vôtre..... Je
« supplie en finissant votre majesté de ne
« pas armer du moins contre elle-même, les
« derniers restes de son autorité, dans la dé-
« termination terrible qu'elle va prendre. Je
« viens de lui dire la vérité tout entière, avec la
« sincérité que ses vertus m'inspirent, et avec
« le courage que sa confiance me commande.

« cle fait aussitôt son porte-feuille, et l'envoie par
« Gervais dans un grand sac chez quelqu'un, pour le
« mettre en sûreté en cas de recherche dans son appar-
« tement. *Eh bien, me dit-il, que faut-il faire? — Vous*
« *habiller et aller à l'assemblée. — Vous me confirmez*
« *dans ma résolution; et de suite nous faisons notre toi-*
« *lette, et nous partons. La foule étoit immense dans la*
« *rue. Nous marchons lentement, parlant à bâtons rom-*
« *pus, pour montrer notre assurance. Les alentours de*
« *la salle étoient encombrés par des milliers de person-*
« *nes. Je me présente le premier, et avec la main j'ou-*
« *vre doucement le chemin. Pas un mot, pas une pa-*
« *role désobligeante : C'est l'abbé Maury, c'est l'abbé*
« *Maury, rien de plus. Son apparition dans la salle*
« *pétrifia tout le monde. Ce fut un silence profond d'é-*
« *tonnement et d'admiration; car ce sentiment accom-*
« *pagne toujours un grand courage. »*

« Je viens de la lui dire avec une franchise qui ,
« dans la série des hommages , vaut bien , ou
« plutôt est le vrai respect , et avec un zèle
« de dévouement qui doit être auprès d'elle
« mon excuse. Je la lui ai dite sans séparer ja-
« mais ses intérêts de ses devoirs , dans ce
« mémoire où j'ai examiné l'influence du pa-
« pier-monnoie sur l'abolition de la puissance
« royale ; comme je développerai un de ces jours
« à la tribune, au milieu des poignards, les dé-
« sastres qu'il accumulerait sur le royaume.

« Ma tâche envers le trône est remplie : celle
« du roi qui l'occupe encore va commencer.
« Le roi connaît à présent la vérité ; mais ce
« n'est rien , ou plutôt c'est une insigne dé-
« loyauté que d'en être instruit, et de n'avoir
« pas le courage de lui être fidèle. Et voilà
« pourtant l'inconséquence ordinaire qu'en-
« gendre dans l'âme des rois une indolence
« timide sous l'ascendant d'autrui, ou une dé-
« fiance excessive de soi-même ! L'histoire nous
« montre en effet , à chaque page , qu'il faut
« bien plus s'inquiéter du défaut d'énergie
« dans les souverains , que du défaut de lu-
« mières. Je crois donc , contre la persuasion
« commune , que les rois savent toujours assez

« la vérité dans les grandes affaires d'État , où
« l'intérêt des parties ne manque jamais de les
« éclairer. Le malheur est qu'au lieu de la bien
« discerner , et surtout de la défendre , ils con-
« cluent simplement de ces lumineux débats ;
« dont ils devraient être les arbitres , que tout
« est autour d'eux contradiction ou incertitude ;
« qu'il y a toujours deux opinions en vogue sur
« la même question , et que dès-lors , selon la
« maxime des cours , le sage , c'est-à-dire ,
« sans doute le lâche , ne doit plus en adopter
« aucune ; ou bien ils en concluent encore
« qu'il existe deux partis acharnés l'un contre
« l'autre , entre lesquels , au lieu de prononcer
« en pleine connoissance de cause , flottent
« dans une égale indécision , et la paresse
« d'esprit qui ne sait plus ce qu'il faut croire ,
« et la foiblesse de caractère qui se laisse en-
« traîner sans avoir rien osé résoudre (1). »

Louis XVI ne suivit pas ces conseils , et il prononça à jamais sur son sort , en sanctionnant le décret du papier-monnaie. Mais si , dans son

(1) Ce mémoire sur les assignats fera partie des discours , dont j'aurai l'honneur de faire hommage au public très-incessamment.

amour pour son peuple , ce monarque , dont les bonnes intentions trompées nous furent si funestes , sacrifia sans cesse son autorité à son repos et à ses vertus , tandis qu'il auroit dû la défendre avec une sainte jalousie , comme un dépôt sacré que le ciel lui avoit confié pour le bonheur de tous , et dont il ne lui étoit pas plus permis de se dessaisir que d'abuser ; du moins ce monarque savoit rendre justice à la droiture et à la fidélité. Nous en avons vu la preuve la plus touchante dans cette lettre qu'il écrivit alors à son principal défenseur.

Presque à la même époque que Maury reçut ce noble témoignage , qui le payoit et au-delà de ses foibles services , Pie VI lui transmettoit ses propres sentiments en ces termes , par l'organe de M. le cardinal Zélada , secrétaire d'État : « Ce que vous avez fait est au-dessus
« de tout éloge , et vous avez un droit absolu à
« l'estime de l'Europe entière. Le pape m'a
« chargé de vous faire en son nom les plus vifs
« remerciements , et d'y ajouter tout ce qu'il est
« possible de dire pour vous rendre bien sûr
« de son affection et de sa reconnoissance (1). »

(1) Lettre du 15 juin 1791.

Son éminence lui écrivoit encore le 28 septembre 1791 : « Les efforts que vous avez faits
« surpassent tout ce qu'on en pourroit dire, et
« tout ce qu'il est possible d'imaginer. Je n'ai
« point les mots pour vous donner la plus lé-
« gère image de l'impression qu'a faite sur le
« pape votre dévouement héroïque (1). »

Ce fut peu de jours après la date de cette lettre, que Maury termina sa mission politique à l'assemblée nationale. Jusqu'au dernier moment, il étoit demeuré avec intrépidité sur la brèche; mais il comprit avec douleur qu'il s'exposeroit sans fruit comme sans gloire, si, seul et isolé, il eût lutté plus long-temps contre une opposition malheureusement insurmontable. Il prit donc la résolution de quitter la France. Dès qu'on en fut informé à Rome, le souverain pontife lui offrit aussitôt une seconde patrie. « Vos travaux inconcevables, lui
« mandoit alors le secrétaire d'État, en par-
« lant au nom de sa sainteté, vos travaux in-
« concevables, dirigés toujours par le bien pu-
« blic, par la raison, par les lumières les plus
« éclatantes, et par les dons les plus heureux

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 9.

« de la nature, ont forcé enfin jusqu'aux per-
« sonnes les plus dépourvues de bon sens, les
« plus vendues à la cabale dominante, à vous
« tributer l'hommage qui vous étoit dû. Cela
« doit vous dédommager de vos peines, comme
« soulage le saint-père, toujours rempli d'a-
« larmes et de sollicitudes paternelles sur votre
« sort. Souvenez-vous qu'il brûle d'envie de
« vous voir ; *que sa reconnaissance lui en fait*
« *un besoin, et que vous ne pourrez jamais*
« *vous refuser à son impatience, sans faire*
« *semblant de méconnoître, je dirai de mépri-*
« *ser presque ses bontés. Vos derniers instants*
« à Paris ont été signalés par les démarches,
« par les efforts les plus sublimes, par la pas-
« sion la plus décidée pour le bien, et la gloire
« de la France et de la couronne. Que je plains
« le monarque qui n'a point eu l'énergie de
« suivre les plans que votre main habile lui
« traçoit ! Que je hais l'empire des circonstan-
« ces, qui jetoit un voile épais sur la lumière
« que vous faisiez étinceler à ses yeux (1) ! »

(1) Allusion aux derniers discours sur la souveraineté d'Avignon ; et à un *Mémoire sur la réponse que le roi doit faire à l'assemblée nationale lorsqu'elle lui présen-*

Quand enfin le secrétaire d'État apprit son heureuse sortie de France, et son arrivée à Bruxelles, voici un extrait de la dépêche qu'il s'empressa de lui adresser, le 23 novembre 1791.

« De toutes vos lettres, celle que j'ai le bonheur
 « d'avoir entre les mains, celle qui me marque
 « votre prochaine arrivée, est celle qui m'a fait
 « le plus véritable et le plus grand plaisir. Le
 « pape a voulu la lire et la relire d'un bout à
 « l'autre. Maintenant, ce seroit vraiment vou-
 « loir perdre le temps, que de vous rendre les
 « sentiments du pape et les miens. Arrivé ici,
 « vous pourrez descendre dans ma propre mai-
 « son, c'est-à-dire positivement chez vous. La
 « table, les laquais, le carrosse, tout cela vous
 « embarrassera fort peu. En attendant, je vous
 « en préviens, *ne nous parlez point de recon-*
 « *naissance ; c'est le moyen de nous mettre*
 « *dans l'impossibilité de payer nos dettes, en*
 « *empruntant les mots dont nous devons nous*
 « servir, lorsqu'il est question de vous (1). »

tera la nouvelle constitution. Voyez la note n° 10.

(1) Je possède les originaux de toutes ces lettres, et je garantis la fidélité la plus scrupuleuse des divers extraits qu'on vient de lire.

Maury obéit à ces pressantes sollicitations. Son voyage fut comme un triomphe non interrompu. « Mon illustre ami, lui écrivoit Marmontel dans l'abandon d'une vieille amitié, « nullement louangeuse entre deux cœurs qui « s'étoient voué une franchise mutuelle; mon « illustre ami, j'ai joui plus que vous-même « des honneurs qu'on vous a rendus à Tournai, à Bruxelles, à Coblentz, etc. (1). Je « prévois ceux qu'on va vous rendre à Rome; « et tout le monde ici croit vous en voir *rougir*. Dans tous les sens, je le souhaite. C'est « à nous de nous enivrer de votre gloire; c'est « à vous de la recevoir, comme vous faites, « avec une modeste sensibilité. Les foiblesses « de l'amitié sont excusables; celles de l'amour-propre ne le seroient pas. Mais je ne les crains « pas d'un caractère et d'un esprit dont la trempe « est bien éprouvée. Je vous connois une âme « cubique qui, dans tous les mouvements de la « fortune, se tiendra ferme sur sa base (2). »

Marmontel connoissoit bien le cœur de son ami. Il resta le même dans toutes les situations.

(1) *Voyez*, à la fin de la Vie, la note n° 11.

(2) *Voyez*, à la fin de la Vie, la note n° 12.

Au lieu de prendre de l'orgueil de sa nouvelle dignité, tout son désir étoit qu'on ne l'en rendit pas responsable *Je ne la dois*, disoit-il, *qu'aux désastres de ma patrie.* (1). Dans son premier entretien avec lui, Pie VI, touché de sa confusion et de sa reconnaissance, lui rappela que saint Pie V avoit créé cardinal Thomas Soucher, abbé de Clairvaux, pour avoir été l'un des plus illustres et des plus utiles théologiens du concile de Trente. « Ce qu'il fit pour un François, ajouta Pie VI, nous le ferons, à plus forte raison, pour un sujet de l'Église romaine (2). »

Mais avant de lui donner le chapeau, son généreux bienfaiteur, qui l'avoit déjà créé cardinal *in petto*, dans le consistoire tenu le 26 septembre 1791, en le désignant par ces mots : *egregium virum* (3), voulut lui donner une

(1) *Discours de réception à l'Institut.*

(2) *Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 13.*

(3) « *Locum collegii vestri, qui admissâ nupèr renuntiatione Caroli Stephani de Lomenie vacat, in hærendo... absque ullâ cunctatione implere volumus, ideòque... creare intendimus in presbyterum cardinalem egregium virum quem justis de causis in*

marque éclatante de la plus haute confiance. Il le nomma, le 17 avril 1792, archevêque de Nicée *in partibus*, et nonce extraordinaire à la diète qui alloit s'assembler à Francfort, pour l'élection de l'empereur François II.

Cette grâce, dont les fastes de la cour de Rome ne fournissent aucun exemple, fut encore rehaussée par des traits d'une bonté singulière, de la part du souverain pontife. D'abord, sa sainteté daigna lui dire, en lui annon-

« pectore reservamus, arbitrio nostro quancumque
 « evulgandum. » *Allocutio Pii VI.*

« Je vous dirai, lui écrivit M. le cardinal Zélada, le 28
 « septembre 1791, jé vous dirai, touchant l'archevêque
 « de Sens, que le pape, dans le consistoire de lundi 26,
 « accepta sa démission du chapeau. Vous trouverez ci-
 « joint le discours du pape dans cette occasion. *Cela*
 « *me dispense d'entrer en de plus longs détails.* »

Outre les droits que Maury pouvoit s'être acquis par ses travaux à l'assemblée, il en avoit un tout particulier à la bienveillance de Pie VI; c'est que le dernier nonce, monseigneur Dugnani, en quittant la France, l'avoit prié, au nom de sa sainteté, de se charger de la correspondance avec la cour de Rome, en lui déléguant par là, en quelque sorte, la charge de le suppléer dans ses propres fonctions.

çant qu'elle le faisoit archevêque : *Vi chiediamo scuse di levarvi il nome ; ma velo restituiremo presto.* « Nous vous demandons excuse de vous « ôter votre nom ; mais nous vous le rendrons « bientôt. » Et non content de lui avoir annoncé par ces paroles, sa prochaine promotion au cardinalat, Pie VI fit acheter une bague et une croix enrichies de diamants, qui avoient appartenu à M. le cardinal Garampini, mort évêque de Montefiascone, et lui dit en lui mettant cet anneau au doigt : *Vi diamo l'anello, e vi destiniamo la sposa.* « Voici l'anneau, et « nous vous destinons l'épouse. »

Le nouvel archevêque fut sacré à l'autel de la chaire de Saint-Pierre, par M. le cardinal Zélada, le 1^{er} mai 1792. Ce fut un jour de fête pour tous les François. Mesdames Victoire et Adélaïde de France honorèrent la cérémonie de leur auguste présence.

On ne sauroit ajouter rien de plus honorable, ni de plus magnifique aux termes que renferment les divers brefs, par lesquels fut annoncée sa mission. Voici ce que contient littéralement celui au collège électoral. « La gravité des temps « et des circonstances donnoit un grand poids « à nos sollicitudes. Mais notre choix n'a pu

« être douteux à la vue des mérites éclatants de
 « notre V. frère J. S. Maury , archevêque de
 « Nicée , que sa vertu , sa doctrine , sa foi et
 « une singulière force d'âme ont rendu si juste-
 « ment célèbre dans les premières assemblées
 « de la nation françoise , où ni les menaces ni
 « les périls n'ont pu l'intimider , ni ralentir
 « son infatigable ardeur à défendre les droits
 « de la religion et du trône (1). »

- Aussi, jamais nonce ne reçut à Francfort des honneurs comparables à ceux qu'on y rendit à l'archevêque de Nicée. Malgré sa très-sincère répugnance à parler de lui, il crut qu'il n'avoit pas le droit d'être modeste pour son sou-

(1) « Ipsa hæc rerum ac temporum, in quibus ver-
 « samur, ratio curas augebat nostras. Verùm hanc ex
 « animo facilè sustulerunt nobis dubitationem venera-
 « bilis fratris Joannis Sifredi Maury, archiepiscopi
 « Nicœni, perspecta, ac ubique pervulgata merita, suâ
 « virtute, doctrinâ, fide, ac singulari fortitudine animi
 « comparata, cùm in primis illis Gallicæ nationis con-
 « ventibus esset, nullisque minis intentisque vitæ
 « periculis à sanctissimæ religionis, potestatisque regiæ
 « juribus propugnandis unquàm deterreri, dimoveri-
 « que posset. » *Bref de Pie VI, donné à Rome le*
 17 mai 1792.

verain, en usant d'une réticence répréhensible ; et sa correspondance officielle a ainsi conservé le détail de ce traitement si extraordinaire.

« Monsieur le nonce, lui dit l'empereur à sa première audience, en vous envoyant ici, le pape a continué de prouver l'intérêt qu'il prend à la cause de tous les souverains. Je lui écrirai et je l'en remercierai. »

Quand il fut ensuite présenté au roi de Prusse, « je trouvai, dit-il, quatre cents personnes de la plus haute distinction dans la galerie de l'électeur de Mayence, chez qui ce prince étoit logé, et je recueillis sur mon passage, non pas des compliments, mais des transports unanimes de bienveillance et de joie. » Ce glorieux accueil étoit, en quelque sorte, la répétition de la scène qui avoit marqué, l'année précédente, son arrivée chez nos princes, à sa sortie de France. Six cents gentilshommes demandèrent alors et obtinrent l'agrément de leurs altesses royales pour former une haie, et battre des mains à son approche. Dès que le roi de Prusse entendit son nom, il vint à lui en prenant ses mains avec les siennes, et il daigna lui dire : « Monsieur le nonce, vous

« êtes un homme, un brave homme que je
« vois avec grand plaisir. Personne n'a aussi
« bien défendu son terrain que vous. Le pape
« fait son devoir, et il nous apprend le nôtre à
« tous. C'est notre dette qu'il acquitte. Mandez
« au saint-père, de ma part, que je lui sais un
« gré infini de récompenser dans votre per-
« sonne de si grands talents et de si grands
« services. »

Pour comble d'honneur, au cercle le plus nombreux de la cour, l'empereur le choisit pour un des convives de sa table particulière, qui n'étoit composée que de huit couverts. Il y prit place entre le roi de Prusse et le duc de Brunswick, avec l'impératrice, le prince royal de Prusse, le landgrave de Hesse d'Armstadt et l'électeur de Mayence.

Monsieur, depuis le roi Louis XVIII, et ses deux capitaines des gardes lui écrivirent pendant qu'il étoit à Francfort, pour l'inviter à faire la bénédiction de leurs drapeaux. Il alléguait des prétextes honnêtes pour s'en excuser. Le véritable motif de son refus, c'est qu'il étoit persuadé qu'un nonce du pape ne devoit pas prendre un parti si prononcé, de peur d'aigrir encore les esprits contre la cour de Rome, par

l'apparence d'une guerre de religion. Je dois ajouter en même temps que Pie VI, dans sa haute sagesse, approuva la conduite de l'archevêque de Nicée, et qu'il lui fit même des remerciements d'avoir su si bien deviner ses intentions.

A la fin de la diète, il se rendit à Dresde, pour y remplir une autre mission du pape. L'électeur lui prodigua les plus touchants témoignages de considération, voulant l'avoir chaque jour à sa table, où il le faisoit placer à ses côtés. « On se croit transporté dans un autre monde et dans un siècle meilleur que le nôtre, dit le nonce en écrivant à sa cour, quand on voit de près les éminentes vertus de la maison de Saxe. Il est impossible de rien imaginer de plus édifiant et de plus respectable. »

De retour à Rome, l'archevêque de Nicée jouit de plus en plus des bonnes grâces du souverain pontife. Pie VI le consultoit fréquemment sur les plus hautes questions qui pouvoient intéresser l'Église ou le gouvernement de ses États. Dans la conversation, il l'appeloit toujours *mon cher Maury*, et c'est ainsi qu'il le nomme dans les billets qu'il lui écrivoit, et qu'il ne terminoit jamais sans lui renouveler

l'assurance de ses sentiments les plus affectueux (1). Il vouloit être instruit de tout ce qui pouvoit intéresser Maury ou sa famille. Quand son frère vint le joindre à Rome, sa sainteté voulut le voir aussitôt; et lorsqu'il me fit venir à Montéfascone, en 1795, *nepotes sunt filii sacerdotum*, lui écrivit-elle, pour le féliciter d'avoir sauvé un des siens après la terreur. Enfin, dans le consistoire tenu le 21 février 1794, elle le fit tout à la fois cardinal, et évêque de Montéfascone et de Cornète. Mais, après avoir ainsi acquitté ses augustes promesses, elle fit encore plus pour lui; elle daigna le visiter dans la demeure qu'il devoit à sa munificence, dans le palais du cardinal Zélada, qui étoit devenu comme le sien propre; et, lorsque touché et confus de tant de bontés, Maury essaya, mais bien vainement, de lui exprimer son respect et sa gratitude, le pape lui déboutonna son habit, et, lui mettant la main sur son cœur, *cerchiamo ciò ch'è nostro*, lui dit-il, « Nous cherchons ce qui nous appartient (2). » Et certes, il ne se

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 14.

(2) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 15.

trompoit pas dans son excessive clémence ! Dès long-temps, son protégé lui avoit voué un culte filial de dévouement, de vénération et d'amour, auquel il fut toujours fidèle. Qu'on lise le discours de réception qu'il prononça tant d'années après à l'Institut. Avec quelle effusion de cœur, avec quelle religieuse amertume il montre « ce vieillard vénérable, l'un des plus « grands pontifes de nos siècles modernes, toujours immobile dans ses principes sous le « poids de l'adversité, offrant au monde le « spectacle touchant et sublime d'une vertu « dont rien ne pouvoit ni ébranler la constance, « ni altérer la douceur ! »

Le cardinal Maury reçut les félicitations de l'Europe entière, au moment où il fut décoré de la pourpre romaine. Tous les souverains en témoignèrent au pape et au nouveau cardinal la plus grande satisfaction. Le roi de Prusse en félicita et remercia directement sa sainteté (1). Parmi tant de lettres intéressantes qui

(1) Cette dépêche est d'autant plus remarquable, qu'il n'existoit encore à cette époque aucune correspondance entre le saint-siège et la cour de Berlin. Rome avoit toujours protesté au contraire contre les souve-

acquissent une prompte publicité, ou distingua principalement celles des princes de la maison de Bourbon, ainsi que les réponses du chef suprême de l'Église. Monsieur lui atteste « sa
« vive et profonde reconnoissance d'avoir ré-
« compensé le mérite du sujet qui s'étoit dé-
« voué avec un courage si éclatant à la défense
« de la foi de Jésus-Christ et du trône de saint
« Louis. » Monseigneur le comte d'Artois s'ex-
prime en ces termes : « Le vicaire de Jésus-
« Christ sur la terre est le digne ministre de
« ses volontés, lorsqu'il récompense le vrai cou-
« rage et le vrai talent. » Enfin le prince de
Condé dit dans sa lettre : « Il n'est point de
« ministres des autels, de princes sur la terre,
« de nobles dignes de l'être, de gens honnêtes
« de tous les états, qui ne doivent regarder ce
« bienfait de votre sainteté comme leur étant
« personnel (1). »

Mais, au milieu d'un si beau triomphe, le cardinal Maury ne songeoit à profiter des fa-

rains de la Prusse, depuis qu'ils avoient pris le titre de roi. La promotion du cardinal Maury forme donc un événement dans les *fastes de la diplomatie*.

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 16.

veurs de Pie VI, que pour aller vivre dans la solitude. C'étoit toute son ambition quand il quitta la France (1). Il y persista plus que jamais dans ces temps de deuil et de larmes, où, comme il l'a dit lui-même, « chaque jour « lui apportoit les nouvelles les plus déchirantes de son pays. » Deux de ses frères périrent sur l'échafaud, et toute sa famille étoit proscrite à la fois, par la plus implacable de toutes les vengeances.

Je ne dirai que peu de choses sur son séjour à Montéfascone. Il y passa plusieurs années de suite sans jamais retourner à Rome, quoiqu'il en fût à une fort petite distance. Tout entier aux devoirs de son état, il ne voulut en négliger aucun; et, mettant tout amour-propre de côté, il n'officioit jamais sans prêcher en italien (2). Mais telle fut toujours,

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 17.

(2) Dans la première visite pastorale de son diocèse, qu'il fit en 1795, à l'entrée de la petite ville de Valentino, le gouverneur lui adressa un compliment en françois : le cardinal Maury lui répondit en la même langue. Sur le seuil de l'église, l'archiprêtre à la tête du clergé le complimenta en italien : il lui répondit en italien. Enfin un prêtre monta en chaire, et prononça

même en une langue étrangère , la force et l'onction de ses paroles , qu'elles produisoient une grande sensation. Je me souviens d'avoir entendu les premiers prédicateurs de l'Italie , Fenaja , Marchetti , le père Vincent , le père Amédée , qu'il attiroit à Montéfiascone ; je me souviens , dis-je , de les avoir entendus plusieurs fois admirer sa facile et persuasive éloquence. Il visitoit souvent les églises et les hospices. Il présidoit toujours aux principaux exercices du séminaire , prodiguant les récompenses pour encourager les vertus et les talents. Dans les années de disette ou de cherté , il donnoit à tout son clergé l'exemple des plus abondantes largesses (1) ; de même que lorsque , dans la détresse de ses finances , Pie VI eut recours aux dons volontaires de ses sujets , il voulut des premiers y contribuer de tous ses moyens , en publiant une magnifique lettre pastorale , pour encourager ainsi doublement ses

un discours en latin : réponse en latin. Ce coup de force inattendu suffit dès-lors pour donner à ses diocésains la mesure de son talent et de sa facilité pour parler d'abondance.

(1) Voyez , à la fin de la Vie , la note n° 18.

diocésains à répondre à l'appel du chef suprême de l'État.

Il s'étoit entouré d'une nombreuse colonie d'ecclésiastiques françois, parmi lesquels se trouvoient plusieurs de ses compatriotes de Valréas, le curé de son abbaye de Lions et son co-député de Péronne, M. l'abbé Coster, un fils du malheureux Foulon, M. l'abbé Demandolx, depuis évêque d'Amiens, l'ancien curé de Saint-Côme qu'il avoit connu en 1765, des docteurs de Sorbonne, dont il en plaça deux, MM. Dièche et Gandolphe, en qualité de professeurs dans son séminaire, outre qu'il en nomma supérieurs M. l'abbé Piquet, qui avoit été son maître à Avignon, et M. l'abbé Reboul qui y est encore vicaire général. Tous les jours il se promenoit avec eux en famille, et les avoit tour à tour à sa table. Du reste, il n'abandonna jamais l'étude. Elle formoit le principal charme de sa solitude. Il y consacroit plusieurs heures de la nuit, et tous les loisirs que lui laissoient le matin sa correspondance et les affaires du diocèse. Il avoit pour secrétaire le bon et loyal M. Mayet, son ancien collègue à l'assemblée nationale, actuellement chanoine de la métropole de Lyon, qu'il a toujours chéri,

et qui lui conserve un tendre et fidèle souvenir (1). Sa maison étoit fréquentée par tous les voyageurs illustres, et elle étoit en particulier comme l'auberge de ses compatriotes, qui étoient toujours sûrs d'y être accueillis avec cordialité, quelles que fussent leurs opinions politiques. Il eut même l'honneur d'y recevoir, plusieurs fois, M. le cardinal d'York, le dernier des Stuarts, monseigneur le duc de Berry, ainsi que sa majesté le roi de Sardaigne.

Mais la révolution vint le chercher sur sa montagne. L'armée françoise s'étant emparée de Rome en 1798, quoiqu'il fût depuis si longtemps étranger aux affaires, une proclamation du général en chef fut dirigée spécialement contre lui, et ses biens furent déclarés acquis à la nation, de même qu'on s'étoit emparé en France de tout ce qui lui appartenoit. Heureusement Pie VI veilloit sur lui, et, du fond de sa captivité, il lui fit ordonner à temps, par monseigneur Spina, aujourd'hui cardinal, de partir pour se dérober au danger.

Il se mit aussitôt en route pour la Toscane, et son départ ne précéda que de quelques heu-

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 19.

res l'arrivée des dragons qui venoient l'arrêter. A peine fut-il rendu à Sienne qu'on apprit que Pie VI lui-même alloit y être transféré, et on lui intima l'ordre de quitter cette ville. Il se flattoit au moins de trouver un asile à Florence ; mais, vain espoir ! Un ministre du directoire n'eut pas honte de dire : *Que fait ioi l'abbé Maury ? Attend-il que je le fusse charger de fers pour l'envoyer à la Guiane ?* Le grand duc, craignant une violence, lui envoya son majordome, M. le comte Manfrédini, pour lui faire part de son cruel embarras, et pour le conjurer d'aller se réfugier dans un lieu plus sûr. Mais où fuir ? C'étoit courir à une perte certaine, et s'exposer de plus à être taxé d'imprudenc. Après une longue délibération, le cardinal Maury, déplorant le sort d'un souverain qui n'étoit pas le maître chez lui, dit à M. le comte Manfrédini qu'il s'éloigneroit, si on lui fournissoit simplement une excuse pour se justifier en cas de malheur. Il fut convenu que la secrétairerie d'État feindroit d'expédier à Vienne un courrier (1), qui

(1) Ce courrier de cabinet se nomme *Céléstia*. Il remplit sa commission avec une adresse et une honnêteté

l'emmèneroit dans sa chaise de poste, en qualité de domestique. Les passe-ports furent légalisés par le ministre françois, sans la moindre défiance, et les deux voyageurs partirent pour gagner Venise. En traversant la Cisalpine, ils eurent le bonheur de n'être pas reconnus, et ils arrivèrent heureusement à leur destination.

Cependant, M. le comte Mocénigo, ministre de Russie à Florence, avoit instruit sa cour de la fuite du cardinal Maury. Paul I^{er} s'empressa de lui offrir un asile dans ses États. « Si
« je ne consultois que mon cœur et mes inté-
« rêts, répondit-il, je partirois assurément
« pour la Russie; mais j'appartiens à un corps
« dont il ne seroit ni noble ni sage de me sé-
« parer dans ces circonstances. Une juste déli-
« catesse ne me permet guère de quitter l'Italie
« avant d'avoir acquitté la dette que peut m'im-
« poser mon état d'un moment à l'autre (1). »

De son côté, le cardinal Maury ayant in-

singulière. On eut toutes les peines du monde à lui faire accepter une légère marque de reconnaissance. Il vivoit encore il y a peu de temps, et je me plais à lui rendre la justice qu'il mérite sous tous les rapports.

(1) Lettre à M. le comte Mocénigo, le 2 juillet 1798.

formé Louis XVIII de sa résolution, ce prince daigna lui mander : « L'offre généreuse que
« l'empereur vous a faite me cause une grande
« satisfaction ; mais je crois qu'il n'en faut pas
« profiter en ce moment. Ce n'est pas à jouir
« tranquillement de votre gloire que vous êtes
« appelé, ce bonheur est réservé pour votre
« vieillesse. L'âge du saint-père, ses infirmités,
« les cruelles épreuves aux quelles il est soumis,
« tout annonce que sa carrière ne sera pas lon-
« gue ; et c'est au choix de son successeur que
« vous devez veiller. »

Veut-on savoir maintenant jusqu'où alloit l'adorable bonté de Louis XVIII pour le cardinal Maury ? Voici les augustes paroles qui en sont le véridique et touchant témoignage. Il est permis dans le malheur d'avoir un souvenir modeste d'un père, et d'environner son ombre des pâles rayons de sa gloire, quand surtout l'inimitié ne cesse de venir la troubler jusque dans son tombeau.

« Je voudrais, ajoute sa majesté, que le fu-
« tur chef de l'Église fût un homme d'un âge
« mûr, sans être dans la vieillesse ; dont les plus
« rudes épreuves eussent fait éclater le courage
« et les bons principes ; qui eût déjà réuni tous

« les suffrages dans l'administration d'un dio-
 « cèse ; dont l'éloquence fût connue de toute
 « l'Europe, et dont la santé fût en état de ré-
 « sister aux fatigues qui plus que jamais seront
 « inséparables de la tiare. Il ne manque à ce
 « tableau que votre nom. C'est donc vous que
 « je désirerois voir élever sur le trône pontifi-
 « cal, et ce seroit le plus grand bonheur qui pût
 « arriver à la France et à l'Église (1). » Et plus
 tard, le 20 octobre 1799, quand Pie VI eut
 succombé à Valence, au moment même où les
 cardinaux alloient se réunir pour élire son suc-
 cesseur, Louis XVIII écrivoit encore au cardi-
 nal Maury : « Vos lettres font du bien à mon
 « âme. J'y ai reconnu à la fois et l'intrepide
 « défenseur de l'autel et du trône, et le digne
 « panégyriste du plus modeste des saints. Ces
 « lettres ne font que redoubler mes regrets
 « de ne pouvoir conserver l'espérance que
 « j'osois à peine concevoir l'année passée... En
 « apprenant la mort de Pie VI, ma nièce s'est
 « écriée : *Ne pourroit-ce pas être le cardinal*
 « *Maury qui le remplacât !* Ainsi vous voyez

(1) Lettre autographe de Louis XVIII, datée de
 Mittau, le 12 août 1798.

« que vous aviez les suffrages de l'expérience
« et de la vertu. »

Aussi bien, un tel excès de bonté avoit fait si peu d'illusion sur le cœur du cardinal Maury, que sans avoir, disoit-il, même le droit d'être modeste en reconnoissant son indignité, il s'étoit hâté de mander au roi que les Italiens ne se donneroient jamais volontairement un François pour maître. Il ne s'occupa donc que des seuls intérêts de sa majesté. Bientôt le sacré collège, suivant l'impulsion de son respectable doyen, M. le cardinal Jean-François Albani, qui avoit porté de tout temps au cardinal Maury la plus vive tendresse, fit la démarche décisive à laquelle le roi attachoit une si haute importance; et à peine le nouveau pape fut élu, qu'il confirma cet acte solennel de reconnaissance auquel il avoit lui-même participé, en écrivant à Louis XVIII, de même qu'aux autres souverains catholiques, pour lui annoncer son avènement au pontificat.

Le cardinal Maury dut être pleinement satisfait; et, ne soupirant plus qu'après sa solitude de Montéfiascione, dont la retraite des François venoit de lui rouvrir les portes, il se disposoit à quitter Venise, quand monseigneur le duc

de Berry et monseigneur le prince de Condé, avec monseigneur le duc d'Enghien, y arrivèrent. Il eut l'honneur de les présenter au saint-père, par qui ils furent reçus avec les mêmes distinctions que si le roi de France eût été sur son trône. Aussitôt après leur départ, il prit congé de sa sainteté, et se mit en route pour son diocèse.

Bientôt après le pape quitta également Venise pour retourner à Rome. Le cardinal Maury s'y rendit de son côté, pour y assister à son entrée solennelle. Dans l'intervalle, il avoit reçu, par un courrier de monseigneur le prince de Condé, des dépêches de Mittau. Louis XVIII lui témoignoit, par les expressions les plus flatteuses, toute sa sensibilité et son approbation de sa conduite avant et durant le conclave; puis, il daignoit lui dire : « Le roi mon « frère est mort sans avoir pu reconnoître le « courage héroïque avec lequel vous avez dé- « fendu ses droits. Je n'ai pas plus de puissance « qu'il n'en avoit ; mais du moins je suis maître « de ma confiance, et je vous la donne (1). » Le paquet contenoit en outre la réponse du roi

(1) Lettre autographe, écrite le 21 avril 1800.

au souverain pontife, et des lettres de créance pour accréditer le cardinal Maury en qualité de son ministre auprès du saint-siège.

Mais déjà les affaires politiques avoient changé de face; et les François se trouvoient de nouveau maîtres de l'Italie. La cour de Rome fut à cette même époque agréablement prévenue par des propositions conciliatoires que lui transmit, au nom du premier consul, M. le cardinal Martiniana, évêque de Verceil. Dès-lors, le pape craignit de s'être déjà trop avancé en écrivant au roi, *et la mission du cardinal Maury ne fut point admise*. Inutilement sa majesté le nomma-t-elle ensuite, le 3 juillet 1800, protecteur des églises de France (1), pour masquer, en quelque sorte, sa première et principale mission, sous un titre plus modeste et plus pacifique; Rome se montra encore plus inflexible; bientôt même elle fut amenée par l'empire des circonstances qui s'aggravoient chaque jour, à contracter

(1) Chaque État catholique avoit à Rome un cardinal chargé, sous le titre de *protecteur de ses églises*, de faire toutes les demandes nécessaires pour l'expédition des bulles et des brefs qu'on pouvoit avoir à y solliciter.

avec Bonaparte un traité tout à la fois politique et religieux, et un ambassadeur françois vint exercer, dans la capitale de la chrétienté, une telle prédomination, que le cardinal Maury, cédant aux prières de Pie VII, dut s'abstenir d'y paroître; trop heureux qu'on daignât encore le laisser comme en exil à Montéfiascione (1)! Cependant, de loin comme de près, il est vrai de dire qu'il fit tout ce qui pouvoit être en son pouvoir, pour répondre à la haute confiance dont il avoit été honoré, jusqu'au moment décisif où le pape s'étant lié d'une manière plus irrévocable encore, et toute représentation étant désormais superflue, il se vit réduit à garder un profond silence.

Ici, pour la seconde fois, devoit se terminer la vie politique du cardinal Maury. Tout son désir, toute son ambition se bornoit à vivre loin

(1) Dans ces temps de persécution, M. le chevalier de Vernègue, conseiller de la cour de Russie, mais soupçonné d'être un agent de Louis XVIII, fut arrêté à Rome, mis au château Saint-Ange, et livré aux François qui le renfermèrent dans la citadelle de Turin, où il souffrit une longue captivité. M. le comte d'Avarei auroit eu le même sort; mais, instruit de l'arrestation de M. de Vernègue, il s'arrêta heureusement à Padoue.

de la scène du monde, entièrement ignoré dans sa solitude. Mais telle ne put être sa destinée. Les cardinaux alloient être contraints de se prononcer, et se trouver tous individuellement en rapport avec le premier consul (1). Il se hâta en conséquence de faire part au roi de ce cruel incident. Sa majesté lui répondit en propres termes par une lettre en chiffres, datée du 22 octobre 1803. : « Le roi voit avec une
 « peine bien vive la position personnelle du
 « cardinal Maury. Il faudroit être sur les lieux
 « pour bien juger des sacrifices que cette po-
 « sition et l'unanimité des démarches du sacré
 « collège peuvent imposer au cardinal Maury.
 « Ce qu'il y a de sûr, c'est que le roi n'en sera
 « pas plus scandalisé qu'il ne le fut jadis de
 « lui voir porter un ruban tricolor (2). »

Cette dépêche fut très-long-temps à parvenir au cardinal Maury. Quand il la reçut par la voie détournée de Trieste et d'Ancone, ses collègues avoient effectivement dû écrire à Napoléon. On fut grandement étonné, à Paris comme à Rome, qu'il n'eût point imité leur

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 20.

(2) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 21.

exemple, et M. le cardinal Consalvi lui en fit à Civita-Vecchia les plus vifs reproches, au nom même de sa sainteté.

Bientôt, les événements les plus extraordinaires se succédèrent, et le pape annonça qu'il se rendrait à Paris pour y sacrer l'empereur, en même temps que le sacré collège lui transmit ses félicitations. Cette fois, le cardinal Maury ne crut pas pouvoir se dispenser d'écrire au nouveau souverain de la France (1). Lui-même, alors, rendit compte à un ami, dans une lettre confidentielle, des motifs qui déterminèrent son assentiment. Je vais la mettre sous les yeux des lecteurs, afin qu'ils connoissent sa pensée toute entière.

« Depuis l'origine de nos dissensions, dit-il, toutes mes opinions politiques ont eu la plus grande publicité et la connexion la plus invariable. Mais la sphère de mon activité s'est uniquement concentrée à la tribune nationale. Mon nom ne fut et ne se trouva jamais mêlé à aucune espèce d'intrigue. Enfin le gouvernement actuel, que j'ai la consolation de voir revenir tous les jours à mes anciens

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 22.

« principes de constitution, de législation et
« d'administration, me fournit la plus authen-
« tique apologie de ma modération et de ma
« doctrine.

« Je n'ai jamais voulu me rapprocher, il est
« vrai, du gouvernement républicain que j'ai
« toujours cru inadmissible, précaire et illu-
« soire dans un pays aussi étendu que la France.
« Mais, après quinze années de discordes, mes
« immuables principes, redevenus tout à coup
« dominants, m'ont rallié, de corps et d'âme,
« au rétablissement de notre monarchie.

« Là devoit finir, et là aussi a fini pour moi,
« comme pour l'histoire, la troisième révolu-
« tion françoise. On a donné toute la publicité
« possible à la lettre de félicitation que j'ai
« adressée à l'empereur, après son avènement
« au trône. C'est pour moi une distinction par-
« ticulière dont je suis bien loin de me plaindre,
« parce que ma conscience, qui aime le grand
« jour, ne demande et ne veut avoir aucun se-
« cret. J'avois pour garants de ma déclaration
« et de ma loyauté, dans cette mémorable
« circonstance, mes principes bien connus de
« royalisme que je n'ai jamais cachés à per-
« sonne; l'exemple instructif de nos deux ré-

« volutions antérieures qui exclurent du trône
 « les descendants des fondateurs de la monar-
 « chie et la postérité de Charlemagne, et dont
 « le terme se trouve marqué dans notre his-
 « toire, avant l'extinction des deux premières
 « races de nos rois; l'engagement public de
 « mon honneur, qui est pour moi d'un plus
 « haut prix que ma vie; mon inséparable union
 « avec le pape et avec l'unanimité du sacré
 « collège, qui, en me traçant ma route, m'a-
 « voient imposé le devoir le plus sacré de les y
 « suivre; le salut public qui est, en dernier
 « ressort, la suprême loi de l'opinion et des
 « théories; l'assentiment universel des habi-
 « tants du territoire françois dans toute l'é-
 « tendue du globe; enfin, la reconnoissance
 « préalable et décisive de toutes les puissances
 « catholiques, et de presque toutes les autres
 « cours, qui ne semblent revenir ou plutôt s'ar-
 « rêter sur leurs pas, que pour leurs seuls in-
 « térêts.

« Tels sont les motifs qui m'ont déterminé.
 « Quand on approfondit cette question de droit
 « public, on se voit bientôt forcé de reconnoi-
 « tre qu'il n'y auroit plus aucun gouverne-
 « ment légitime dans le monde, si, en genre

« de souveraineté, le fait, quand il est cons-
« tant et solidement appuyé au dedans comme
« au dehors, ne devenoit ou n'établissoit pas
« le droit ; car les origines sont ici connues de
« tous les côtés, pour le passé comme pour le
« présent, et il n'existe aucune monarchie qui
« n'ait essayé des révolutions politiques, ou
« des changements de dynastie assez fréquents.
« Or, je ne puis adopter un système politique
« qui bouleverseroit l'univers, en dénonçant
« tous les souverains actuels comme des usur-
« pateurs auxquels il ne seroit plus permis d'o-
« béir.

« C'est ainsi, conclut le cardinal Maury dans
« cette lettre si forte de choses et de logique,
« c'est ainsi que, toujours de bonne foi avec
« moi-même comme avec tout le monde, j'ai
« médité mes devoirs dans l'ordre social. » Et
moi, depuis surtout qu'un *exemple fameux* est
encore venu consacrer et confirmer l'évidence
tutélaire de ces principes nécessaires au salut
des peuples, je dirai après lui, en répétant les
anciennes paroles qu'il fit entendre à la tri-
bune de notre première assemblée : qu'on dé-
nonce tant qu'on voudra le cardinal Maury à
l'animadversion publique, les faits parlent ici

plus haut que toutes les calomnies, et tôt ou tard on lui rendra justice.

Mais peut-être osera-t-on dire qu'en remplissant un devoir, il est vrai, il consulta aussi son intérêt. Et depuis quand n'est-il donc plus permis à l'honnête homme de suivre la droite ligne, lorsqu'il peut avoir un intérêt à ne point en dévier? S'il avoit la foiblesse de céder à une crainte aussi pusillanime, il mériteroit au contraire les plus graves reproches. Maury songeoit si peu à ses avantages personnels, qu'il s'entoura plus que jamais des siens, se regardant pour toujours fixé en Italie. Il plaça toute sa fortune sur la tête de son frère, qui avoit été son ami de cœur, son confident le plus intime, son compagnon d'exil, et qu'il avoit rendu de tout temps le maître absolu de ce qu'il possédoit. D'ailleurs, malgré son tempérament robuste, il sentoit qu'il alloit entrer dans la vieillesse, et alors même, pour la première fois de sa vie, il fut assailli par de longues infirmités qui lui agitèrent les nerfs, au point qu'il étoit hors d'état de tenir la plume. Faut-il ensuite des preuves plus palpables de son désintéressement? Il auroit rougi de devoir descendre à une pareille justification; mais je ne dois né-

glier aucun moyen de faire connoître jusqu'ou alloit, sur ce point, son ombrageuse délicatesse.

Déjà, quand il fut envoyé à Francfort, il n'avoit voulu se prêter à avoir aucun manie- ment des fonds destinés aux dépenses de la non- ciature; et Pie VI, sur sa demande expresse, en confia le soin à un nommé Bartolommeo, dont il avoit lui-même éprouvé le zèle et la fi- délité dans son voyage à Vienne.

Déjà, quand il fut fait cardinal, il avoit supplié Pie VI de vouloir bien lui permettre de faire seul les frais de sa promotion, que ce gé- néreux pontife désiroit de mettre entièrement à la charge du trésor apostolique.

Déjà, il avoit, à la même époque, refusé 50,000 francs que M. le cardinal Joseph Al- bani, neveu du doyen du sacré collège, lui avoit offerts en pur don; et s'il consentit à accepter une somme de 40,000 francs du vénérable marquis de Mirepoix, ce fut pour en gratifier aussitôt madame de Polastron, sa fille, qui est encore vivante, et qui ne démentira pas ce trait si ho- norable à la mémoire de son père.

Toute la conduite du cardinal Maury a été en harmonie avec ces sentiments élevés. Moi- même, dans les jours de malheurs, j'ai souvent

été le distributeur de ses largesses, qu'il regardoit, disoit-il, comme des restitutions à la Providence. Voici la copie d'un billet resté entre mes mains par hasard. Il est en ce genre un monument précieux. « Je soussigné reconnois
« avoir reçu de son éminence M. le cardinal
« Maury 600 livres, comme subside de religion
« et de charité dans mon état de dix ans d'exil
« et de dépouillement : voulant que ce billet soit
« au moins un témoignage authentique de ma
« reconnoissance pour mon illustre bienfaiteur.
« SIGNÉ J.-B.-M. Scipion, évêque de Sénez. »
Ce digne prélat ne s'offensera point de cette publicité à laquelle le cardinal Maury est totalement étranger (1). Je puis encore citer M. le cardinal de Clermont-Tonnerre qui, se rendant à Rome en 1803, arriva à Montefiascone, sans avoir un anneau épiscopal à son doigt. Le cardinal Maury lui présenta son écrin pour qu'il y prit lui-même la bague qui lui plairoit le plus, et l'évêque de Châlons choisit une superbe topaze orientale. Tel est le noble

(1) Monseigneur l'ancien évêque de Sénez n'est pas rentré en France, et il a fixé sa résidence à Viterbe dans les États du pape.

usage qu'il fit de sa fortune si légitimement acquise; et certes on ne se livre pas à de vils calculs d'intérêt, quand on a l'âme si grande et si généreuse! Ainsi, continuons sans crainte l'examen de la dernière partie de sa vie sur laquelle sont tournés nos regards.

« Je ne doute pas de la sincérité de vos félicitations, lui répondit l'empereur, et vous pouvez être assuré de l'intérêt que je prendrai dans tous les temps à votre satisfaction, et de l'estime particulière que j'ai pour vous(1). » Cette lettre étoit plus que suffisante pour lever l'interdit jeté sur sa personne; mais il ne parut point à Rome; il ne se mit pas sur les rangs

(1) Lettre écrite à Mayence le 1^{er} vendémiaire an XIII. M. de Pradt dit en parlant de celle à laquelle elle étoit en réponse : « Napoléon la reçut à Aix-la-Chapelle; il me dit le même jour : J'ai reçu une lettre du cardinal Maury, il me dit les plus belles choses du monde, mais je sais à quoi m'en tenir. » J'ai l'original même de la réponse, et le passage que je cite s'y rapporte mot à mot. Ce n'est pas à moi ensuite à expliquer la différence des deux versions. J'ai dû, pour la suite de mon récit, faire connoître le document authentique sur lequel repose la vérité du fait tel que je ne crains pas de le présenter.

pour accompagner Pie VII ; et il ne fit même aucune démarche pour obtenir le traitement de cardinal françois, quoique Napoléon lui mandât par une seconde lettre plus expressive encore que la première : « Vous ne devez pas « douter que je ne saisisse toutes les occasions « de vous convaincre *du véritable intérêt que je* « *prends à tout ce qui peut faire l'objet de vos* « *désirs*, ainsi que de la parfaite estime que j'ai « pour vous (1). »

Néanmoins, l'année suivante, Napoléon étant venu à Milan, pour se faire couronner roi d'Italie, et étonné peut-être de ne l'avoir pas encore vu à sa cour, il le prévint gracieusement, et le fit inviter, dans le mois d'avril, à venir assister à cette cérémonie, qui devoit avoir lieu le 25 mai, ou à se rendre à Gènes si l'avis ne lui parvenoit pas à temps.

Le cardinal Maury partit donc pour Gènes. On vouloit de suite le combler de faveurs, et le ramener en France ; mais la crainte qu'on ne l'accusât d'être venu vendre ses principes à la fortune, lui fit préférer de retourner dans son

(1) Lettre écrite à Paris, le 5 ventose an XIII (24 février 1805.)

humble diocèse. Napoléon, juste appréciateur des sentiments généreux, agréa ses excuses; toutefois, il lui fit promettre un prochain voyage à Paris (1). Il y vint en effet, mais en 1806 seulement, après avoir séjourné une année entière à Montéfascone; et quoique son cœur sentît, après une si longue absence, le besoin de revoir sa patrie, et quelques anciens amis échappés au plus destructeur des fléaux, une délicatesse mal fondée l'y auroit retenu long-temps encore, si M. Portalis, alors ministre des cultes, ne lui eût renouvelé l'invitation obligeante de se rendre dans la capitale.

A cette époque, de nouvelles difficultés s'élevaient déjà élevées entre la France et Rome. Le

(1) Voici comment M. de Bausset rend compte de cette entrevue à Gênes, dans les *Mémoires sur l'intérieur du palais*, qu'il vient de publier, tom. I, page 41 :
« Je vis sortir du palais un prélat dont le front élevé,
« la démarche ferme et la physionomie calme et spiri-
« tuelle me frappèrent. On me dit que c'étoit le cardi-
« nal Maury, qui pendant le gouvernement de l'assem-
« blée constituante s'étoit fait une grande réputation,
« autant par ses talents, que par son beau caractère.
« J'appris alors que le résultat de son audience étoit son
« retour en France. »

cardinal Maury s'abstint d'aller en personne prendre les ordres de Pie VII, de peur qu'on ne crût qu'il ambitionnoit une mission spéciale ; mais , au moment de son départ , vivement touché des bontés du saint-père , il pria M. le cardinal Consalvi d'être l'interprète et le garant de sa reconnoissance. « Mon zèle , ajoutoit-il dans « sa lettre , n'a pas besoin d'être excité. D'ail-
« leurs , je connois votre éminence , je suis
« certain que ce qu'elle ne peut pas obtenir per-
« sonne ne l'obtiendra. J'observerai , je m'in-
« formerai , et je ferai de mon mieux pour ser-
« vir Rome (1). »

Il arriva à Paris vers la fin du mois de mai 1806. Le 20 septembre , il fut fait premier aumônier du prince Jérôme , et au mois d'octobre , on lui donna le traitement de cardinal françois. Il s'étoit toujours proposé de retourner à cette même époque en Italie (2). On lui dit d'a-

(1) Lettre écrite à Montéfiascone , le 27 avril 1806.

(2) Telle étoit son opinion bien arrêtée. Je le savois avec certitude par tous mes rapports domestiques ; mais en voici la preuve par sa correspondance. « C'est la
« troisième fois , écrivoit-il le 27 avril , de sa propre
« main , à M. l'abbé Mayet , c'est la troisième fois , mon

bord qu'il falloit attendre le printemps, et son voyage fut ensuite différé sous divers prétextes. Le véritable motif qui le fit retenir à Paris, ce furent les démêlés avec le pape, qui prenoient chaque jour un caractère si hostile, que l'occupation des États romains paroissoit imminente, et que déjà il étoit question d'éloigner les cardinaux de la capitale de la chrétienté. Cependant, les querelles étoient purement temporelles, et le fond principal de la controverse

« cher abbé, que je vous écris depuis le commencement
 « de l'automne dernier, sans avoir reçu de vos nouvelles.
 « Plus je connois votre amitié et votre exactitude, plus
 « je suis cruellement inquiet de votre silence. Je pars
 « demain pour me rendre à Paris... Selon mes calculs,
 « je pourrai arriver à Lyon du 12 au 15 mai prochain.
 « J'en partirai le lendemain, et me trouvant pressé je
 « me réserverai de voir à fond votre intéressante ville à
 « mon retour, dans le mois de septembre. Je désire ar-
 « demment de vous y trouver, et de pouvoir vous y pres-
 « ser sur mon cœur. Je veux garder le plus sévère *inco-*
 « *gnito*. Adieu. Je vous embrasse et je tressaille de joie
 « dans l'espérance de vous revoir. » Et une année après
 son arrivée à Paris, il écrivoit à Pie VII, le 7 mai 1807 :
*J'attends avec la paix le retour de l'empereur, pour
 avoir ma liberté.*

n'avoit pas encore acquis une grande importance. « Combien j'ai regretté, écrivoit alors
 « Maury à son ami le cardinal Consalvi, dans
 « l'amertume de son cœur, combien j'ai re-
 « gretté de ne pouvoir pas lui écrire avec li-
 « berté tout ce que j'aurois voulu lui dire! Nous
 « aurions été bientôt d'accord, et Rome s'en
 « seroit mieux trouvée (1). »

Sur ces entrefaites, le cardinal Maury fut élu membre de l'Institut, par la classe de la langue et de la littérature françoises, à la place de M. Target, et il y prononça, le 6 mai 1809, son discours de réception solennelle, vingt-trois années après qu'il étoit venu occuper à l'ancienne Académie-Françoise, la place que la révolution lui avoit enlevée (2). Ce n'est pas

(1) Lettre du 29 janvier 1809.

(2) Non-seulement il n'avoit pas été admis à l'Institut, lors de la formation de cette compagnie en 1796; mais, lors de la nouvelle organisation, il fut, en 1803, le seul des anciens membres de l'Académie-Françoise, qui ne fut point appelé dans la deuxième classe. Le jour où il y recouvra son rang, à la place de Target, dont il étoit autrefois l'ancien, « je suis, dit-il, le premier
 « dans ce moment, *je serai le seul qu'on ait jamais vu*
 « *ici à côté de son successeur, qui est l'un de vous,*

le mérite littéraire de cette composition, qui doit m'intéresser en ce moment, je veux m'attacher aux seuls traits qui marquent le caractère de l'écrivain.

Et d'abord, quel touchant tableau lorsqu'il peint les vertus et les malheurs de Pie VI ! Avec quelle profonde émotion il rappelle les calamités de la France, et ses propres angoisses, sur une terre étrangère ! C'est là que, nous initiant dans ses plus secrètes pensées, il nous ouvre son cœur en disant : *Désenchanté de toute illusion, ennemi de tout déguisement* (1); et il se

« messieurs, sans que je puisse le connoître jamais... »
 L'Institut subit une autre organisation en 1816, et le cardinal Maury fut au nombre des *éliminés*. Voici en quels termes il exprimoit ses regrets de ne plus faire partie de l'Académie, dans une lettre écrite par lui de Montéfiassone, avant sa seconde adoption : « il me tarde de
 « lire les œuvres de mon ami Marmontel et le poëme
 « de l'*Imagination* de Delille. Je me souviens avec orgueil d'avoir été long-temps leur confrère, et je prendrai toujours la part la plus sincère et la plus fraternelle à leur gloire, qui est en quelque sorte pour moi un bien de famille. Je ne connois plus d'autre bonheur que mes souvenirs, et je me regrette souvent moi-même dans mon exil solitaire. »

(1) *Voyez*, à la fin de la Vie, la note n° 23.

fait encore mieux comprendre quand il loue *le silence de Target, qui depuis....* Le premier, il versa des pleurs sur la mort de Malesherbes, qu'il ne craint pas de nommer *l'un des martyrs, et des plus illustres martyrs de nos fatales discordes*. Que si ensuite il décerna de magnifiques louanges à Napoléon, il ne fit qu'exprimer des sentiments communs alors à tous les François. « Je ne confonds pas, disoit Louis XVIII « lui-même, je ne confonds pas M. Bonaparte « avec ceux qui l'ont précédé; j'estime sa valeur, ses talents militaires; je lui sais gré de « plusieurs actes d'administration; car le bien « que l'on fera à mon peuple me sera toujours « cher (1). » Mais qui eût osé s'écrier avec le cardinal Maury : *C'est assez de victoires, assez de triomphes, assez de prodiges; la France soupire après la paix ?* Sans doute, il y avoit quelque mérite à heurter ainsi la passion dominante du plus ardent des guerriers. Et ce n'étoit pas la première fois qu'il adressoit ce langage pacifique à l'empereur; car, en 1806, il le lui tint

(1) Réponse de Louis XVIII à M. le président de Meyer, faite le 26 février 1803, et publiée par Monsieur, frère du roi de France.

à Gênes, et l'empereur fit alors cette belle réponse : « Quant à moi, je me contente de ne pas désirer la guerre sans la craindre. C'est le moment de la force pour la France. C'est un torrent. Si on n'a pas la sagesse de donner à ses eaux le temps de s'écouler, il renverra tout autour de lui. » Napoléon fut heureux dans ses premiers pronostics; mais le torrent lui-même finit par se dessécher et se perdre dans sa course trop vagabonde.

Que sont auprès de ces grands traits, empreints tout à la fois d'une sage hardiesse et d'un patriotisme éclairé, que sont les misérables jeux de mots, par lesquels certains esprits jaloux et vindicatifs, pas assez francs pour reprocher à Maury le seul et véritable grief qu'il venoit de commettre, feignirent un apparent courroux contre lui, pour n'avoir pas voulu se prêter à laisser avilir dans sa personne la dignité de prince de l'Église? Et c'est au cardinal Duhois qu'on osoit le comparer; à Duhois, ce vil ministre, le corrupteur de son auguste élève, la honte du clergé françois, et que la seule adulation avoit pu introduire dans le sanctuaire des lettres! Maury dédaigna de pareils outrages; mais un de ses collègues s'étant oublié

au point de lui demander un jour en public *ce qu'il pensoit donc valoir* : — *Très-peu quand je me considère*, reprit-il froidement, *mais beaucoup quand je me compare*. La phrase est presque littéralement de Voltaire, qui écrivoit à l'abbé d'Olivet : « Chaque académicien, en « considérant ses confrères, les trouve très-« petits, pour peu qu'il ait de raison, et se « trouve très-grand, en comparaison, pour peu « qu'il ait d'amour-propre. » Mais si le cardinal Maury dut sa pensée à Voltaire, on conviendra du moins que sa mémoire le servit bien à propos (1).

Ce fut à cette même époque qu'il voulut profiter des instants de loisir que lui laissoit le séjour de la capitale, pour revoir *le Discours sur l'éloquence de la chaire*. Il en fit comme un ouvrage nouveau qui devint un grand traité d'éloquence, quoiqu'il ne le publiât en 1810, que sous le titre d'*Essai sur l'éloquence de la chaire* (2). Puis, trouvant que ce même ouvrage étoit susceptible de plus de développements, il l'avoit repris en sous-œuvre pour en faire paroi-

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 24.

(2) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 25.

tre une troisième édition. Il vouloit, en particulier, consacrer un chapitre entier à notre barreau, et il s'étoit en conséquence livré à un long travail, pour apprécier le mérite de nos plus célèbres avocats et jurisconsultes, savoir : d'Aguesseau, Élie de Beaumont, Cochin, Loyseau de Mauléon, Beaumarchais, Bergasse, Lalli, Dupaty, et surtout Linguet qu'il auroit, ce me semble, traité plus favorablement sous le rapport oratoire, si je dois en juger d'après ses extraits. Je trouve également parmi les nombreux matériaux qu'il avoit préparés, une notice sur les orateurs chrétiens-allemands dont les principaux sont Reinbeck, qui vivoit sous Frédéric-Guillaume I^{er}; Mosheim, docteur et professeur de théologie à Gottingen; Jérusalem, prédicateur à la cour de Brunswick; Spalding, ministre à Berlin; Rosenmüller, à Leipsik; Sturm, dont la reine Élisabeth Christine, épouse de Frédéric II, a traduit une partie des œuvres en françois, etc. (1). Mais des affaires plus graves

(1) Quel que soit l'usage que le cardinal Maury dût faire de ces notes sur les prédicateurs allemands, il les auroit sans doute jugés avec la plus grande impartialité. Un ministre protestant qui réunissoit à beaucoup d'ins-

et bien autrement importantes vinrent l'arracher à ses études chéries, et absorber toutes ses méditations.

Ici, mes yeux se mouillent de larmes, et je ne puis continuer ma tâche, sans un sentiment profond de tristesse et d'amertume. Je vois ses anciens amis se séparer de lui, les nouveaux l'abandonnent. L'un l'accuse *d'apostasie religieuse et civile*; cet autre le dénonce *comme un artisan de troubles et de discorde*. On dénature, on envenime toutes ses actions. Tous, en un mot, semblent se réunir pour l'accabler, à l'envi, de leurs coups redoublés. Et moi, qui suis-je pour repousser ces attaques? Celui qui faisoit ma force n'est plus. Oh! s'il avoit daigné lui-même plaider sa cause! « Mais il la déféroit, disoit-il, loin du temps présent, à cette époque où l'on juge les hommes par les choses, et non pas les choses par les hommes; à ce tribunal des morts, où le calme porte la

truction un esprit sage et judicieux, M. Vogel, lui écrit après avoir lu l'*Essai sur l'éloquence*, « qu'il étoit à peu près le seul littérateur catholique qui eût parlé avec beaucoup d'éloges, *du premier, ou plutôt du seul véritable orateur protestant*, de ce Saurin que La Harpe ne daigna pas même nommer. »

« lumière dans l'âme , parce qu'on y cherche la « vérité , et non pas la victoire. » L'esprit de parti est en effet si injuste et si aveugle ! Il harsarde d'abord ses jugements sur parole , et ils sont ensuite , le plus souvent , accrédités de même par la passion qui ne raisonne pas. Mais , si l'amitié ne me fait illusion , il ne s'agit pour éclairer les esprits , que d'exposer les faits sous leur véritable jour. Et puis , *non hoc præcipuum amicorum munus est , prosequi defunctum ignavo questu* (1) , me dit un cœur magnanime , en relevant ma foiblesse par un illustre exemple ; laisse là ces pleurs stériles , songe que tu as un grand devoir de piété filiale à remplir , et sans plus délibérer , hâte-toi de poursuivre.

La tempête , qui avoit si long-temps menacé Rome , avoit enfin éclaté ; déjà le souverain pontife étoit détenu à Savone , et l'Église de France , triste et délaissée , mais toujours étrangère à ces funestes débats , sur lesquels elle ne cessa de gémir , alloit bientôt se trouver veuve d'un grand nombre de ses premiers pasteurs. « Napoléon alors , selon l'auteur *des quatre « Concordats* , n'écoutoit que sa fougue ou son

(1) *Taciti Annal.* lib. II.

« imagination, il marchoit au hasard, en obéissant tantôt à l'une, tantôt à l'autre, ou bien encore à toutes les deux à la fois. » Ensuite, M. l'archevêque de Malines nous apprend, « que les embarras dans lesquels l'empereur s'enfonçoit tous les jours davantage, l'ayant enfin éclairé, il finit par où il auroit dû commencer, c'est-à-dire, par appeler des guides qui le dirigeassent sur cette terre dont il se fatiguoit à parcourir les profondeurs vagues et inconnues de lui. *Tom. II, pag. 447, 448 et 457.* »

Cette controverse ainsi réduite à sa plus simple expression, autant M. de Pradt avoit d'abord blâmé l'empereur, autant il censure la conduite de Pie VII, « qu'il accuse d'avoir manqué à la justice pour ses intérêts particuliers. S'il existoit, poursuit-il, un tribunal auquel une pareille cause pût être portée, le pape y seroit condamné. *Pag. 152 et 153.* »

Voilà bien l'opinion de M. de Pradt. Après une profession si solennelle, il sembleroit que le cardinal Maury devroit au moins être laissé par lui à l'écart. Comment donc vient-il l'impliquer dans ces graves discussions, et le condamner comme un artisan de discorde ? La

« science ecclésiastique, dit-il, n'avoit pas formé le fond de ses occupations. *Pag. 452.* » Il auroit dû au moins l'excuser en partie, pour cause d'ignorance ; « mais non, ajoute-t-il en nous révélant une mercuriale très-vive qu'il fit à Napoléon, vous ne pouviez vous flatter d'un autre résultat, en abandonnant le clergé à l'exemple de l'opposition journalière du cardinal Fesch, à la débilité séculaire du cardinal Dubelloi, au *dévergondage du cardinal Maury. Pag. 498 (1).* »

Ici, je pourrois répondre à M. l'archevêque de Malines que nul n'est juge dans sa propre cause, et repousser ses reproches sanglants et dénués de toute preuve, par le témoignage désintéressé de M. le comte de Montholon, qui affirme que lorsque M. de Pradt voulut sonder le cœur de Napoléon, après la dissolution du concile, l'empereur ne se laissa pas pénétrer (2) ; d'où il faudroit conclure que c'est uniquement son opinion que ce prélat nous a donnée sous cette tournure oratoire.

Mais je consens à le prendre lui-même pour

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 26.

(2) *Réflexions sur les quatre Concordats*, pag. 140.

juge en dernier ressort. Il a trop de loyauté pour se récuser, quand je soumetts ainsi cette cause à ses propres lumières.

Nous avons déjà vu, d'après M. de Pradt, que tous les torts de Napoléon vinrent de lui, tant qu'il se laissa entraîner par sa passion, ne voulant écouter le conseil de personne.

Selon M. de Pradt lui-même, le cardinal Maury n'eut donc, durant ces premières tempêtes, rien, absolument rien à se reprocher.

Arrivés à la seconde époque, où de sages conseillers furent placés au timon des affaires, et arrêterent Napoléon sur le penchant de l'abîme, il sembleroit, toujours d'après l'oracle de M. de Pradt, il sembleroit, dis-je, qu'où il y a faute, manquement d'un côté, on ne peut aller chercher des coupables ailleurs; ou bien il faudroit supposer qu'alors le cardinal Maury eut une façon de penser et d'agir entièrement opposée à la nouvelle direction que prirent les affaires ecclésiastiques.

Or, M. de Pradt a pris soin de nous instruire que le conseil de l'empereur se composa successivement de deux commissions particulières, l'une créée en 1809, l'autre en 1811. Sans doute, M. l'archevêque de Malines fut mem-

bre de ces deux assemblées, et tout tend à nous faire croire que ce fut lui principalement qui vint porter la lumière au sein des ténèbres. Qu'il se hâte donc de nous informer par quels miracles, par quels efforts sublimes il réussit à faire triompher la sagesse et la modération. Mais quoi ! M. de Pradt ne paroît qu'en deuxième ligne ! Il n'est entré qu'un des derniers dans ce conseil auquel il décerne des éloges si magnifiques ! Que faisoit cependant alors le cardinal Maury ? Ici, M. de Pradt confesse qu'il fut son collègue dans la seconde assemblée, et qu'il siégea sans lui dans la première. Certes, l'aveu est modeste, et je sens à l'agitation de mon cœur, que je ne vois plus mon juge dans celui à qui j'avois eu l'imprudencé de déférer cette cause. Mais, que dis-je ? Il vient de répondre dignement à ma confiance en sa loyauté, en prononçant la rétractation formelle de ses si légères paroles ; puisque, du reste, ses écrits ne contiennent rien qui puisse les autoriser en aucune manière (1).

(1) La première commission fut composée ainsi qu'il suit : MM. les cardinaux Fesch et Maury ; M. l'archevêque de Tours ; MM. les évêques de Nantes, de Trèves,

Je m'abstiendrai de presser M. de Pradt par de nouvelles questions, quoique je n'eusse peut-être besoin que de le mettre ainsi en présence de lui-même, pour lui faire rectifier, par autant de désaveux solennels, la plupart des jugements qu'il porte sur le cardinal Maury. D'ailleurs, un soin plus grave réclame en ce moment toute mon attention.

Le cardinal Maury fut nommé archevêque de Paris à Fontainebleau, le 14 octobre 1810. Il dit à l'empereur *qu'il acceptoit cette grâce avec reconnoissance, parce qu'il étoit sûr qu'elle ne l'engageroit à rien qui pût être contraire à ses devoirs.* « Je vous connois, lui répondit « Napoléon, soyez parfaitement tranquille, je « ne veux rien qui ne soit conforme aux lois « de l'Église. »

Le cardinal Maury revint le jour même à Paris. Dès le lendemain, le chapitre de Notre-

de Verceil, d'Évreux, et M. l'abbé Émery avec le père Fontana. La deuxième fut formée de MM. les cardinaux Fesch, Maury et Caselli; de MM. les archevêques de Tours et de *Malines*; de MM. les évêques de Nantes, de Trèves, d'Évreux, et de M. l'abbé Émery. M. le cardinal Fesch présidoit. *Les quatre Concordats*, tom. II, pag. 450.

Dame, instruit de sa nomination par le ministre des cultes, s'assembla, et le nouveau titulaire fut élu, à l'unanimité des suffrages, *administrateur du diocèse, durant la vacance du siège*. Tous les vicaires généraux furent présents à cette assemblée du chapitre métropolitain, et son vœu fut présenté au cardinal Maury par une députation solennelle (1).

Le cardinal Maury accepta ces pouvoirs conformes aux lois de l'Église, et plus particulièrement aux règles de discipline du clergé de France, telles qu'il les avoit adoptées et suivies dans un cas parfaitement identique, sous le règne classique de Louis XIV, de 1681 à 1693, sans aucune animadversion des trois papes, Innocent XI, Alexandre VIII et Innocent XII, qui occupèrent la chaire apostolique durant cet intervalle. Dès-lors, cette mesure conservatrice, n'étant pas une innovation, mais un exercice du droit commun, ne pouvoit mériter ni blâme ni censure. Déjà, elle étoit en vigueur sur un grand nombre de nos sièges épiscopaux, et le chapitre de Paris y avoit recours pour la seconde fois. Bien loin de vouloir

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n^o 27.

s'affranchir du joug des souverains pontifes, en instituant ses premiers pasteurs, notre Église nationale reconnoissoit son entière dépendance; et le cardinal Maury en écrivant à Savone dans les termes les plus humbles, les plus respectueux, pour solliciter son institution canonique, voulut encore accompagner sa demande de cette protestation de foi solennelle : « Rien
 « au monde, très-saint père, ne me sera plus
 « sacré et plus inviolable, que de montrer et
 « de professer jusqu'à la mort, que je suis atta-
 « ché par le lien le plus étroit de l'obédience
 « et de la communion, à votre sainteté, le vi-
 « caire de Jésus-Christ sur la terre, le chef
 « suprême de l'Église, et à la chaire de saint
 « Pierre, qui est le centre de l'unité catholi-
 « que. (1). » Enfin, de quelque manière qu'on
 veuille présentement envisager cette grande
 question, sur laquelle il ne s'éleva alors au-
 cune controverse, et qui eut incontestablement
 le mérite de prévenir le danger presque inévi-
 table d'un schisme (2); ce qui fit la matière

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 28.

(2) Plusieurs fois Napoléon, humilié que sa volonté
 rencontra des obstacles, dit au cardinal Maury : *Lais-*

d'une négociation avec Pie VII; ce que Pie VII avoit concédé à la députation de nos évêques, qui allèrent traiter avec lui à Savone (1), suffit pour justifier pleinement le cardinal Maury. Il resta toujours uni avec ses collègues, suivant avec eux une marche toujours égale, ne faisant jamais rien de son chef, ou en particulier. Ainsi donc, cessez de le juger à part, dirai-je à ses aveugles détracteurs, surtout à ces prétendus historiens (2) qui le stigmatisent

sez là ce titre d'administrateur capitulaire, qui est inconvenant, et gouvernez comme archevêque. Le cardinal Maury eut le bonheur de réussir chaque fois à lui faire comprendre qu'il ne le pouvoit sans prévariquer, et Napoléon finit toujours par le laisser marcher sur la ligne de ses devoirs, dont il étoit d'ailleurs incapable de jamais s'écarter.

(1) Le pape donna des bulles à MM. les abbés de Saint-Sauveur, de Jean, Lejeas et de Jaubert, nommés aux évêchés de Poitiers, d'Albi, de Liège et de Saint-Flour. Napoléon remit à faire usage de ces bulles, à l'arrangement général qu'il avoit en vue pour les affaires ecclésiastiques. *Les quatre Concordats, tom. II, pag. 150 et 151.*

(2) On lit dans *l'Histoire de France*, par M. l'abbé de Montgaillard, tom. II, pag. 169, ces mots : *L'abbé Maury apostasia ses doctrines politiques et religieuses.*

maintenant avec des épithètes si noires et si partiales ; oui, imposez une fois silence à la calomnie , et respectez la conduite du cardinal Maury , puisque vous vous absteniez de juger ceux avec lesquels , de votre propre aveu , il a toujours fait cause commune.

Aussi bien , dans le temps , fut-il sans cesse environné des suffrages les plus unanimes et les plus honorables. Jusque dans l'oraison funèbre de M. de Juigné , ancien archevêque de Paris , M. l'abbé Jalabert , qui est encore vicaire général du diocèse , lui adressoit ces paroles , du haut de la chaire chrétienne , en présence de ses collègues , témoins eux-mêmes de sa véracité : « Ancien admirateur des pré-
« cieux dons que la Providence a réunis en
« vous , et du grand et éclatant usage que vous
« en avez fait pour la défense de l'autel et du

Sans m'abaisser à entamer une discussion avec lui , après avoir exposé quelle fut la conduite politique et religieuse du cardinal Maury , je me bornerai à remarquer simplement , pour montrer jusqu'où la passion peut aveugler un écrivain , que M. de Montgaillard n'a découvert qu'un seul individu qui ait mérité le titre d'apostat ; et c'est à Maury qu'il donne la préférence !

« trône, monseigneur de Juigné félicita l'É-
« glise, lorsque, pour prix des services que
« vous aviez rendus à la religion, et pour gage
« de ceux qu'elle attendoit de vous encore,
« vous fûtes revêtu de la pourpre romaine. Vous
« savez qu'il a emporté avec lui, dans le tom-
« beau, les vœux ardents qu'il formoit, et qu'il
« vous offrit à vous-même au milieu de ses ten-
« dres embrassements, pour qu'il plût à Dieu,
« de qui seul vient tout don parfait, d'en ré-
« pandre de très-abondants sur la personne de
« votre éminence dans la nouvelle carrière qui
« s'ouvre devant vous, et sur cette chère Église
« qui fut la sienne, et dont le siège vous est
« destiné (1). »

Animé du zèle ecclésiastique, le cardinal Maury s'efforça de le répandre parmi tous les ministres du sanctuaire. Qu'on lise le discours qu'il prononça pour *le renouvellement des promesses de la cléricature*, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, le 21 novembre 1812. Avec quelle douce onction, avec quelle vive tendresse il parle aux jeunes Lévités pour

(1) *Oraison funèbre*, imprimée chez Adrien Leclère, Paris, 1811.

leur inspirer l'amour de la religion et l'attrait de l'étude! Il les entretient de la pénurie du sacerdoce, des pertes douloureuses qu'a faites l'Église de France dans les jours de la persécution. « Oui, dit-il, la palme du martyr a fleuri sur cette terre, si long-temps desséchée par le souffle dévorant de l'incrédulité. « Nous comptons nos guides, nos instituteurs, « nos collègues, nos condisciples, nos amis, nos « frères, parmi nos protecteurs dans le ciel. « Nous sommes près ici du plus beau théâtre de « leur héroïque dévouement. Le temple où ils « furent massacrés est encore debout, et se « trouve en ce moment, pour ainsi dire, sous « nos yeux. L'école où la religion forme ses héros, est ainsi placée à côté de l'arène où le « ciel les couronne (1). » Mais il faudroit copier tout ce discours. Il forme, avec son ho-

(1) Lorsqu'en 1804, Pie VII passa à Montefiascone, en venant en France, le cardinal Maury le supplia en grâce d'aller un matin célébrer une messe dans l'église des Carmes. Cette démarche, ajouta-t-il, ne compromettra nullement votre sainteté, et elle sera tout à la fois une très-grande gloire pour elle, et une consolation bien douce pour les anciens ecclésiastiques français.

mélie sur l'enfant prodigue, le contraste le plus frappant avec la force et la vigueur ordinaires de son style oratoire. Il produisit sur les auditeurs une émotion si vive et si profonde, qu'ils ne purent contenir leurs sanglots et leurs gémissements.

L'année précédente, il avoit prêché à Notre-Dame son sermon sur la passion. C'étoit un nouveau produit de ses veilles. L'ancien discours étoit généralement considéré comme un des plus pleins, des plus forts et des plus pathétiques qui aient été composés sur ce même sujet. C'est en effet, en quelque sorte, le procès de Jésus-Christ revu en dernier ressort.

« Les Juifs, dit-il; n'ont fait mourir le Christ, « que parce qu'il s'étoit déclaré fils de Dieu. « Or, étoit-il véritablement le fils de Dieu? « Nous voulons l'adorer aujourd'hui comme le « Messie; ou le confondre comme un impos-
« teur. » Voilà jusqu'où l'orateur pousse la hardiesse; mais il sentoit sa force, et il la puisoit

Pie VII remercia le cardinal Maury du conseil, et promit de s'en souvenir à Paris. J'ignore quel motif lui fit abandonner une résolution qui paroissoit alors sourire tant à son cœur.

dans la science la plus approfondie de la religion, qu'il devoit à ses longues études. Cette science, au déclin de l'âge, avoit acquis en lui toute sa maturité. C'est elle qui vint alors féconder ses pensées, agrandir ses preuves, et lui inspirer le besoin irrésistible d'entreprendre et d'achever un ouvrage calqué sur l'ancien plan qu'il s'étoit d'abord tracé, mais plus plein, plus nourri, et qui forme à lui seul, dans son vaste ensemble, un véritable traité de la religion.

En arrivant à Paris, sa présence avoit excité une vive curiosité. Le peuple se rassembloit pour le voir, et suivoit sa voiture (1). Les invalides eux-mêmes, se souvenant qu'il avoit seul sauvé leur hôtel de la destruction, voulurent lui en témoigner leur gratitude, en lui donnant un repas solennel, où ils burent tous à sa santé. Il étoit partout fêté, recherché à l'envi. C'étoit la noble récompense de ses travaux à l'assemblée nationale. Là, si souvent, il avoit défendu l'opprimé, sans que jamais il y fit de mal à personne (2). On lui connoissoit une grande

(1) Je ne fais que copier ici les paroles de M. de Pradt.

(2) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 29.

franchise et une probité d'esprit qui le rendoient incapable de feindre. Aussi, ni alors ni depuis, son nom ne fut mêlé en aucun temps au milieu des intrigues.

Bon ami, bon parent, affable avec tous, son cœur étoit inaccessible à la haine, et il ne se vengeoit de ses ennemis que par ses bienfaits. Un ecclésiastique, que je m'abstiens de nommer, mais qui occupe maintenant une place très-distinguée, l'avoit accusé dans une espèce de pamphlet, de ne pas savoir le latin. Au lieu de faire attention aux injures, il rend justice au talent de l'auteur, le fait inviter à sa table, et, après le dîner, le prenant par la main, il le conduit dans son cabinet, où il lui remet un papier en disant : « Monsieur l'abbé, je sais que vous êtes « très-fort pour le latin. Ayez la bonté de lire « ce que je viens de dicter, vous m'en direz « votre avis. » C'étoit un brevet de nomination à deux grâces qu'il lui accordoit à la fois. J'ai raconté le fait dans toute son ingénuité, sans m'informer si cet abbé, depuis, a su conserver au moins le souvenir du bienfait.

Je ne prétends pas pour cela dire que le cardinal Maury ne paya point sa part du tribut commun à l'humanité. Sans doute, il eut ses

défauts. « Tout le monde en a, disoit-il, et
« moi plus que personne ; mais je les connois,
« je les reconnois, j'avoue mes torts de pre-
« mier mouvement, je suis sans rancune d'au-
« cune espèce, et je n'ai jamais la moindre
« honte de demander un pardon que je ne m'ac-
« corde pas à moi-même. » Après ce touchant
aveu, je me hâte d'ajouter qu'il se jugeoit ici
avec une sévérité excessive ; car, disoit-il en-
core dans ces moments où il aimoit à épan-
cher son cœur dans le sein d'un ami accoutumé
dès sa plus tendre enfance à répondre à sa voix
véridique ; *oui*, disoit-il, *les coups de barre ne
me font rien, les coups d'épingles me mettent
aux champs : c'est la vérité.* Aussi, dans les
causes les plus majeures, au milieu des discus-
sions les plus vives, les plus animées, il étoit
toujours calme et modéré ; ce qui contribua
principalement au succès de ses harangues. Et
cependant il eût été excusable, s'il n'eût pas
toujours conservé son sang-froid. « Un homme
« de génie, irrité par les obstacles, est emporté
« par ses idées, par sa conviction, par son zèle,
« comme un autre le seroit par ses passions ; et
« après avoir conduit la vérité en triomphe, il
« va sans le vouloir plus loin qu'elle : tant il est

« difficile de savoir s'arrêter avec sa cause (1) ! »

Cette digression a interrompu mon récit. Mais ces détails se rattachent aux derniers jours heureux et paisibles qui soient échus en partage au cardinal Maury. Je m'y suis arrêté un instant pour charmer ma douleur. Bientôt l'adversité va s'emparer de lui pour ne plus le quitter. Qu'il me soit permis, avant de boire avec lui ce calice d'amertume, de dire qu'alors même il do-
toit ses nièces ; qu'il faisoit de beaux présents à Notre-Dame ; qu'il en envoyoit de plus magnifiques encore à l'église paroissiale de Valréas, et qu'il enrichissoit la bibliothèque de son sémi-
naire à Montéfiascione, d'une nombreuse collec-
tion de nos meilleurs auteurs. Voilà comment il usoit de sa fortune !

Le jour qu'il prêcha à Notre - Dame, dès le grand matin l'église fut comme envahie par une multitude si immense , que l'ambassadrice d'Autriche , madame la princesse de Schwartzemberg , pour fendre la foule , se mit à la suite du cardinal Maury , et alla se placer sur les marches mêmes de la chaire , sans qu'il

(1) *Éloge de Fénelon.*

l'aperçut à ses côtés. Son apparition dans ce lieu étonna l'auditoire, et excita des murmures qui obligèrent aussitôt la princesse de se retirer. *Après un silence de tant d'années, l'orateur fit donc entendre une voix que les chaires de la capitale ne connoissoient plus.* Son discours remplit dignement l'attente du public ; mais je dois m'abstenir de tout détail pour ne pas abuser de la bonté des lecteurs.

Il continua cependant à gouverner le diocèse de Paris, en qualité de simple administrateur capitulaire durant la vacance du siège. Les évêques nommés avoient tous été revêtus d'un pareil titre, plusieurs même dont la nomination avoit précédé la sienne l'avoient reçu avant lui, et ils exerçoient tous leurs pouvoirs, sans aucune espèce de contradiction, en vertu d'une loi de discipline pleinement en vigueur dans l'Église de France (1). Quand

(1) Cette règle constante de discipline dans notre Église nationale, est ici tellement nécessaire à bien établir, que je veux en donner la démonstration la plus invincible. Je la puise dans la *Gallia christiana*, qui forme les véritables chartes de notre clergé, sous le rapport de la hiérarchie et de la juridiction épiscopale.

ensuite le souverain pontife fut transféré de Savone à Fontainebleau, où il jouissoit au moins d'une apparence de liberté, le cardinal

Je traduis en françois les divers textes latins que je vais citer ; mais on les trouvera transcrits exactement dans les notes, pour qu'on puisse vérifier aussitôt la fidélité de la version.

« Fortin de la Hoguette fut transféré, le 13 novembre 1685, de l'évêché de Poitiers à l'archevêché de Sens. *Sa nomination ne fut d'abord point admise à Rome ; mais le chapitre l'élut vicaire général, et il gouverna le diocèse en cette qualité.* Enfin le pape le préconisa dans le consistoire, tenu le 11 janvier 1692. » *Gallia christiana*, tom. XII, pag. 105 et 106.

« Armand Louis Bouin de Chalucet fut nommé par le roi très-chrétien... *Il gouverna l'Église de Toulon plusieurs années, sans être sacré, à cause des démêlés entre le sacerdoce et l'empire,* et il le fut le 25 mars 1692. » *Ibid.* tom. I, pag. 757.

« Henri Feydeau de Brou, fut désigné par le roi à l'évêché d'Amiens, le 18 mai 1687. Mais *comme il ne put obtenir ses bulles, à cause de quelques démêlés avec Innocent XI, il gouverna son église en qualité de vicaire général...* En 1692, la pacification ayant été faite avec Innocent XII, Henri fut sacré à Paris, le 31 août. » *Ibid.* tom. X, pag. 1213.

« Pierre François de Beauveau du Rivau fut nommé par le roi évêque de Sarlat, le 15 août 1688... *Élu*

Mauroy eut l'honneur de faire fréquemment sa cour à sa sainteté, et de l'entretenir plusieurs fois des affaires relatives à l'administration du diocèse de Paris. Du reste, admirant profondément ses hautes vertus et son courage héroïque, il s'imposa le silence le plus absolu sur la suspension de ses bulles, qu'il espéroit obtenir, ainsi que ses collègues, lorsque la tempête se seroit enfin apaisée. Mais en attendant, son zèle pour le bien de l'Église ne se ralentit pas.

« *par le chapitre vicair général du diocèse, il l'administra en cette qualité, et sous le titre d'évêque nommé, durant plusieurs années. Les différends entre Rome et la France s'apaisèrent enfin. On lui expédia ses bulles, et il fut sacré en janvier 1693.* » *Ibid.* t. II, p. 1530.

« Claude de Saint-Georges, agent général du clergé de France, fut désigné évêque de Mâcon en 1682, transféré au siège de Clermont en 1684, et nommé ensuite à l'archevêché de Tours, dont il gouverna l'Église pendant quelque temps, sans être sacré, n'ayant pu obtenir ses bulles du souverain pontife, à cause de ces dissensions qui existoient alors entre le saint-père, le roi et le clergé; dissensions qui ne furent apaisées que quelques années après, et auxquelles Saint-Georges avoit pris part, en sa susdite qualité d'agent du clergé, dans l'assemblée de 1682. Mais quand la concorde fut rétablie, le roi le nomma ar-

Il formoit alors un plan pour faire rétablir les hautes études ecclésiastiques de la maison de Sorbonne (1), auxquelles il attribuoit principalement la supériorité et la prééminence de notre Église sur toutes les autres. En même temps, il songeoit à faire améliorer le sort des chanoines de la métropole et des vicaires du diocèse, au moyen d'un arrangement facile à combiner, et qui n'imposoit aucune charge au trésor public. Ses vœux avoient été pleinement

« chevêque de Lyon, et il fut sacré le 28 novembre
« 1693. » *Ibid.* tom. IV, pag. 196 et 197.

Ces exemples péremptoires me dispensent de recourir à d'autres documents. C'est dans l'Église surtout qu'on doit suivre le précepte si connu : *antiquo nihil innovetur*, respectons les anciens usages. On devoit au moins être à l'abri de tout reproche, quand on est sûr de n'avoir rien innové. Aussi le cardinal Maury disoit-il dans son mémoire imprimé en 1814 : « Je n'ai demandé, et
« l'on ne m'a donné aucune dispense pour administrer
« l'archevêché de Paris ; je n'en avois pas besoin en me
« conformant à l'exemple de ce qui s'étoit pratiqué en
« France avant moi pendant douze années, et à l'invin-
« cible autorité que les jurisconsultes appellent *du der-*
« *nier état.* » Voyez l'original latin, à la note n° 30.

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 31.

agréés. Les malheurs des temps, qui vinrent absorber toute l'activité du chef de l'État, en firent seuls ajourner l'accomplissement à une époque plus fortunée.

Mais bientôt survint la catastrophe de 1814. Il donna le 5 avril, avec le chapitre métropolitain, son adhésion à la déchéance de Napoléon. Peu de jours après, le chapitre lui-même, effrayé par un bref du pape, donné à Savone, le 5 novembre 1810, et qui fut seulement publié à cette époque, se sépara de lui, et lui retira l'administration du diocèse, qu'on lui faisoit un reproche d'avoir acceptée. J'ai exposé quelle fut sa conduite dans cette mémorable circonstance. De plus, il fit de suite paroître un mémoire qui contient quelques observations respectueuses sur ce bref, ne voulant pas se défendre par de simples *fins de non-recevoir*. Les lecteurs, s'ils jugent à propos de le parcourir, y trouveront de plus amples renseignements. Ce que j'ai dit plus haut suffit et au-delà, ce me semble, pour remplir le but que je me suis proposé. D'ailleurs, la suite de cette narration va jeter un nouveau jour sur cette controverse.

En sortant de l'archevêché, il prit la résolution de se rendre aussitôt en Italie. En vain ses

amis s'efforcèrent de lui faire sentir les tristes conséquences qu'elle pouvoit avoir dans ces premiers moments d'irritation où les têtes étoient si exaltées. Sourd à toutes les prières, à toutes les instances, il répondit noblement, « qu'il n'avoit
« jamais craint le danger; que le pape étoit son
« supérieur et son juge, et qu'il couroit où le de-
« voir l'appeloit. » On a prétendu qu'il avoit été mandé à Rome. C'est une fausse supposition, car il ne reçut aucune espèce d'intimation à ce sujet, et son sacrifice fut pleinement volontaire et spontané. Bien plus, pendant qu'il étoit encore dans le palais archiépiscopal, l'empereur d'Autriche étant venu visiter la métropole, demanda de ses nouvelles avec le plus vif intérêt. On alla sur-le-champ avertir le cardinal Maury. Ce monarque lui avoit témoigné une grande bonté à Francfort. Quelle belle occasion lui offroit la fortune pour se donner un puissant médiateur! Mais il dédaigna cette planche de salut au milieu du naufrage, et il s'abstint de paroître devant l'empereur. Un jour, je lui en marquai ma surprise, et j'osai lui dire que peut-être il avoit eu tort. « Quoi, reprit-il, tu aurois voulu
« qu'à mon âge je me fusse déshonoré! Ma cause
« est trop belle pour que j'aie jamais besoin

« de recourir à la protection de personne. »

Il partit pour l'Italie le 17 mai, plein de force d'esprit, mais souffrant d'une rétention qui le força de voyager à petites journées (1). On sut, par la voie des journaux, son départ à Césène, petite ville de la Romagne, où Pie VII avoit momentanément fixé sa résidence. Aussitôt sa sainteté signa *una scedula*, une cédule, ou mieux encore, une simple lettre, qui, *motu proprio*, dérogeant à la fois aux constitutions apostoliques et à tous les privilèges même accordés aux membres du sacré collège dans les conciles généraux, suspend *son cher fils Jean Sifrein Maury, cardinal - prêtre de la sainte Église romaine ; évêque de Montéfiascone et de Cornéto*, de toute juridiction dans ses diocèses, ainsi que de l'administration de la mense épiscopale, pour investir de ce double exercice, en qualité d'administrateur, l'évêque de Cervia, un ancien moine, homme d'un cœur sec et dur, et qui, par excès de zèle, ajoutera encore à ces rigueurs, en étendant ses pouvoirs jusqu'à séquestrer tout sans exception, meubles,

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 32.

livres, papiers, etc., qu'il trouvera lui appartenir (1).

(1)

« PIUS PP. VII.

« Pour des causes très-graves, nous suspendons, de
« notre propre mouvement, de science certaine, après
« une mûre délibération, par la plénitude de la puis-
« sance apostolique, notre cher fils Jean Sifrein
« Maury, du titre de la très-sainte Trinité au Mont-
« Pincius, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine,
« évêque de Montéfascone et de Cornéto, de tout exer-
« cice de juridiction épiscopale dans ses églises et dio-
« cèses, ainsi que de l'administration des revenus et
« des biens qui appartiennent aux menses des susdites
« églises. Pour pourvoir ensuite au gouvernement de
« ces mêmes diocèses, nous députons notre vénérable
« frère Bonaventure, évêque de Cervia, en qualité d'ad-
« ministrateur apostolique de ces églises, lui ordon-
« nant de partir aussitôt d'auprès de nous pour s'y
« transporter, et d'en prendre la pleine et libre admi-
« nistration, conjointement à celle des revenus et des
« biens qui relèvent de leurs menses. Nous comman-
« dons et ordonnons au chapitre et aux chanoines, au
« clergé et au peuple des deux diocèses, en vertu de
« notre même autorité, de reconnoître le susdit évêque
« de Cervia pour administrateur apostolique, de lui
« prêter respect et obéissance en tout; et ce, nonobs-
« tant les constitutions et ordonnances apostoliques,

Le cardinal Maury connut ces dispositions à Radicofani, dernière ville de la Toscane, située

« malgré même les privilèges accordés aux cardinaux
 « de la sainte Église romaine, dans les conciles généraux,
 « raux, et malgré tout ce qui pourroit y être de quel-
 « que obstacle ; sans qu'il soit nécessaire pour y déro-
 « ger, d'en faire une mention spéciale et particulière.
 « Donné à Césène, le 3 mai 1814, et de notre pon-
 « tificat l'an quinzième.

« Pius PP. VII. »

« Césène, 3 mai 1814. »

« ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

« Notre très-saint-père ayant pris la détermination
 « de suspendre M. le cardinal Maury de toute juridic-
 « tion dans les deux diocèses réunis de Montéfiascone
 « et de Cornéto, ainsi que de l'administration des re-
 « venus de la mense épiscopale de ces deux églises, et
 « d'y députer pour administrateur apostolique la per-
 « sonne de votre seigneurie illustrissime et révérendissi-
 « me, je vous transmets, en vertu des ordres souverains,
 « une *cédule* signée de la propre main de sa sainteté,
 « par laquelle votre seigneurie illustrissime est autori-
 « sée à prendre la susdite administration.

« J'en inclus la copie signée par le saint-père dans
 « une lettre que j'adresse d'office à son éminence, et
 « que vous lui présenterez en arrivant à Montéfiascone,
 « si vous l'y trouvez déjà établie. Dans le cas que M. le

sur la frontière des États romains. Cette nouvelle auroit dû le consterner, et tout autre

« cardinal n'y soit pas encore rendu, votre seigneurie
« illustrissime fera en sorte de s'informer de l'époque
« de son arrivée, et du lieu où il s'est arrêté, afin de
« lui expédier la lettre, par une occasion sûre, pour
« avoir la certitude qu'elle soit remise en ses propres
« mains, et que son éminence la reçoive avant d'en-
« trer dans le diocèse.

« Sa sainteté se croit assurée que tous les individus,
« tant ecclésiastiques que séculiers, qui habitent ces
« deux diocèses, se soumettront sans la moindre hé-
« sitation, à ces dispositions pontificales : différem-
« ment le saint-père feroit procéder en toute rigueur
« contre ceux qui oseroient apporter le moindre obsta-
« cle à l'exécution de ses ordres.

« L'intention de sa sainteté est que vous vous mettiez
« immédiatement en route pour Montéfiascone, et elle
« vous accompagne avec sa bénédiction apostolique.

« Après avoir exécuté les ordres du saint-père, je vous
« prie d'agréer les sentimens de l'estime respectueuse
« avec laquelle je serai toujours,

« Le très-dévoué et très-obligé serviteur,
« De votre seigneurie illustrissime et révérendissime,

« FRANÇOIS,

« Archevêque d'Edesse, aumônier de notre seigneur. »

Le paquet qui contenoit les deux lettres pour le car-

peut-être se seroit arrêté, il en étoit temps encore; mais, sans plus songer à sa santé, il oublia ses maux pour recueillir ses forces, et soudain il poursuivit sa route en la combinant de manière à traverser son diocèse de nuit.

Il arriva à Rome le 19 juin. Aussitôt M. le cardinal Paeca, qui remplissoit par intérim les fonctions de secrétaire d'État, lui adressa un *précepte* conçu en forme de billet sans signature, pour lui interdire l'entrée de Monté-Cavallo et de la chapelle papale. Il répondit à son éminence qu'il se conformeroit aux ordres du saint-père, mais qu'il supplioit sa sainteté de

dinal Maury, ne lui firent remises qu'à Viterbe, au-delà de Montéfascone, sur la route de la Toscane, en allant à Rome. Les ordres du pape ne furent donc pas exécutés, comme ils auroient pu l'être aisément, si on eût eu au moins l'attention si simple d'adresser les dépêches au gouverneur d'Acqua-Pendente, avec ordre de les lui consigner avant qu'il n'entrât dans son diocèse; mais ce reste d'égard inportoit fort peu à l'administrateur. Heureusement le cardinal Maury sut à Radicofani les étranges déterminations prises à Césène, et il put ainsi éviter l'éclat d'un affront public qui l'attendoit à Montéfascone. *Voyez*, les originaux des deux lettres en italien et en latin, à la note n° 33.

lui faire connoître quels étoient les griefs qu'on avoit contre lui, afin qu'il pût s'en justifier, ou s'en avouer humblement coupable. La réponse ne se fit pas attendre. Elle disoit en termes plus laconiques encore que le premier billet, que ses torts étoient graves et évidents, et qu'ils alloient lui être communiqués.

Quinze jours se passèrent en attente inutile. Le cardinal Maury renouvela donc sa prière, en écrivant au secrétaire d'État que les cardinaux étant solidaires de l'honneur du sacré collège, il espéroit que cette haute considération rendroit les bons offices de son éminence plus efficaces en sa faveur.

Dans l'intervalle, on avoit eu connoissance du mémoire qu'il avoit fait imprimer en quittant Paris. Les moyens sur lesquels il fondeoit son apologie, avoient tout à coup changé l'état de la question. De suite, on s'étoit empressé de le soumettre aux plus savants théologiens et canonistes de Rome; mais ceux-ci, surpris et stupéfaits de cette série d'autorités qui leur étoient inconnues, et sentant la force des arguments dont on n'indiquoit néanmoins encore que les prémisses, se trouvoient dans les plus grandes perplexités, et commençoient à redouter un

combat qui s'annonçoit pour eux sous de si sinistres auspices. Aussi la réponse au second billet, bien loin d'être menaçante, ne fut que pour excuser un délai provenant uniquement, disoit-on, des graves affaires de sa sainteté; et cette fois, M. le cardinal Pacca se souvint qu'il écrivoit à un collègue, il signa sa réponse.

Moi-même, après avoir pris lecture de ce mémoire, j'avois bien prévu que telle en seroit la conséquence; au lieu que s'il fût arrivé sans avertir la sécurité de ses foibles adversaires de se tenir en réserve, ils l'auroient provoqué infailliblement, et seroient venus tomber sous sa puissante main. « C'est bien vrai, me dit-il, « mais je préférois la paix à la victoire. J'ai voulu « faire tout ce qui étoit en mon pouvoir pour « éviter un grand scandale. D'ailleurs, on avoit « avancé les suppositions les plus erronées, et « les faits s'étant passés à Paris, c'étoit à Paris « seulement que je pouvois et que je devois, « sous les yeux des témoins, assurer ma bannière. L'honneur avant tout! Telle est ma « devise (1). »

Après un autre intervalle de quinze jours,

(1) Voyez, à la fin de la Vie, la note n° 34.

le cardinal Maury écrivit encore à M. le cardinal Pacca pour le même objet. Toujours même réponse dilatoire. Excusez-nous, répétoit son éminence ; ayez encore un peu de patience, les occupations du saint-père ne lui laissent pas un instant de liberté.

Le cardinal Maury adressa successivement, de quinze jours en quinze jours, deux nouveaux billets au secrétaire d'État pour demander avec instance qu'on prit enfin sa cause en considération ; et voyant par les réponses toujours de plus en plus évasives, une répugnance marquée à en entreprendre l'examen, il finit par déclarer formellement à son éminence qu'il s'abstiendrait d'insister davantage, mais qu'il la prévenoit qu'un refus ultérieur, et qui seroit odieux envers le dernier des accusés, deviendroit pour lui la plus triomphante de toutes les apologies. Cette déclaration si positive fut également éludée par des excuses tout aussi frivoles que les précédentes, et par quelques mots d'honnêteté insignifiants.

Depuis que Maury avoit quitté Rome, en 1794, il y avoit perdu ses meilleurs amis, le cardinal d'York, le doyen Albani, le cardinal Zélada, de même que les cardinaux Honorati,

Gerdil, Bellisomi, Antonelli et Borgia. Le cardinal Consalvi étoit absent. Tous ceux avec lesquels il avoit été le plus lié, le cardinal Fabrizio Ruffo, le cardinal Joseph Albani, les deux cardinaux Doria, le cardinal Dugnani, etc., s'étant, pour la plupart, compromis à l'époque du mariage de Marie-Louise, qui établit une funeste scission dans le sacré collège, étoient eux-mêmes, plus ou moins, sous le coup d'œil de la disgrâce. Les autres cardinaux étoient une génération d'hommes nouveaux qui l'avoient à peine entrevu, et qui, tous imbus des idées ultramontaines de la puissance absolue des papes, détestoient les principes de l'Église gallicane, et vouloient user pleinement de la victoire qui mettoit un ennemi à leur discrétion. Ainsi nul n'éleva la voix pour le cardinal Maury, nul ne sentit la honte de ce prétendu abaissement qui alloit rejaillir sur eux tous, s'ils s'obstinoient à garder un trop modeste silence après tant de fierté, et à reculer visiblement devant lui, malgré ses provocations réitérées.

Maury ne crut pas alors que sa dignité lui permit de continuer ce rôle de suppliant, et il profita du silence de sa retraite pour reprendre

ces occupations littéraires qui lui avoient été toujours chères au milieu des grandeurs, et qui ne l'abandonnèrent pas au sein de l'adversité : *à quibus delectationem modò petebat, nunc verò etiam salutem* (1).

Il regrettoit depuis long-temps d'avoir perdu une grande partie des sermons qu'il avoit composés dans sa jeunesse. Laissés en France, quand il vint pour la première fois en Italie, où il ne prévoyoit pas qu'ils lui devinssent jamais nécessaires, on les lui avoit enlevés à Paris, au moment qu'on lui confisqua ses biens. Sa mémoire féconde vint bientôt à son secours, et sous sa dictée il transcrivit plusieurs de ces discours dont je vais faire hommage au public, en les réunissant à ceux qu'il avoit heureusement conservés.

Les événements politiques qui changèrent en 1815 la face de l'Italie, le surprirent au milieu de ces pacifiques études. Le pape alloit fuir à l'approche des Napolitains qui s'avançoient vers Rome, et le sacré collège devoit partir avec lui. Le cardinal Maury s'empessa de demander les ordres de sa sainteté. On lui répondit qu'on

(1) *Cicero. Epist. ad familiares, lib. IX.*

ne lui en donnoit aucun. Il crut donc devoir rester à son poste, ne pouvant pas se mettre sans caractère à la suite du cortége ; d'autant plus que Pie VII laissoit à Rome une junte suprême pour gouverner ses États durant son absence.

Peu de temps après, quoiqu'il n'eût rien changé à sa méthode de vivre, sous prétexte qu'il vouloit retourner en France, on vint, le 12 mai, avec un grand appareil militaire, l'arrêter brusquement au milieu de la nuit, et on le conduisit au château Saint-Ange.

Ici, faisons taire notre indignation, abstenons-nous même de demander s'il n'y avoit pas de mesure plus décente à prendre pour s'assurer de la personne d'un prince de l'Église. Si ses ennemis eussent été capables de la moindre réflexion, si la haine ou la passion ne les eussent totalement aveuglés, un triste retour sur eux-mêmes leur auroit dit combien il est odieux de se livrer, sur un simple soupçon, aux abus de la force ; ils auroient compris alors que si ce vieillard, tant persécuté par eux, mais qui étoit venu volontairement affronter la tempête, se lassant une fois d'être le jouet de leur ignorance et de leurs caprices, eût voulu se

soustraire à leur pouvoir, rien ne l'eût retenu dès long-temps au pied d'un tribunal; où nul juge n'osoit s'asseoir pour reviser une sentence lancée en contumace, *motu proprio*, et pourtant, disoit-on, *ex certâ scientiâ*. Il auroit pu quitter Rome, quand M. le cardinal Fesch partit pour retourner en France; car, en apparence du moins, il étoit aussi libre que lui, sortant chaque jour pour aller se promener au loin dans les déserts qui environnent la ville. La pourpre dont il étoit revêtu le dispensoit de solliciter une permission qui lui étoit parfaitement inutile, les routés lui étant toutes ouvertes; et puis, à tout hasard, celui qui en 1798 avoit su braver les périls de la Cisalpine, ne se seroit pas arrêté ici devant une crainte pusillanime. Mais, que dis-je? On savoit qu'il employoit une grande partie de son temps à écrire, et on ne cherchoit qu'un prétexte pour saisir ses papiers, ne s'imaginant pas qu'un homme eût assez de caractère pour être capable d'oublier ses maux, au point d'y devenir comme insensible, et de se dévouer tout entier à des occupations purement littéraires.

On ne lui fit pas même trouver au château Saint-Ange un grabat pour y reposer sa

tête ; tellement qu'un malheureux prisonnier (c'étoit un neveu de M. le cardinal Borgia), touché de compassion , lui fit porter son propre lit.

La captivité ne brisa point les ressorts de son âme. Il comprit seulement alors jusqu'où alloit l'acharnement de ses ennemis ; et, ne voulant plus leur confier sa mémoire, il composa dans sa tête l'écrit qui un jour formera son plus étonnant ouvrage, par la science qui y règne, et surtout par ce ton de douceur et de dignité qui le distingue éminemment. Du reste, calme et résigné, il endura ses souffrances sans exhaler une plainte, un seul reproche ; et, chose incroyable ! on ne se crut pas même obligé de venir l'entendre une seule fois.

Mais son courage, sa résignation, ne purent de préserver de la contagion de l'air insalubre qu'il respiroit dans sa prison, et tout son corps se couvrit comme d'une espèce de lèpre. Heureusement le pape étoit revenu dans sa capitale, et le secrétaire d'État y retourna également, après avoir rempli sa mission de Vienne. M. le cardinal Consalvi, navré au récit de ses maux, lui qui avoit été son ami de tout temps, et qui dans son cœur sensible et généreux dé-

plora toujours ces viles et cruelles persécutions, qu'on n'eût jamais osé se permettre en sa présence, le cardinal Consalvi, dis-je, sollicita et obtint, le 26 août, sa translation immédiate au couvent de Saint-Sylvestre, situé à Monté-Cavallo, dans le quartier le plus sain de la ville. Ce changement lui fut salutaire, et sa constitution sembla reprendre le dessus. Mais les humeurs étoient passées dans le sang, et bientôt, hélas! un scorbut terrible alloit plonger ses amis et sa famille dans la désolation, en comblant les vœux de la haine et de la jalousie. Lui-même sembloit prévoir sa fin prochaine, et toute son inquiétude désormais étoit de ne pouvoir achever l'ouvrage qu'il avoit médité au château Saint-Ange.

M. le cardinal Consalvi lui faisoit de fréquentes visites pour lui apporter les consolations de l'amitié. Il lui disoit, il lui répétoit sans cesse qu'il étoit plus que temps de faire finir cette triste querelle, et il le conjuroit, lui qui avoit tant d'esprit, de venir à son aide, et d'imaginer un moyen prompt et également honorable pour tous, de sortir de ce labyrinthe. Un jour enfin, il vint une pensée lumineuse au cardinal Maury. « Je suis, lui dit-il,

« toujours tendrement dévoué au saint - père,
 « et je le plains sincèrement d'avoir avec sa
 « belle âme cédé aux conseils d'une troupe
 « d'insensés. On a osé dire et laisser imprimer
 « à Rome qu'en acceptant l'administration ca-
 « pitulaire de l'archevêché de Paris, je m'é-
 « tois moi - même déchu, *ipso facto*, de mon
 « siège de Montéfiascone. J'offre la démission
 « libre et spontanée de cet évêché. *Qu'on l'ac-*
 « *cepte purement et simplement, je n'en de-*
 « *mande pas davantage.* » Le cardinal Consalvi
 courut au palais Quirinal, Pie VII souscrivit à
 l'instant même à la proposition ; et quoique
 Maury eût eu la délicatesse de laisser tout inté-
 rêt pécuniaire à l'écart, sa sainteté lui assigna
 immédiatement sur la chambre apostolique,
 une dotation de quatre mille piastres qui for-
 ment le traitement fixe et annuel des cardi-
 naux statistes, quand ils ne sont pas pourvus
 en bénéfices ecclésiastiques (1).

(1)

« DU PALAIS QUIRINAL, le 25 mars 1816. »

« Le cardinal secrétaire d'État, dans son audience de
 « ce matin, a présenté à la sainteté de notre seigneur le
 « papier par lequel votre éminence se démet, entre les

Arrêtons - nous un moment pour jeter un dernier coup d'œil sur cette déplorable histoire, que je viens de retracer avec un profond sentiment d'amertume, mais en m'efforçant néanmoins toujours d'en diminuer la tristesse,

« mains de sa sainteté de l'évêché de Montéfascone et de Cornéto, en le priant d'en accepter la démission.

« Le saint-père a ordonné au soussigné de faire savoir à votre éminence qu'il accepte sa renonciation, et de lui participer en même temps qu'à l'effet de pourvoir à son décent entretien, il lui a accordé sur la chambre Camérale, une assignation de quatre mille écus romains payables de mois en mois, à partir du 1^{er} janvier, et libres de tout droit, de toute charge pour le présent comme pour l'avenir.

« Le soussigné ayant également soumis à sa sainteté le désir qu'à votre éminence de se prosterner à ses pieds, le saint-père a répondu qu'il la recevra demain au soir, à une heure de nuit.

« Le cardinal secrétaire d'État, en donnant ces détails à votre éminence, lui renouvelle les sentiments des profonds hommages avec lesquels il lui baise très-humblement les mains.

« Son très-humble, très-dévoué et vrai serviteur

« Le cardinal CONSALVI. »

(Voyez l'original en italien, à la note n° 35.)

au lieu de chercher à l'accroître. Voilà donc le cardinal Maury; je ne dirai pas réhabilité, mais en pleine jouissance de ses honneurs, dont il va jouir de plein droit, sans qu'on ait eu même la pensée qu'il pouvoit être nécessaire de lui en faire la restitution! Lisez en effet cet acte du pape : vous n'y trouverez pas un mot qui ait trait à l'archevêché de Paris. Or, c'était le seul grief qu'on eût articulé contre lui; et on n'en fait nulle mention, il est comme non avenu! Bien plus, il s'agit ici de la démission d'un siège épiscopal; et c'est par l'organe insolite du secrétaire, du ministre des affaires temporelles, et non pas par l'intermédiaire du cardinal dataire, ou du secrétaire des Brefs, que sa sainteté approuve et sanctionne la demande! On ne parle pas de ces billets fulminants de la secrétairerie d'État qui accueillirent le retour du cardinal Maury. Quant à la mesure violente de son emprisonnement, Pie VII y fut étranger; et y eût-il participé, là auroit dû commencer au moins l'instruction de la cause. Cependant elle s'arrête tout à coup. On avoit saisi tous les papiers de la victime, sans daigner ni les examiner, ni les sceller sous ses yeux, pour que les règles

de la plus simple justice fussent toutes ainsi violées à la fois. Qu'avoit-on trouvé parmi ces papiers depositaires des pensées les plus secrètes? Nul n'élève ici la moindre accusation contre le cardinal Maury! Son juge lui-même ne l'a point entendu, il ne prononce aucune sentence, et le procès finit, sans avoir été entamé, par laisser chacun dans son premier état. Voilà, en peu de mots, à quoi en définitif se réduit cette grande controverse. Mais il fallut au cardinal Maury toute sa constance pour qu'elle se terminât de la sorte. Ne lui envieiez pas son triomphe, il l'a acheté par d'assez cruels sacrifices!

M. le cardinal Consalvi voulut avoir le plaisir de le conduire à l'audience du pape. Sa sainteté ne put le voir sans la plus vive émotion. Elle daigna lui dire les choses les plus tendres, les plus affectueuses, lui témoignant ses regrets qu'il ne l'eût point suivie à Gènes, l'assurant aussi du plein retour de ses bonnes grâces, et lui recommandant de bien soigner sa santé, à laquelle elle prenoit un intérêt tout particulier. Le cardinal Maury aimoit et vénéroit ce pontife digne de tous les hommages par sa bonté, sa douceur, et auquel on eût désiré seulement un

peu plus de force dans le caractère, pour ne pas se laisser influencer par ses alentours, quoique d'ailleurs il ait déployé un courage admirable, pour supporter personnellement les coups de l'adversité. Maury ne put donc le voir sans être aussi profondément attendri, et il lui exprima les sentiments de son cœur dans les termes les plus forts et les plus pathétiques.

De retour à Saint-Sylvestre, le cardinal Maury, au lieu de se rendre aussitôt dans sa propre demeure, prit la détermination de ne sortir du couvent qu'après avoir terminé l'ouvrage qu'il avoit entrepris. Se renfermant donc plus que jamais dans son intérieur, il ne le perdit pas un instant de vue, et bientôt la copie en fut achevée. Le changement de sa position n'en apporta aucun à son plan primitif. Il ne fut pas même dans le cas d'y mettre plus de modération. Au moment de l'holocauste, l'agneau faisoit à peine entendre un léger frémissement. On peut bien reconnoître l'auteur à son style, mais rien n'annonce le rôle qu'il a joué sur la scène.

Dès que le cardinal Maury fut au bout de son travail, il rentra chez lui, et continuant à se refuser presque toute distraction, il trans-

crivit une seconde fois son ouvrage en entier , pour y réunir et y fondre les autorités et les documents qui devoient prêter leur appui à ses propositions, et en former le complément nécessaire. Grâce à son ardeur sans pareille, il réussit à remplir cette pénible tâche. Il voulut alors s'en imposer une troisième, et commencer à revoir ses écrits, sous le rapport du style, en même temps qu'il comptoit enchaîner encore mieux ses idées, en leur donnant, s'il étoit possible, plus de force et plus de liaison entre elles. Mais l'excès de la fatigue et des veilles avoit achevé d'épuiser ses forces. Il s'aperçut qu'elles déclinoient sensiblement (1). Dès-lors, renonçant à son projet, il mit ses papiers en sûreté, en les confiant à une main

(1) Dans une de ses dernières sorties, il alla prendre le père Anfossi, maître du sacré palais, et le père Sisti, provincial des Cordeliers, et ils allèrent ensemble se promener vers le Colysée. Là, tout en marchant, il eut avec eux une conversation des plus graves. « Voyez, leur dit-il, combien il faut de temps pour former un homme ! Notre vie n'est presque qu'une enfance prolongée ; et dès que notre éducation se termine, quand nous pourrions être quelque chose, la mort arrive tout à coup. »

amie. Peu de jours après, le mal dont il avoit contracté le germe au château Saint-Ange, se déclara d'une manière affreuse. Son grand caractère ne se démentit pas dans ses derniers moments. Il voulut d'abord recevoir tous les secours de la religion, et puis il vit approcher sa fin avec un calme et une tranquillité étonnante. Ce fut dans la nuit du 10 au 11 mai 1817 qu'il rendit son dernier soupir. Durant sa maladie, le pape daigna envoyer plusieurs fois savoir de ses nouvelles; tout le sacré collège, la prélature et les princes romains imitèrent son exemple, et M. le cardinal Consalvi, de même que M. le cardinal Dugnani, sous-doyen des cardinaux, s'empressèrent de lui prodiguer toutes les consolations de l'amitié. Après sa mort, il fut embaumé. On lui trouva dans la vessie une pierre qui pesoit une demi-once, et l'on connut ainsi la cause des fréquentes rétentions qu'il avoit souffertes depuis quelques années. Il avoit de plus deux lésions assez fortes dans la région du cœur. Le volume de sa cervelle étoit du double plus gros qu'il ne l'est ordinairement.

Ainsi finit à soixante-onze ans pas encore révolus, cet homme dont la jeunesse fut si précoce

et si fertile, l'âge mûr si radieux, et qui, presque arrivé au terme de ses jours, sut, au milieu des plus fortes tempêtes, retremper son mâle génie pour enfanter des chefs-d'œuvre. Il sera donc également célèbre par sa vie et par sa mort, *morte æquè ac vitâ celebris* (1). Il ne jouira point, il est vrai, de ces honneurs académiques qu'il avoit certes bien mérités par une double victoire ; mais l'injustice accroîtra encore sa renommée, *negatis post mortem honoribus, famâ celebratior* (2). Peut-être l'inimitié voudra-t-elle encore repousser ses cendres de la dernière demeure où il étoit attendu, en lui fermant l'entrée du temple qui leur devoit un asile. Mais alors deux grands hommes viendront aussitôt lui offrir de partager leur tombeau. Pie VII, qui naguère avoit mêlé ses larmes avec les siennes, et qu'indigne un outrage fait à sa propre dignité, plus qu'à Maury lui-même, s'empressera d'accueillir une offre si généreuse, en ordonnant qu'après lui avoir rendu les pieux devoirs de la religion dans la chapelle pontificale, ses précieux restes soient ensevelis entre

(1) *Tacit. Annal*, lib. VII.

(2) *Ibid.*

Baronius et Tarugi : *hunc tumuli socium habent viri magni Baronius et Tarugius* (1). Trop heureux de pouvoir consoler ma douleur par cet hommage du souverain pontife, décerné à la mémoire d'un oncle qui m'est cher à tant de titres, je m'en empare aussitôt et j'implore la plume du célèbre Morcelli, pour le retracer dans une inscription solennelle. Voici l'épithèque que Morcelli a composée, en me servant même au-delà de mes désirs (2). Elle orne déjà la riche collection de ses œuvres, et elle fut son dernier adieu aux muses latines qu'il a tant illustrées.

QUIETI. ET. MEMORIÆ.

JOAN. SIFREDI. MAURY. CARD.

PONTIFICIS. FALISCODUU. ET. CORNETAN.

SUMMIS. MUNERIBUS. ET. HONORIBUS.

AD. OMNEM. DIGNITATEM. EVECTI.

QUEM. DOCTRINA. ET. ELOQUENTIA. INSIGNEM.

EQUALES. EJUS. MIRATI. SUNT.

ADVERSOË. RES. VIRTUTE. CONSTANTEM.

MAGNANIMUMQUE. PROBAVERE.

PIUS. VIXIT. ANN. LXX.M.X.D.XVII.

OTIOSUS. NUNQUAM. CONSILIO. SAPIENTIA.

(1) *Voyez*, à la fin de la Vie, la note n° 36.

(2) *Voyez*, à la fin de la Vie, la note n° 37.

LABORIBUS. DOMI. FORISQUE. CLARUS.

DECESS. ROMÆ. V. IDUS. MAIAS. AN. M. DCCC. XVII.

LUDOV. SIFREDUS. ET. MARIA. MODESTA. FRATRIS. FILII.

PATRUO. SANCTISSIMO. BENEMERENTI.

HUNC. TUMULI. SOCIUM. HABENT.

VIRI. MAGNI. BARONIUS. ET. TARUGIUS.

« Au repos et à la mémoire du cardinal Jean Sifrein
 « Maury, évêque de Montéfiascone et de Cornéto, par-
 « venu au faite des grandeurs, par la carrière la plus
 « distinguée et la plus honorable. Ses contemporains ad-
 « mirèrent sa doctrine et son éloquence. Sa vertu, sa
 « constance, sa magnanimité, furent éprouvées dans
 « l'adversité. Il vécut soixante-dix ans, dix mois et dix-
 « sept jours, toujours pieux, jamais oisif, aussi illustre
 « par la sagesse de ses conseils, que par ses travaux
 « privés et publics. Il mourut à Rome, le 11 mai 1817.
 « Louis Sifrein et Marie-Modeste Maury, à un oncle
 « qu'ils vénèrent à tant de titres.
 « Deux grands hommes, Baronius et Tarugi, parta-
 « gent avec lui leur tombeau. »

Et moi, en mettant fin à ces tristes récits que je recommande à la bonté indulgente des lecteurs; s'il existoit des hommes assez malheureux pour envier cette consolation à la piété filiale, cessez, leur dirai-je, de poursuivre le cardinal Maury de vos vaines clameurs et de vos cris impuissants; vous ne pouvez plus rien

lui ôter ; car ses écrits subsistent , sa vie est à présent connue , et son nom passera malgré vous à la postérité : *posteritati narratus et traditus , superstes erit* (1).

(1) *Tacit. vita Agric.*

NOTES
ET
PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE N° 1, page 5.

Avant d'entrer au séminaire de Saint-Charles, tenu par messieurs les sulpiciens, Maury passa une année dans le petit séminaire qu'avoient à Avignon les messieurs de la congrégation de Sainte-Garde, et aussitôt qu'il eut achevé son cours de théologie, en 1765, il se mit en route pour Paris.

M. de Pradt dit dans *les quatre Concordats*, que Maury « se proposoit d'entrer aux jésuites au sortir de « ses études, qu'il avoit faites d'une manière brillante, « et que la suppression de la société s'opposa à l'accomplissement de ce dessein. » La chose est assez indifférente, et peu importe de savoir quelles pouvoient être les vellétés d'un jeune homme. Mais le fait est que si Maury avoit eu la pensée de s'enrôler parmi les jésuites, il auroit eu tout le temps de suivre cette vocation ; car leur institut, qui avoit été supprimé en France, par un arrêt du 6 août 1762 (1), ne fut aboli par Clément XIV que le 21 juillet 1773 (2), et subsista encore une année à Avignon. Maury va bientôt nous apprendre lui-même de quelle noble ambition il étoit animé, quand il quitta le séminaire.

(1) *Histoire de France*, par Ant. Fantin Desodoards; règne de Louis XV, chap. 7.

(2) *Ibid.* chap. 10.

NOTE N° 2, p. 14.

Voici un passage de *la Correspondance littéraire*, par le baron de Grimm, année 1772, deuxième partie, tom. II : « L'Académie-Françoise célèbre tous les ans la fête du roi, dans la chapelle du Louvre, par une messe en musique, pendant laquelle le panégyrique de saint Louis est prononcé. Le lendemain le prédicateur et son sermon sont oubliés. Cette année, le panégyrique de saint Louis a eu un succès marqué. Il a été prononcé par M. l'abbé Maury. Il a été reçu avec applaudissement, c'est-à-dire, qu'on a claqué des mains dans la chapelle, et ce succès ne s'est pas démenti à l'impression. L'Académie s'est même crue obligée, pour constater un succès si extraordinaire, d'écrire à M. le cardinal de La Roche-Aymon, chargé de la feuille des bénéfices, pour lui recommander l'orateur sacré; et ce prélat, ayant égard à la lettre de l'Académie, vient de donner une abbaye à M. l'abbé Maury. Son *Panégyrique de saint Louis* est un morceau bien écrit. L'orateur a du style, de la facilité, de la noblesse. »

Dans la soixante-septième lettre de *sa Correspondance littéraire*, La Harpe dit aussi que ce panégyrique fut « un des meilleurs qu'on eût encore faits, et que l'orateur en fut récompensé par une abbaye ; » mais

se rappelant peut-être un peu trop que Maury avoit, l'année précédente, été son compétiteur pour l'Éloge de Fénelon, il lui prête seize ans de plus que son âge, afin d'ajouter apparemment à la gloire de son propre triomphe ; car il est bien difficile de croire que son erreur ne fût pas volontaire (1).

Dans ce même article, La Harpe ajoute que Maury, « après avoir travaillé jusqu'à l'âge de quarante ans, « dans l'obscurité et dans la pauvreté, sans pouvoir « vaincre ni l'une ni l'autre, fut admis dans la société « des principaux gens de lettres ; que son goût se forma « par leur commerce, et que l'encouragement qu'il « avoit reçu donna du ressort à son talent. »

A l'âge de vingt-six ans, on peut dire que la fortune de Maury étoit faite, puisqu'il étoit devenu chanoine, vicaire général, abbé commendataire et prédicateur du roi. Dès son arrivée à Paris, en 1765, M. Le Beau l'avoit distingué et admis dans sa société, qui lui fit bientôt connoître les principaux littérateurs, Buffon, Thomas, Marmontel, l'abbé Garnier, l'abbé de Bois-mont, etc. En 1769, M. le cardinal de Luynes l'honoroit déjà de ses bontés. Presque à la même époque, il fut introduit chez M. de Beaumont, archevêque de Paris, par MM. de Montagu et de Malaret, l'un doyen et l'autre chanoine official de Notre-Dame. En 1772 enfin, M. de Montazet, archevêque de Lyon, se déclara

(1) La Harpe étoit né en 1739, et avoit sept ans de plus que le cardinal Maury.

hautement son ami, et M. le cardinal de La Roche-Aymon devint son plus grand protecteur. Mais voilà comment on écrit l'histoire, quand on oublie la belle profession de foi faite par Tacite en tête de ses annales, *mihi Galba*, etc.

NOTE N° 3, p. 18.

Nous avons vu que Grimm a raconté cette circonstance, en rendant compte du panégyrique de saint Louis. Je me conforme à mes traditions domestiques, sans prétendre infirmer en aucune manière son récit.

Dans l'*Essai sur l'Éloquence de la Chaire*, on cite divers exemples d'une émotion extraordinaire produite en chaire par nos grands prédicateurs. Rien n'est certes plus éloigné de ma pensée, que de vouloir établir ici la moindre comparaison. Mais je crois pouvoir me permettre de faire observer que dans les panégyriques de saint Louis et de saint Augustin, aucun intérêt personnel n'agit sur l'auditoire, et qu'il fut transporté par la force seule de l'éloquence. Dans la péroraison de l'éloge du grand Condé, on obéit à un sentiment profond de tristesse; de même que dans l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans, Bossuet, en rendant la mort de cette princesse toujours présente à ses auditeurs, leur fit partager l'étonnant effet qu'elle avoit produit sur lui-même. Ce fut en présence du catafalque de Louis XIV, que Massillon s'écria : *Dieu seul est grand, mes frères!* Et quand il fut interrompu par des gémissements et par des sanglots, la commotion générale avoit été excitée par les terribles images du jugement dernier et du petit nombre des élus.

NOTE N° 4, p. 25.

Rulhière remplaça M. l'abbé de Boismont à l'Académie-Française, et il y fit son éloge le jour de son entrée. Dans ce discours, il parle de Maury en ces termes : « La mort de M. l'abbé de Boismont nous enlève un orateur justement célèbre, mais vous possédez parmi vous son émule en éloquence, le rival de ses succès, que cette rivalité même lui a fait chérir et véritablement adopter : sentiment rare, et qu'on croiroit presque étranger au cœur humain ; dernière action de sa vie, mais qui l'honore tout entière (1). » M. de Chastellux rendit ensuite ce beau témoignage

(1) Dans la notice historique mise par M. L. S. Auger, en tête des *Oraisons funèbres, Panégyrique et Sermon* de M. l'abbé de Boismont, il est dit : « Trop souvent, on le sait, les hommes que les lettres ou les arts ont illustrés, conçoivent, dans leur vieillesse, un dépit jaloux qu'ils ne savent pas toujours dissimuler contre les jeunes talents qui s'élèvent et menacent de les surpasser un jour. M. de Boismont resta étranger à ce pénible sentiment. Il fut le premier à applaudir aux débuts brillants de M. l'abbé Maury, aujourd'hui cardinal. Il ne vit point en lui un rival qui devoit éclipser sa gloire, mais un successeur qui devoit en hériter. Il adopta le jeune orateur, travailla à son avancement, et lui désigna même un de ses bénéfices ; il sembloit se complaire dans l'espoir d'être remplacé par lui à l'Académie-Française. »

à Maury, dans sa réponse au récipiendaire : « Comment
 « douter de l'attachement de M. l'abbé de Boismont
 « pour la mâle et noble éloquence, lorsqu'on le re-
 « trouve dans les plus chères affections de son cœur ?
 « C'est elle qui lui présente un disciple dans son rival,
 « un ami dans son successeur ; car il fut le premier à
 « le proclamer. L'Académie prévint ses vœux ; elle ne
 « permit pas que celui qui partageoit déjà sa gloire,
 « n'en fût regardé que comme l'héritier. Mais M. l'abbé
 « de Boismont, à qui le ciel se hâtoit de prodiguer les
 « plus douces jouissances de la vie, avant de l'en pri-
 « ver, voulut exercer tous les droits de l'adoption ; il
 « fut assez heureux pour pouvoir disposer en faveur
 « du talent, d'une fortune acquise par le talent ; un
 « moment lui suffit pour satisfaire son cœur, tandis
 « que le cœur de son ami demandoit, et regrette encore
 « de longues années qu'il avoit consacrées à la recon-
 « naissance. » En effet, Maury avoit prodigué à son
 bienfaiteur les soins les plus tendres et les plus affec-
 tueux durant le cours d'une longue maladie ; il voulut
 même l'accompagner à Bourbonne, pendant toute une
 saison des bains. C'est ainsi que plus tard, en 1790, je
 l'ai vu venir passer plusieurs nuits de suite au chevet du
 lit de M. l'abbé de Malaret, qui avoit eu une attaque
 de paralysie ; et c'étoit à l'époque même de ses plus
 grandes occupations, lorsqu'il s'étoit réduit à ne pren-
 dre que quelques instans de repos, étendu sur un sofa,
 sans se déshabiller le plus souvent.

M. de Montgaillard, *Histoire de France*, tom. II, au

lieu de s'imposer silence sur la fortune de Maury, ou de rendre justice à la manière si légitime dont il l'avoit acquise, et qui est tellement connue, que son heureux biographe en trouve (ce qui est si rare pour un simple particulier) tous les détails dans des monuments publics, M. de Montgaillard s'exprime sur ce sujet en ces termes : « L'abbé Maury jouissoit de plusieurs bénéfices, et le décret prononcé contre les propriétés du « clergé dépouilloit *l'abbé mondain de 28 à 30 mille* « *livres de rente qu'il étoit parvenu à se faire adjuger* « *par l'administration des économats.* »

Maury dut, en 1771, le commencement de sa fortune à M. l'évêque de Lombes; la recommandation de l'Académie lui procura l'abbaye de la Frénade en 1772, et il fut nommé, comme nous venons de le voir, au riche prieuré de Lions, par son ami M. l'abbé de Boismont. Voilà quels étoient tous ses revenus avant la révolution; mais M. de Montgaillard confond et dénature les faits, pour dénigrer sa mémoire, ou plutôt, dirai-je, pour déshonorer sa propre histoire, par une partialité indécente, ne voulant pas me servir du mot propre qu'il faudroit employer.

Puisque je suis sur ce chapitre, pour n'être pas obligé d'y revenir plus tard, qu'il me soit permis de rapporter ici un article que j'ai inséré dans une des notes de l'éloge de Fénelon, en réponse à une autre accusation du même M. de Montgaillard.

« Ce champion de l'ancien régime, avoit-il dit, « reçut en divers paiements la somme de 250 mille

« francs, partie avant la révolution, partie en 1788
« et 1789, en attendant qu'il fût pouvu d'un évêché,
« à condition qu'il combattroit les projets de l'assem-
« blée nationale, et qu'il n'abandonneroit point le
« parti de Malouet, de Mounier, du saint archevêque
« de Paris, et du fidèle cardinal de La Rochefoucauld. »

Voici maintenant ma réponse : « Je déclare d'abord
« que je me crois assuré de la fausseté de cette asser-
« tion ; car le fameux *livre rouge*, dont on invoque ici
« le témoignage, fut lu, commenté et imprimé pen-
« dant la session de la première assemblée, et jamais
« semblable reproche ne fut, ni alors ni depuis, jusqu'à
« ce jour, imputé à l'orateur du côté droit, que certes
« on n'épargnoit guère, pour le rabaisser autant qu'il
« se pouvoit. Je ferai observer ensuite que le fait en lui-
« même paroît plus qu'in vraisemblable, je dirai même
« qu'il semble avoir été inventé à plaisir, pendant la
« durée de nos troubles politiques, et par des motifs
« qu'il est facile de deviner. Tous ces noms mis sur la
« même ligne, à côté les uns des autres, doivent, en
« effet, être bien étonnés de se trouver ensemble, et il
« suffiroit d'un pareil rapprochement pour démentir
« l'accusation.

« Mais, sans entrer dans une discussion qui n'offri-
« roit qu'un très-mince intérêt, je dirai aux personnes
« justes, impartiales : ce fait seroit-il constant, ce n'est
« pas moi qui devrois en rougir pour la mémoire du
« cardinal Maury ; et je m'enorgueillirois au contraire
« qu'au moment où il disoit à Marmontel : *ma résolu-*

« *tion est prise de périr sur la brèche ; je n'en ai pas*
 « *moins la triste certitude que la place sera prise d'as-*
 « *saut , et qu'elle sera livrée au pillage (1) ; qu'au mo-*
 « *ment où il perdoit sa fortune si légitimement acquise ,*
 « *son souverain , auquel il avoit consacré et sa vie et*
 « *tous les foibles talents qu'il avoit reçus de la nature ,*
 « *eût daigné subvenir à ses besoins , en lui donnant des*
 « *marques de sa munificence. J'ajouterai avec une no-*
 « *ble franchise : oui , l'abbé Maury a reçu des présents*
 « *de son roi. Voulez-vous les connoître ? Louis XVI*
 « *lui donna , en 1790 , une boîte avec un portrait en*
 « *émail , de Henri IV , peint par Petiteau , en l'accom-*
 « *pagnant d'une lettre tout écrite de son auguste main ,*
 « *et conçue en ces termes : Henri IV est le père des*
 « *Bourbons , et vous en êtes le plus éloquent , le plus in-*
 « *trépide défenseur. Je vous envoie son portrait : portez-*
 « *le par vénération pour sa mémoire , et par amitié*
 « *pour moi. Cette boîte fut malheureusement volée au*
 « *cardinal Maury , au milieu des désastres qui tant de*
 « *fois vinrent fondre sur lui. Mais je conserve , comme*
 « *le plus précieux de tous les bijoux , une autre boîte en*
 « *écaille , qui est pour moi un souvenir précieux , et*
 « *pour lui une marque de la plus glorieuse estime.*
 « *Lorsqu'il se rendoit à Rome , en 1791 , il eut l'hon-*
 « *neur de voir , en passant , Louis XVIII , connu alors*
 « *sous le nom de comte de Provence. Son altesse royale*
 « *daigna lui dire qu'elle regrettoit de n'avoir rien à lui*

(1) *Mémoires*, liv. XIV.

« offrir. Eh bien, monseigneur, répondit-il, je vous
« supplie de me donner votre portrait sur une tabatière
« ordinaire. C'est ce portrait que j'ai. Le roi est peint
« en uniforme de colonel de carabiniers.

« Madame Victoire de France, qui honora toujours
« le cardinal Maury d'une bonté, je dirois presque
« d'une amitié si tendre, qu'ayant été admis par elle à
« lui faire ma cour à Trieste, peu de jours avant sa
« mort, elle me présenta son auguste main à baiser, et
« puis elle voulut m'embrasser elle-même, en me di-
« sant: *Ceci est pour mon bon cardinal, et vous lui direz*
« *que je ne l'ai point oublié*; cette vénérable princesse
« donna également son portrait au cardinal Maury.
« J'ai le bonheur de le posséder, ainsi qu'un reliquaire
« qu'elle avoit tenu dans ses mains défaillantes, et
« qu'elle lui fit remettre à Venise, par madame la com-
« tesse de Chastellux, sa première dame d'honneur,
« qui fut son amie et sa fidèle compagne pendant toute
« l'émigration. »

NOTE N° 5, p. 38.

L'auteur des *quatre Concordats* dit dans le deuxième volume : « Louis XV fit saisir Avignon. Le réquisitoire « que publia alors M. de Castillon, avocat général du « parlement d'Aix, ne le cède en virulence à rien de « ce qu'a dit Napoléon sur la même cour. On disoit « dans le temps que *c'étoit l'ouvrage de l'abbé Maury*, « *et qu'il n'avoit été si savant en 1790 pour défendre le* « *pape, que par ce qu'il avoit appris en 1770 pour l'at-* « *taquer.* » C'est sans doute une plaisanterie que M. de Pradt a voulu faire. Pour démentir cette singulière assertion, il me suffira de rappeler que Maury n'avoit alors que vingt-trois ans; qu'il n'étoit plus à Avignon depuis 1765; qu'il ne suivoit point à Paris la carrière du barreau; qu'il ne s'étoit encore rendu recommandable par aucun ouvrage, et qu'ainsi il est tout aussi impossible qu'un pareil bruit eût couru dans le temps, qu'il est contre la vraisemblance qu'un avocat général du parlement d'Aix eût été chercher à Paris un jeune ecclésiastique, pour se faire suppléer par lui dans son travail. Cet argument acquiert encore une nouvelle force par une inadvertance que commet M. de Pradt. Ce ne fut pas en 1770, mais en 1768 que Louis XV s'empara d'Avignon.

NOTE N^o 6, p. 42.

LETTRE

DE M. BURKE A M. WOODFORD, AIDE-MAJOR DES GARDES
DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE.

Londres, ce 11 février 1791.

« Je commence par vous prier, monsieur, de ne pas me croire coupable de négligence envers vous par mon long silence. Des affaires qui m'ont occupé tout entier, ne m'ont pas permis de m'acquitter plus tôt de tout ce que je vous dois, surtout pour la complaisance que vous avez eue de me communiquer les différentes opinions de M. l'abbé Maury, et pour la forme aussi polie qu'obligeante que vous avez prise pour me les procurer.

« Je vous dois beaucoup de remerciements pour ces excellents discours de M. l'abbé Maury, que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je ne les connoissois point avant de les recevoir de vous. Je n'avois encore rien vu qui pût me donner une idée juste et complète de sa manière de traiter un sujet de droit public. Je n'avois lu que des parties détachées de ses ouvrages, ou des extraits que j'ai pu soupçonner quelquefois d'être

altérés par ses ennemis. J'y avois cependant toujours reconnu les talents d'un esprit supérieur. Les ouvrages que vous m'envoyez, me donnent de lui une bien plus haute idée, que celle que j'en avois d'après les analyses de ses écrits et sa grande réputation.

« J'y vois partout une éloquence fière, mâle et hardie, haute et dominatrice, libre et rapide dans ses mouvements, pleine d'autorité, et abondante dans ses ressources. Mais en admirant, comme je le fais, un si beau talent, j'admire plus encore sa persévérance infatigable, sa constance invincible, son inébranlable intrépidité, et son indomptable courage à braver noblement l'aveugle opinion et les clameurs populaires. Ce sont là, monsieur, de solides fondemens d'une grande gloire. Dites-lui, de ma part, que lorsqu'il pourra se soustraire aux dangers dont son inviolabilité l'environne, et qu'il voudra prendre quelque repos, et trouver quelque délassement dans la libre communication d'un commerce intime, je le prie de venir jouir de sa renommée dans ce pays d'esclavage, où il n'aura rien à redouter d'un comité des recherches, ni de l'excellente loi contre les crimes de lèse-nation. Je lui donnerai d'un cœur franc et sincère l'accolade chevaleresque qu'il veut bien recevoir de moi; car je vois en lui un preux chevalier, et un vaillant champion de la cause de l'honneur, de la vertu, de tous les sentimens nobles et généreux, de la cause de son roi et des lois, de la religion et de la liberté de son pays.

« Ayez la bonté, monsieur, de lui exprimer seulement la peine que je ressens de ce que la médiocrité de ma fortune, et le peu d'habitude que j'ai de parler français, ne me permettront pas de le traiter avec toute la distinction qu'il mérite; mais j'y ferai de mon mieux.

« A la vérité, j'ai reçu autrefois M. le comte de Mirabeau dans ma maison; et M. l'abbé Maury daignerait-il entrer sous le même toit qu'il a habité? Avant de l'y recevoir, j'aurai soin qu'elle expie la présence de M. de Mirabeau. Je la ferai donc purifier, et j'y emploierai toutes les cérémonies expiatoires, connues depuis Homère jusqu'à nos jours. Je ne veux en négliger aucune, et je n'excepterai que l'hommage de cet Espagnol qui brûla sa maison, parce que le traître connétable de Bourbon y avoit logé. A ce sacrifice près, qui seroit un peu trop coûteux pour l'état de mes finances, je me soumettrai à tout pour purifier mon habitation; car je suis extrêmement superstitieux, et je pense qu'en entrant dans ma maison, M. de Mirabeau y apportoit avec lui un augure plus funeste que tous les corbeaux que M. l'abbé Maury verra voltiger sans cesse autour de ma demeure. Le séjour de M. de Mirabeau dans plusieurs maisons de force a entraîné la ruine de toutes celles qui existoient en France. L'assemblée nationale dont il est membre, doit craindre le même effet de sa présence, et se mettre en garde contre ce danger dont elle est menacée.

« Un de mes amis, arrivé nouvellement de Paris, m'a dit qu'il étoit présent à l'assemblée, lorsque le comte

de Mirabeau (je lui demande pardon), M. Riquetti voulut bien l'égayer en manifestant l'opinion qu'il a de moi. Je ne lui ferai point d'autre réponse, qu'en lui opposant simplement l'opinion qu'a de lui l'Europe entière, et sur laquelle je m'en rapporte à lui-même. J'ai le bonheur de n'avoir jamais démerité de mon souverain : je puis braver l'indignation de Riquetti, premier du nom, qui est le roi des François. Je suis sous la protection des lois angloises. Je ne veux m'exposer ni à son comité d'inquisition, ni surtout à sa lanterne, qui me paroît infiniment plus dangereuse aux honnêtes gens, que la Bastille ne l'a jamais été. Si j'avois à vivre en France, j'aimerois infiniment mieux le gouvernement de Louis XVI, et je le croirois beaucoup plus favorable à ma liberté, que celui de Riquetti I^{er}. Je trouve pourtant qu'après avoir été sujet si peu fidèle, il vient de se montrer envers moi un monarque très-gracieux, lorsqu'en disant tant de mal de moi, il en a parlé de la seule manière qui pût contribuer à ma satisfaction et à ma réputation. Être en même temps l'objet des invectives de M. Riquetti, et de l'approbation de M. l'abbé Maury, c'est un double honneur auquel il est difficile de rien ajouter. Mirabeau à Bicêtre m'inspireroit de la pitié. Mirabeau sur son trône, sur ce trône que les jeux de la fortune destinent quelquefois pour récompense à certaines actions qui conduisent communément à un autre terme que je ne veux pas nommer, n'est plus pour moi qu'un objet de mépris ; car le vice n'est jamais plus odieux, et ne

se montre jamais plus vil aux yeux de la raison , que lorsqu'il usurpe et souille la place naturelle de la vertu : comme la vertu n'est jamais plus aimable pour ceux qui ont un sentiment vrai de sa beauté , que lorsqu'elle est nue et dépouillée de tous les ornements que pourroit lui prêter la fortune. M. Cazalès et M. l'abbé Maury ont tiré pour leur gloire , de leurs malheurs mêmes , des avantages que les événements les plus prospères et les succès les plus éclatants n'auroient pas pu leur procurer. Le succès viendra pourtant un jour : je le désire , et je l'espère , moins encore par amour pour eux , que pour le bonheur du genre humain.

« J'ai l'honneur d'être , etc.

« *Signé* EDMOND BURKE. »

NOTE N^o 7, p. 53.

M. l'abbé de Montgaillard, voulant faire connaître l'origine du mot *sans-culottes*, raconte, *Histoire de France*, tom. III, qu'à une des séances de l'assemblée, pendant que Maury étoit à la tribune, deux dames qui avoient un patriotisme exalté, *témoignoient hautement leur improbation, et que Maury, impatienté de leurs criailleries et de leurs gestes, s'écria en les désignant de la main : Monsieur le président, faites taire ces deux sans-culottes.*

Le fait est vrai. Mais M. de Montgaillard ne nomme qu'une de ces dames. J'ignore le motif de cette officieuse discrétion, qui ne correspond pas à cette *véracité* dont il aime à se parer habituellement, et je serai plus réservé que lui.

Tout autre que M. de Montgaillard n'auroit peut-être vu ici qu'un bon mot pour repousser *des criailleries et des gestes*, que le président auroit dû faire cesser, au moins par respect pour l'assemblée (1).

(1) Voici une autre plaisanterie du même genre, qui, heureusement, n'est pas venue à la connoissance de M. de Montgaillard. Un jour que Maury étoit à la tribune, le président l'interrompoit à chaque mot en agitant sa sonnette. *Monsieur le président, mettez-vous la au cou*, lui cria-t-il, et ces seuls mots suffirent

M. de Montgaillard, dont la plume est si chaste et si réservée, qu'on ne sauroit l'accuser d'avoir jamais offensé la gravité et la décence qui forment le beau caractère de l'historien, M. de Montgaillard, dis-je, est bien autrement austère. « Le mot, poursuit-il en « rigide censeur, le mot étoit peu convenable, surtout « dans la bouche d'un ecclésiastique. » Il ajoute ensuite : « Ce mot fit fortune, et fut appliqué depuis aux « révolutionnaires les plus outrés. Maury se félicitoit « d'avoir enrichi la langue françoise de cette dénomi- « nation; on l'a entendu dans les pays étrangers en « réclamer la paternité. »

A la fin, je respire : je craignois que M. de Montgaillard n'en vint à faire à Maury le reproche d'avoir été le père des brigands sans-culottes, au lieu d'avoir simplement appris à les désigner par leur nom. Mais, j'en demande pardon à l'historien généalogiste, sa science est ici en défaut. Un censeur, témoin oculaire, La Harpe, va le lui démontrer en professant la véritable étymologie des mots révolutionnaires. « Dès que « l'on s'aperçut, dit-il, que pour être patriote, il suf- « fisoit de répéter à tout propos, avec l'accent et le « geste de la frénésie, une vingtaine de mots convenus « et de phrases faites, tous ceux qui ne pouvoient

pour lui procurer du silence. Je conviens qu'il est triste d'en être réduit à se faire ainsi justice soi-même; mais on se défend comme on peut, quand on est le plus foible, et que ceux qui commandent ne savent pas se respecter.

« avoir une autre manière d'être patriotes, se retirèrent des assemblées des sections, pour former les sociétés populaires. C'est là que commença de se montrer sans pudeur, et de se déployer sans contrainte la doctrine révolutionnaire, dont les professeurs étoient à la Montagne et aux Jacobins, et dont les missionnaires propagèrent avec tant de succès ce qu'on a nommé le *pur sans-culotisme, ou la dynastie des sans-culottes.* »

Au reste, je le répète, Maury eût-il été le premier à prononcer le mot de *sans-culottes*, que faudroit-il en conclure? rien sinon que les brigands s'étoient déjà montrés avec leurs hideux haillons. Mais alors, il y auroit eu du courage à lui à les dénoncer; comme il fit connoître à la France étonnée « cet exécrationnel Jourdan, surnommé *le coupe-tête*, monstre nourri de sang, couvert de forfaits, régicide en espérance, que l'échafaud, disoit-il, redemande à Paris, et que le ministre d'un roi que ce scélérat voulut égorger, le 6 octobre 1789, laisse à la tête d'une armée qui a inscrit sur ses drapeaux : *braves brigands de l'armée de Vaucluse.* » Dire ensuite que Maury *se félicitoit dans les pays étrangers d'avoir enrichi la langue françoise de cette dénomination, et qu'il en réclamoit la paternité* : oh! M. de Montgaillard, vous oubliez qu'on étoit alors en proie à la terreur, et que ce n'étoit plus le temps de rire et de *vouloir plaisanter!*

NOTE N° 8, p. 55.

LETTRE

ADRESSÉE PAR LOUIS XVI A M. L'ABBÉ MAURY.

3 février 1791.

« M. l'abbé, vous avez le courage des Ambroise, l'éloquence des Chrysostôme. La haine de bien des gens vous environne. Comme un autre Bossuet, il vous est impossible de transiger avec l'erreur; et vous êtes, comme le savant évêque de Meaux, en butte à la calomnie. Rien ne m'étonne de votre part. Vous avez le zèle d'un véritable ministre des autels, et le cœur d'un François de la vieille monarchie. Vous excitez mon admiration; mais je redoute pour vous la haine de nos ennemis communs; ils attaquent à la fois le trône et l'autel, et vous les défendez l'un et l'autre. Il y a quelques jours, sans votre imperturbable sang-froid, sans vos ingénieuses réparties, je perdois un François totalement dévoué à la cause de son roi, et l'Église un de ses défenseurs les plus éloquents. Daignez songer que nous avons besoin de vous; que vous nous êtes nécessaire, et qu'il n'est pas toujours utile et toujours bien de s'exposer inutilement à des périls certains. Usez avec modération de ces talents, de ces connoissances, de ce

courage, dont vos amis et moi tirons vanité. Sachez temporer; la prudence est ici bien nécessaire : votre roi vous en conjure; trop heureux s'il peut un jour s'acquitter envers vous, et vous prouver sa reconnaissance, son estime et son amitié.

« LOUIS. »

NOTE N° 9, p. 61.

En parlant du *dévouement héroïque* de l'abbé Maury, M. le cardinal Zélada veut désigner ici les derniers efforts qu'il fit pour défendre les droits du saint-siège sur Avignon. M. Charles Lacretelle dit, *Histoire de France*, t. VIII, que jamais son éloquence n'avoit été plus adroite et plus mesurée. Jamais pourtant, ce me semble, il n'avoit montré plus de vigueur oratoire. Pour le prouver, il me suffira d'une seule citation prise dans l'exorde même du discours qu'il prononça le 24 mai 1791. « Messieurs, dit-il, interrogés sur cette question : *Avignon et le comtat sont-ils, ou ne sont-ils point partie intégrante de l'empire françois ?* Vous avez résolu la question ainsi posée, en vous décidant à une très-grande majorité pour la négative..... Vous dites non : Eh bien ! je vais vous répondre en trois lettres, en disant *oui*. C'est s'avouer vaincu que d'oser nier l'évidence... Le décret que vous avez rendu a été consigné dans deux cents journaux qui sont autant de témoins que vous ne pouvez ni récuser, ni contredire, sans vous dénoncer à la France entière, comme une troupe d'insensés.

« Dès que la minorité eut ainsi succombé, elle s'assembla immédiatement après la séance, au club des jacobins, et là on imagina d'annuler le décret, en le

« faisant réformer le lendemain matin à la lecture du
« procès-verbal.

« Le rendez-vous fut donné à tous les membres de
« cette minorité, qui composent ordinairement ici la
« majorité. On arrêta le plan d'attaque, et on distribua
« les rôles. M..... auquel il faut décerner toute la gloire
« de cette incroyable commission, dont il eut l'humili-
« lité de se charger; M..... qui avoit été la veille de
« notre avis, et qui avoit acquis sans doute de grandes
« lumières sur le fond de la cause, en apprenant le
« soir que le souverain, qu'on appeloit autrefois sim-
« plement le peuple, avoit poursuivi jusque dans leurs
« maisons, les défenseurs de la souveraineté du pape
« sur Avignon, en demandant leur tête à grands cris;
« M....., fidèle sujet de ce nouveau souverain, auquel
« je vous prie, Monsieur le président, d'imposer silence
« dans ce moment, si ses huées, que je ne prendrai ja-
« mais pour des lois, continuent à m'interrompre;
« M..... ouvrit l'avis de déclarer que nous n'avions
« rien décidé, et d'anéantir ainsi notre décret, à la
« lecture du procès-verbal.

« On veut donc vous forcer, Messieurs, par des
« moyens ténébreux et lâches, d'infirmier le vœu de la
« majorité; vœu auquel nous nous sommes soumis dans
« des occasions beaucoup plus importantes; vœu dont
« le peuple lui-même a si bien senti toute la force et
« toute l'évidence, qu'il a voulu nous punir de mort,
« nous qu'il en regardoit comme les véritables moteurs;
« vœu que cette multitude en délire a légalisé aux

« yeux de l'Europe entière, par l'atrocité de ses me-
 « naces, qui en ont du moins attesté le vrai sens; vœu
 « enfin que vos tribunes elles-mêmes n'oseront pas mé-
 « connoître, puisqu'elles ont voulu le sceller de notre
 « sang, et que des hommes libres et justes ne peuvent
 « ni le désavouer ni le combattre !

« Puis-je espérer enfin, après trois victoires si ré-
 « centes et si décisives, que ce quatrième combat sera
 « le dernier? — *Oui, oui*, répondez-vous, parce que
 « vous vous flattez d'avoir assez travaillé les esprits
 « hors de l'assemblée, pour conquérir la majorité des
 « voix, que vous n'avez jamais pu obtenir jusqu'à ce
 « jour. Je prends acte de ce vœu unanime qui appelle
 « un décret définitif; et que personne ne cherche plus
 « à gagner demain sa cause, après l'avoir perdue au-
 « jourd'hui à la tribune. »

Or, dans cette même séance, le décret rendu par
 l'assemblée nationale, à la suite d'un appel nominal,
 prononça solennellement « *que la pétition de la mu-
 « nicipalité et des habitants d'Avignon ne seroit pas
 « admise; qu'en conséquence cette ville ne seroit pas
 « réunie à la France; et l'article proposé par les comi-
 « tés, pour opérer cette réunion, fut rejeté.* »

Voilà certes un assez beau triomphe ! C'est en ce
 genre un des plus extraordinaires que l'on puisse citer.
 Ainsi donc, d'après le jugement porté par M. Lacre-
 telle sur ce même discours, d'après ce jugement, dis-je,
 que l'assemblée tout entière ratifia par ses glorieux
 suffrages, ne suis-je point autorisé à conclure que la

véhémence et l'énergie n'excluent pas la modération ; bien plus, qu'elles en deviennent les compagnes fidèles toutes les fois qu'un orateur est assez habile pour savoir les employer avec discernement, pour entraîner les esprits qui veulent être ébranlés par de fortes secousses, après que la froide raison a opéré tranquillement son œuvre ? Maury en a fait souvent l'expérience : mais, disoit-il, *c'est là le secret du métier.*

Cependant ce décret si solennel ne termina pas la question. Vers la fin des séances de l'assemblée constituante, on eut recours à de nouveaux subterfuges pour la remettre sur le tapis. Maury redoubla d'efforts afin de repousser ces attaques, et il soutint, le 12 et le 13 septembre 1791, deux combats plus acharnés encore que les précédents. Peut-être en seroit-il sorti à son avantage, la victoire du moins demeureroit indécise, quand les chefs du parti qui vouloit, à quelque prix que ce fût, envahir Avignon et le comtat, ayant appris que le roi viendrait le lendemain prêter serment à la constitution, et que le côté droit n'assisteroit pas à cette séance royale, profitèrent de la circonstance pour exécuter leur projet sans aucune discussion.

NOTE N° 10, p. 63.

Cette lettre de M. le cardinal Zélada fut écrite le 26 octobre 1791. Dans son discours à l'Institut, Maury l'avoit sans doute présente à sa pensée, quand il s'exprima en ces termes au sujet de sa promotion au cardinalat. « Je n'avois plus de poste à remplir. « Rome, sous la domination de laquelle j'étois né, « m'offroit une seconde patrie. Déjà, l'orage grondoit « sur la tête de son souverain qui m'appeloit, me ré- « clamoit, et dont il étoit de mon devoir d'aller par- « tager les périls. L'immortel Pie VI m'y prodigua « aussitôt toutes les dignités de mon état : objets d'am- « bition d'autant moins désirables, qu'elles n'atti- « roient sur nous que la prévention et la haine ; qu'au « lieu de promettre un refuge, elles dévoioient à la « proscription, *mais qu'il eût été lâche de refuser à* « une époque où elles ne pouvoient tenter que la fidé- « lité, le zèle et le courage. »

NOTE N° 11, p. 64.

Oh! l'abbé, lui dit monseigneur le comte d'Artois, aujourd'hui Charles X, comme vous êtes grossi! Et moi, monseigneur, reprit l'abbé Maury, je vous trouve bien grandi.

En Italie, M. le cardinal Archetti, légat, et M. le cardinal Joannetti, archevêque de Bologne, allèrent à sa rencontre. Son logement lui avoit été préparé chez M. le comte Gnudi, qui avoit été spécialement chargé par le secrétaire d'État de prendre ses ordres, pour disposer son voyage jusqu'à Rome.

Tous les évêques des villes qu'il dut traverser sur son passage, spécialement M. le cardinal Chiaramonti, alors évêque d'Imola, M. le cardinal Calcagnini, évêque d'Osimo, M. le cardinal Bellisomi, évêque de Césène, et M. le cardinal Honorati, évêque de Sinigaglia, lui rendirent les mêmes honneurs qu'il avoit reçus à Bologne, et plusieurs se lièrent dès-lors avec lui d'une manière particulière, entre autres MM. les cardinaux Bellisomi et Honorati, pour ne pas mettre du nombre Pie VII, à cause de sa haute dignité. M. le cardinal Bellisomi, au conclave de Venise, fut lui-même sur le point de parvenir à la papauté, dont il étoit digne par sa sagesse et par ses vertus. M. le cardinal

Honorati étoit justement regardé comme un des membres les plus distingués et les plus savants du sacré collège. Voilà sous quels auspices Pie VI annonçoit aux Romains leur nouveau cardinal!

NOTE N° 12, p. 64.

LETTRE

DE MARMONTEL A L'ABBÉ MAURY.

Paris, ce 6 décembre 1791.

« Quoique pour vous atteindre, mon illustre ami, la poste n'eût qu'à suivre les traces de la renommée, et le brillant sillon de votre gloire, j'ai voulu cependant que cette lettre vous parvînt par la plus droite ligne, et surtout par la plus sûre voie. J'ai lu avec ravissement celles qu'a bien voulu me communiquer monsieur votre frère; et j'ai joui plus que vous-même des honneurs qu'on vous a rendus à Tournai, à Bruxelles, à Coblenz, etc. Je prévois ceux qu'on va vous rendre à Rome; et tout le monde ici croit vous en voir rougir. Dans tous les sens je le souhaite. C'est à nous de nous enivrer de votre gloire; c'est à vous de la recevoir, comme vous faites, avec une modeste sensibilité. Les foiblesses de l'amitié sont excusables; celles de l'amour-propre ne le seroient pas. Mais je ne les crains pas d'un caractère et d'un esprit dont la trempe est bien éprouvée. Je vous connois une âme cubique, qui, dans tous les mouvements de la fortune, se tiendra ferme sur sa base.

« Ce qui me touche encore plus sensiblement que votre triomphe, c'est le spectacle de tant de millions d'hommes justes, réunis pour vous l'accorder. A Paris même, dans ce Paris si corrompu, si dépravé, je ne connois personne qui trouve exagérée la haute estime qu'on vous témoigne. Vos ennemis sont réduits à se taire, ou contraints d'avouer que ces hommages vous sont dus. On sera moins surpris du *chapeau* que Pie VI va vous donner, qu'on ne le fut autrefois des *agnus* dont Benoit XIV gratifia madame du Bocage. A votre égard, l'expression la plus forte de la haine ou de l'envie n'est plus que le silence ou la confusion. Puissiez-vous, mon illustre ami, profiter de vos avantages pour hâter le salut de notre malheureuse patrie! Peut-on voir froidement et avec indolence l'état où nous sommes réduits? Ce qui se passe aujourd'hui au manège est plus infâme et plus atroce que tout ce que vous y avez vu. C'est une bande de cartouchiens qui en protège des millions d'autres, et à qui leur brevet d'inviolables fait tout oser. Saint-Lambert, en parlant des deux assemblées nationales, dit que nous avons passé de Charenton à Bicêtre. Charenton ne dit pas assez. Bicêtre est plus juste, mais trop noble encore. Ceux de vos anciens démocrates auxquels il reste quelque sentiment d'humanité, frémissent des excès où ceux-ci s'abandonnent ou menacent de se porter. Ah! que cet hiver sera long! Ces brigands titrés ont pour eux la populace, et ils l'auront toujours. La licence et l'impunité ont pour elle un attrait qui, loin de s'affoiblir, prend de nouvelles for-

ces. Dans ce moment, tout le royaume est inondé de voleurs—assassins qu'on n'ose pas même arrêter, ou qu'on relâche après les avoir pris. On ne retient plus dans les fers que des innocents. Mais la saine partie de la nation, la classe des propriétaires, des cultivateurs, des citoyens laborieux, regarde vers le nord. Non, mon ami, rien ne peut nous sauver que la confédération des couronnes et la garantie réciproque du repos intérieur de leurs États, avec l'engagement formel de réunir toutes leurs forces contre les factions qui pourroient s'élever..... Vous concevez, mon bon ami, quelle est l'inquiétude de ma femme dans un hameau autour duquel il se commet tous les jours quelque vol ou quelque meurtre. Elle est au milieu de ses enfants comme l'oiseau frissonnant dans son nid. Elle demande à s'en aller; et si j'ai l'air d'émigrer, je me ruine. Et puis, quel temps pour traverser le royaume avec nos enfants! Où aller? Quel sera notre asile? Leur bonne mère est dans des transes qui me navrent le cœur. Nous sommes sur nos gardes; tout notre monde est bien armé; mais ces précautions mêmes sont alarmantes pour elle. Vous connoissez l'amour qu'elle a pour ses enfants: c'est des âmes comme la sienne que l'on peut dire: *Quæ finxere timent.*

« Les seuls moments heureux qu'elle ait connus depuis long-temps, ont été ceux où elle a reçu des nouvelles de vos triomphes. Elle en a été dans un ravissement inexprimable. Il y a plus d'un mois qu'elle vous a écrit. Un officier qui alloit passer dans le pays où vous étiez

encore, s'étoit chargé de sa lettre. Mais vous ne l'avez pas reçue, puisque vous n'y avez pas répondu. Elle se joint à moi pour vous dire combien tout ce qui vous honore nous intéresse et nous enchante, et que jamais vous n'aurez d'amis plus vrais, plus tendres, plus fidèles que nous. Adieu, mon illustre ami. Tout le petit ménage de Grignon, mère, père, enfants, vous embrassent de tout leur cœur.

« MARMONTEL.

« P. S. Votre graveur m'a fait présent d'un exemplaire de votre portrait, tiré avant la lettre. J'ai été tenté de n'y écrire que votre nom, avec ces mots :

« VIR EGREGIUS.

« *Verba Pii VI.*

« Ensuite, m'est venue l'envie d'y ajouter quelques vers de ma façon. Mais j'attends pour cela votre approbation. Les voici :

- « Pontife, souverains, il défendit vos droits ;
- « Et l'Europe nous dit que la pourpre romaine,
- « Malgré tout son éclat, pourroit payer à peine
- « Ce qu'il fit pour l'autel et la pourpre des rois. »

NOTE N° 13, p. 65.

Voici quelques détails qui se rapportent à cette même époque. Ils m'ont été donnés par écrit en italien, et j'en insère ici la version en français, avec l'espérance qu'on ne les lira pas sans quelque intérêt. C'est un témoin qui raconte ce qu'il a vu, et ce témoin lui-même est un prélat de beaucoup d'esprit, qui a eu les relations les plus intimes avec les personnages qu'il nomme.

« Maury, à l'assemblée, avoit défendu avec beau-
« coup d'éloquence et un grand courage, la monar-
« chie, le clergé et la souveraineté pontificale à Avi-
« gnon. Il correspondoit alors régulièrement avec M. le
« cardinal Zélada, qui avoit l'usage de dîner en public,
« et dont la table étoit presque toujours entourée d'un
« cercle de trente à quarante personnes des plus dis-
« tinguées de la ville. Les nouvelles de France for-
« moient principalement le sujet de la conversation,
« et d'ordinaire on y lisoit les lettres de l'abbé Maury
« assez à haute voix, pour qu'on pût les entendre.
« Tout le monde le connoissoit donc depuis fort long-
« temps de réputation. Quand ensuite on apprit son
« départ de Paris, et qu'il venoit à Rome, on brûla du
« désir de voir un homme si célèbre, et qui avoit ren-
« du de si grands services.

« En arrivant, il avoit beaucoup de livres et de brochures dans sa voiture. Monseigneur Caraffa de Colubrano lui en fit un jour la remarque, d'un ton qui démentoit sa bonhomie ordinaire. Maury ne le comprit pas d'abord, et lui dit que le voyage étant si long, il avoit eu besoin de quelque distraction. *Vous vouliez bien plutôt jeter de la poussière aux yeux des Romains*, reprit Caraffa; *mais nous n'avons pas été dupes. Vous m'avez cru trop modeste*, répliqua Maury. *Si j'avois eu une semblable idée, ce n'est pas avec les livres des autres, c'est avec les miens que je serois arrivé.* Cette réponse fut grandement applaudie, et le prélat, dès ce jour, devint plus que jamais son admirateur. Un jour pourtant Maury lui rendit la pareille. Ils assistoient à la chapelle papale. Caraffa ne s'étoit point levé après la génuflexion du *credo*. Pie VI lui fit un geste avec les mains. *E genuflesso, il reste à genoux pour monseigneur Ponce - Pilate*, dit Maury de manière à être entendu.

« Son portrait se trouvoit dans presque tous les palais, et Pie VI avoit voulu l'avoir dans son cabinet. Il descendit chez M. le cardinal Zélada. Toute la ville alla le complimenter. Sa sainteté l'accueillit avec les démonstrations de la joie la plus vive. En sortant de l'audience du pape, il alla rendre ses devoirs à Mesdames de France, qui le reçurent avec la même bonté; et depuis il fut toujours assidu à leur cercle. Là, il eut bientôt connu les personnages les plus mar-

« quants de Rome, et il se lia surtout de l'amitié la
 « plus intime avec monseigneur Consalvi, qui n'étoit
 « encore qu'auditeur de Rote. Ce prélat étoit fort ré-
 « pandu. Les cardinaux, les princesses romaines s'a-
 « dressoient à lui pour avoir l'abbé Maury dans leurs
 « assemblées. Il devint ainsi comme son introducteur
 « dans toutes les principales maisons, où l'on se pres-
 « soit à l'envi pour le voir et pour l'entendre. Dans les
 « premiers temps, on épioit sa sortie, et il y avoit par-
 « tout foule sur son passage. Une fois par semaine, il
 « étoit obligé d'aller à Frescati chez son altesse royale
 « le cardinal d'York qui y faisoit sa résidence, et
 « quand M. le cardinal Albani se trouvoit dans son
 « diocèse d'Ostie, où il passoit presque tous les hivers,
 « Maury, qu'il affectionnoit singulièrement, avoit dû,
 « à sa prière, lui donner également un jour de la se-
 « maine.

« Voilà ce dont j'ai été moi-même témoin. Jamais
 « peut-être pareille chose ne s'étoit vue à Rome pour
 « un simple particulier. Mais Maury avoit fatigué tou-
 « tes les bouches de la renommée, et ce n'étoit pas
 « de lui qu'on pouvoit dire : *Crescit à longinquo reve-*
 « *rentia*. Il sut toujours se tenir à une juste mesure,
 « étonnant également par son esprit, par ses connois-
 « sances, par son amabilité, et par une réserve mo-
 « deste qui éloignoit jusqu'au soupçon qu'il voulût af-
 « fecter un air de morgue ou de supériorité avec qui
 « que ce fût. Aussi conserva-t-il ses premiers amis, en
 « s'en faisant chaque jour des nouveaux. Tout le monde

« applaudit à sa promotion, et on le vit avec regret
« prendre le sage parti de se dérober aux honneurs de
« la capitale, pour aller vivre dans son diocèse de Mon-
« téfiascone. »

NOTE N° 14, p. 72.

Voici la traduction d'une de ces lettres de Pie VI. Elle fut adressée au cardinal Maury, peu de jours avant son départ pour Montéfascone, et c'étoit même en partie pour prendre *son audience de congé*, qu'il avoit écrit à sa sainteté.

« Du Vatican, 4 mai 1794.

« MON CHER MAURY,

« En outre de la lettre autographe que vous avez
« reçue du roi de Prusse, il nous en a écrit une, de la
« main d'un secrétaire, pour le même objet. Elles nous
« ont fait toutes deux beaucoup de plaisir, et nous
« avons déjà ordonné à monseigneur Stay de faire en
« réponse un bref épistolaire, dont nous lui avons
« nous-même suggéré les idées. En attendant, nous
« nous empressons de vous renvoyer votre susdite lettre
« ci-incluse, et nous vous en faisons notre compli-
« ment.

« M. de Breteuil a mandé au cardinal de Bernis que
« ce roi a résolu de joindre quatre – vingt mille hom-
« mes de ses troupes à celles des alliés. Un pareil ren-
« fort devrait rendre les forces de la coalition supé-
« rieures aux républicains françois.

« Puisque vous voulez venir jeudi prochain dans la
« matinée, à Saint-Pierre, nous vous y reverrons très-
« volontiers; et en attendant, par anticipation, *nous*
« *vous embrassons en esprit*, et nous vous donnons no-
« tre paternelle et apostolique bénédiction : « Ed in-
« tanto anticipiamo ad abbracciarla in spirito, ed in-
« sieme le diamo la paterna apostolica benedizione. »

Voilà comment Pie VI écrivoit au cardinal Maury, près de deux ans après son arrivée à Rome, au moment où il alloit le voir pour la dernière fois. Peu de jours auparavant, il lui avoit adressé un autre billet qui se termine ainsi : *Et en finissant, nous vous donnons affectueusement notre bénédiction paternelle apostolique* : « Restiamo dandovi affettuosamente la paterna apostolica benedizione. »

Certes, il y a loin de ces expressions si douces, si bienveillantes, à l'étiquette austère du protocole des souverains pontifes dans leurs correspondances, même avec les cardinaux.

NOTE N° 15, p. 72.

Après les distinctions si marquées et si éclatantes que l'archevêque de Nicée avoit reçues à Francfort ; après tant de témoignages de la bonté et de la clémence de Pie VI envers le cardinal Maury, qui ne se démentirent jamais, puisqu'il eut la sagesse ou le bonheur de quitter Rome aussitôt après sa promotion, on est tout surpris de lire cette phrase dans *les quatre Concordats*, tom. II : « Pie VI le fit archevêque de Nicée, et l'en-
« voya comme nonce au couronnement de l'empereur
« à Francfort. *Il n'y eut pas de succès : il ne réussit*
« *pas davantage à Rome.* » Si M. de Pradt ignoroit les faits, il n'auroit pas dû, ce me semble, s'en faire l'historien. S'il les connoissoit, il est donc bien difficile ! Maury, au contraire, étoit confus, il s'humilioit, et il écrivoit à sa cour : « Je me sauvai comme je pus dans
« la foule, au milieu des applaudissements que l'on me
« prodiguoit de tous les côtés. »

NOTE N° 16, p. 74.

LETTRE

DE S. A. R. MONSIEUR A N. S. P. LE PAPE PIE VI.

« Turin, ce 19 février 1794.

« TRÈS-SAINT-PÈRE,

« M. le cardinal de Bernis s'est acquitté de la commission dont votre sainteté a bien voulu l'honorer, en m'annonçant de sa part qu'elle est dans l'intention d'élever à la dignité de cardinal M. l'archevêque de Nicée, pour lequel j'ai osé solliciter cette grâce. Pénétré de reconnaissance pour cette nouvelle marque de l'amour paternel de votre béatitude, qu'il me soit permis de joindre à mes remerciements, un compliment de félicitation sur cette grâce même qui prouve combien votre sainteté sait récompenser le mérite de ceux qui, comme M. l'archevêque de Nicée, se sont dévoués avec un courage si éclatant à la défense de la foi de Jésus-Christ et du trône de saint Louis. Je me suis empressé d'annoncer cette heureuse nouvelle à mon frère, et je supplie votre béatitude de me permettre d'être ici l'interprète de sa vive et profonde reconnaissance. L'évêché de Montéfiassone, que votre

sainteté daigne joindre à la pourpre romaine en faveur de M. l'archevêque de Nicée, est pour nous un nouveau motif de gratitude.

« Enfin les expressions touchantes de bonté dont votre béatitude s'est servie en parlant de ma famille et de moi, et que je mérite peut-être par ma sincère dévotion envers le saint-siège, ajouteront encore, s'il étoit possible, à ma profonde vénération et à mon amour filial pour la personne sacrée de votre sainteté.

« Je suis,

« Très-saint-père,

« Votre très-dévoit fils

« LOUIS-STANISLAS-XAVIER. »

LETTRE

DE S. A. R. MONSIEUR A M. LE CARDINAL MAURY.

« A Turin, ce 19 février 1794.

« J'espère, monsieur, que M. le cardinal de Bernis vous aura dit de ma part avec quelle joie j'ai appris votre élévation à la dignité de cardinal, et je ne dois pas vous dissimuler que dans la lettre que j'ai écrite à sa sainteté pour la remercier, j'ai pris la liberté de la féliciter de cette grâce qui honore autant le souverain qui l'accorde, que le sujet qui la reçoit. Je l'ai demandée au pape pour vous, il est vrai; mais vous ne

me la devez pas pour cela ; vous la devez à l'intrépidité avec laquelle vous avez défendu l'autel et le trône contre les sacrilèges destructeurs de l'un et de l'autre. Vous êtes maintenant à portée de servir notre patrie (car tout né sujet de sa sainteté que vous êtes, la France vous revendiquera toujours) d'une manière peut-être moins brillante pour vous, parce qu'elle sera moins dangereuse, mais non moins utile pour elle, et je suis sûr que vous continuerez à lui consacrer les grands talents que Dieu vous a donnés. Ils lui sont plus nécessaires que jamais, et l'Église de Montefiascone ne doit pas seule vous occuper en entier.

« L'empressement de jouir d'une chose si désirée m'avoit fait penser à adresser cette lettre à *mon cousin, M. le cardinal Maury*, et à l'écrire en conséquence ; mais la date m'en a empêché, et quoique je sache bien qu'elle sera reçue par M. le cardinal Maury, c'est encore à M. l'archevêque de Nicée qu'elle doit être adressée.

« Recevez de nouveau, monsieur, mes très-sincères félicitations, et l'assurance de tous mes sentiments pour vous.

« LOUIS-STANISLAS-XAVIER. »

DILECTISSIMO IN CHRISTO FILIO NOSTRO LUDOVICO-STANISLAO-
XAVERIO, COMITI PROVINCIÆ.

PIUS PP. VI.

« Dilectissime. Pergratum nobis est, dilectissime in
« Christo fili noster, quòd quas officii partes tecum
« nostro nomine peregit venerabilis frater noster
« S. R. E. cardinalis de Bernis, tibi peracceptæ fue-
« rint, hujusque voluntatis, unàque tuæ in nos pietatis
« testes esse volueris humanissimas litteras tuas.

« Munerare quidem voluimus præclara venerabilis
« fratris archiepiscopi Nicæni merita, qui incredibili
« animi studio ac fortitudine in summa se discrimina
« conjecerat, ac penè devoverat, ut Jesus-Christi reli-
« gionem, sanctique Ludovici solium in Borbonicâ
« vestrà domo constitutum, necnon et apostolicæ sedis
« jura contrà impiorum, perfidorumque hominum fu-
« rorem defenderet; eumque propterea et cardinalatu,
« et episcopatu Montis-Falisci dignum existimavimus,
« ac jam in utrumque hunc Ecclesiæ gradum die 21 fe-
« bruarii eveximus. Hoc tantò ei jam libentiùs fecimus,
« quòd id ipsum tibi tuoque germano fratri peraccep-
« tum futurum judicarem.

« Maximum igitur facti hujus nostri fructum jam
« consecuti videmur ex tam cumulata grati in nos animi
« vestri significatione, neque non in posterum magnum

« item exstiturum speramus ex egregiâ tantorum mu-
« nerum perfunctione ab hoc novo cardinali et epis-
« copo præstandâ, qualem certè ab ejus singulari in-
« genio, perspectâque voluntate expectamus. Nihil hic
« necesse est, dilectissime in Christo fili noster, ut
« tibi confirmemus, quanto animi ardore inflammati
« simus ad fundendas quotidie Deo preces, ut aliquem
« tandem finem tantis ærumnis et calamitatibus ves-
« tris imponat, utque conversis rebus, revocatisque
« ab insanâ ad sanitatem in Galliâ mentibus, vos in
« vestram domum, vestrumque regnum unâ cum Jesu-
« Christi fide ejusque ministris, omnibus plaudentibus
« ac gratulantibus regibus ac populis, pro suâ misera-
« tione tandem reducat. Hæc assidua vota nostra sunt,
« hâc spe in maximis horum temporum angustiis sus-
« tentamur. Nos ipsi tunc in vobis, quos summo pa-
« terno amore complectimur, et in vestro per vos re-
« cepto dignitatis; potestatisque gradu triumphare
« quodammodo unâ cum universâ Ecclesiâ videbi-
« mur. Interim apostolicam tibi benedictionem, di-
« lectissime in Christo fili noster, in cælestium mu-
« nerum auspiciis, ex intimo corde depromptam
« amantissimè impertimur.

« Datum Romæ die 26 februarii 1794, pontificatûs
« nostri anno vigesimo. »

A NOTRE TRÈS-CHER FILS EN JÉSUS-CHRIST LOUIS-STANISLAS-
XAVIER, COMTE DE PROVENCE.

PIE VI, PAPE.

« Notre très-cher fils, nous avons été charmé que la participation officieuse qui vous avoit été donnée en notre nom, par notre vénérable frère de Bernis, cardinal de la sainte Église romaine, vous ait été agréable, et que vous ayez bien voulu nous l'attester vous-même par une lettre remplie de bienveillance et de dévotion pour notre personne.

« Nous avons voulu, il est vrai, récompenser les mérites signalés de notre vénérable frère l'archevêque de Nicée, qui avoit affronté les plus grands périls, et s'étoit dévoué tout entier, avec une ardeur et un courage incroyables, pour défendre contre la fureur des impies et des perfides, la religion de Jésus-Christ, le trône de saint Louis transmis à votre famille des Bourbons, ainsi que les droits du siège apostolique; et c'est pourquoi, le jugeant digne du cardinalat et de l'évêché de Montéfiascione, nous l'avions élevé le 21 février à ces deux dignités de l'Église. Mais cette détermination, nous l'avions prise d'autant plus volontiers, que nous savions qu'elle vous seroit agréable, à vous et à votre frère.

« Ainsi nous croyons en avoir déjà recueilli un très-grand fruit, dans les magnifiques témoignages de votre gratitude, et nous espérons également beau-

coup dans la suite, du génie extraordinaire et du zèle à toute épreuve de ce nouveau cardinal-évêque qui saura pleinement correspondre à notre attente, dans l'exercice de ses hautes fonctions.

« Il est inutile, notre très-cher fils, de vous confirmer avec quelle ferveur nous offrons chaque jour à Dieu nos prières, pour qu'il mette enfin un terme à vos afflictions et à vos malheurs, et que par un heureux changement, faisant succéder en France la raison à la folie, il daigne dans sa miséricorde vous rétablir dans vos anciennes demeures et dans votre royaume, avec la foi et les ministres de Jésus-Christ, au milieu d'un concert de joie et de félicitations des rois et des peuples. Tels sont nos vœux de tous les moments, telle est l'espérance qui nous soutient dans ces temps des plus terribles calamités. Nous-même, lorsque vous recouvrirez votre dignité et votre puissance, nous croirons, en quelque sorte, triompher avec toute l'Église, de même qu'avec vous que nous embrassons de l'amour le plus paternel. En attendant, notre très-cher fils en Jésus-Christ, nous vous donnons du fond de notre cœur, la bénédiction apostolique, comme un présage des bienfaits célestes.

« Donné à Rome, le 26 février 1794, la vingtième année de notre pontificat. »

LETTRE

DE MONSIEUR LE COMTE D'ARTOIS A NOTRE SAINT-PÈRE
LE PAPE.

« Hamm, ce 26 février 1794.

« TRÈS-SAINT-PÈRE,

« Je prie votre sainteté de recevoir tous mes remerciements les plus sincères sur le chapeau de cardinal qu'elle a bien voulu accorder à M. l'abbé Maury. Cette distinction honorable dont elle a daigné revêtir cet éloquent et courageux défenseur de l'autel et du trône, exige toute la reconnaissance de ceux qui sont fortement attachés à notre sainte religion et à leur légitime souverain.

« A ce double titre recevez, très-saint-père, l'hommage de mon respect filial, de ma profonde vénération pour votre béatitude, ainsi que de ma dévotion envers le saint-siège.

« Je suis,

« Très-saint-père,

« Votre très-affectionné et très-dévoit fils

« CHARLES-PHILIPPE. »

LETTRE

DE MONSEIGNEUR LE COMTE D'ARTOIS A SON ÉMINENCE
LE CARDINAL MAURY.

« Hamm, ce 25 février 1794.

« Mon cousin, je ne veux pas perdre un instant pour vous faire tous mes compliments, et pour vous témoigner ma vive satisfaction sur la grâce que sa sainteté vient de vous accorder.

« Le vicaire de Jésus-Christ sur la terre est le digne ministre de ses volontés, lorsqu'il récompense le vrai courage autant que le vrai talent. Cet événement est un augure favorable pour le succès de la cause de l'autel, du trône et de l'humanité. Ce motif seroit suffisant pour me faire jouir de votre bonheur; mais ma joie est augmentée par les sentiments d'estime et d'amitié que je vous ai voués pour la vie.

« Je suis, mon cousin,

« Votre affectionné cousin

« CHARLES-PHILIPPE. »

II^e LETTRE

DE MONSEIGNEUR LE COMTE D'ARTOIS.

« Hamm , ce 25 février 1794.

« Je viens de vous écrire en cérémonie, mon cher cardinal, pour vous faire mon compliment sur la dignité que vous avez si bien acquise. Mais comme je me flatte bien que nous aurons par la suite quelques affaires à traiter ensemble, je veux reprendre tout de suite avec vous la manière que je ne quitterai pas.

« Vous avez reçu une récompense bien méritée. A présent vous trouverez encore plus de plaisir à rendre de nouveaux services à la cause que vous avez si bien défendue. Je n'ai pas dans ce moment de grandes occasions à vous offrir, mais votre zèle en fera naître, et croyez qu'il s'en présentera, et que dans toutes les occasions je compterai sur vous, comme sur un de mes amis fidèles.

« Plaignez-moi tant que je resterai dans la cruelle inaction où je gémissais encore, mais bénissez Dieu le jour où vous saurez que je suis en activité. C'est à quoi je travaille de tout ce que j'ai d'âme et de forces, et si je ne m'aveugle pas, l'horizon commence un peu à s'éclaircir.

« Adieu, mon cher cardinal, ne doutez jamais de tous les sentiments que vous m'avez si bien inspirés.

« CHARLES-PHILIPPE. »

DILECTISSIMO IN CHRISTO FILIO NOSTRO CAROLO - PHILIPPO
COMITI ARTESIÆ.

PIUS PP. VI.

« Dilectissime. Ad officium nuper nobiscum perac-
« tum à germano fratre tuo dilectissimo in Christo filio
« nostro Ludovico - Stanislao - Xaverio Provinciæ co-
« mite, quòd ad cardīnalitiam dignitatem evexerimus
« dilectum filium nostrum Joannem Sifredum Maury,
« ipse nunc aliud pro tuâ parte adjungis itidem nobis
« jucundissimum, ac ob novum hoc grati in nos animi
« testimonium multò adhuc magis id factum nostrum
« nobis ipsis placet, ac probatur. Plurimùm illi à no-
« bis deberi censuimus, quòd singulari studio, virtute,
« constantiâ in Gallico illo nationali conventu, reli-
« gionis regiæque potestatis jura, nullis vel vitæ in-
« tentatis periculis deterritus defendere nunquàm in-
« termiserit. Ob utramque hanc, tam Dei, quàm regis
« causam ipsum egregiè de nobis esse meritum judica-
« vimus, atque idcirco maximis, quibus possemus,
« honorum præmiis decorandum. Ex quo conjicere
« faciliè potes, dilectissime in Christo fili noster, quan-
« tam de vestræ Borbonicæ domûs rationibus partem
« in nos suscipiamus, quantùmque vestris doleamus
« ærumnis, et quâ paterni animi contentione apud
« omnipotentem Deum instemus, ut cum sanctissimâ

« religione tu ipse, fraterque tuus, uiversique qui è
 « regiâ familiâ sunt, cæterique pariter qui in fide erga
 « Deum ipsum, regemque constiterunt, in Galliam, ac
 « ad propria jura tandem remigretis. Ac in hujus vo-
 « luntatis, fiduciæque nostræ pignus apostolicam be-
 « nedictionem tibi, dilectissime in Christo fili noster,
 « ex intimo corde depromptam, amantissimè imperti-
 « mur.

« Datum Romæ die 5 aprilis 1794, pontificatûs nos-
 « tri anno vigesimo. »

A NOTRE TRÈS-CHEER FILS EN JÉSUS-CHRIST CHARLES-PHILIPPE,
 COMTE D'ARTOIS.

PIE VI, PAPE.

« Notre très-cher fils. Aux actions de grâces que nous
 a adressées dernièrement notre très-cher fils le prince
 Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, votre
 frère, de ce que nous avons élevé à la dignité de car-
 dinal notre très-cher fils Jean Sifrein Maury, vous
 avez bien voulu joindre de votre part des remerciements
 particuliers qui nous ont été aussi extrêmement agréa-
 bles. Ce nouveau témoignage de votre reconnaissance
 est pour nous un motif de plus de nous applaudir et de
 nous féliciter de ce que nous avons fait pour le mériter.

« Nous avons pensé que nous devions beaucoup à
 celui qui, au milieu de cette assemblée nationale de
 France, a défendu avec tant de zèle, de force et de

constance, les droits de la religion et ceux de l'autorité royale, sans que les dangers dont sa vie étoit menacée aient pu un seul moment le détourner de ce soin.

« Nous avons jugé qu'en défendant ainsi cette double cause de Dieu et du roi, il avoit également bien mérité de nous, et nous avons cru devoir l'en récompenser par les plus grands honneurs dont nous puissions disposer.

« Vous comprendrez aisément par là, notre très-cher fils, combien est grande la part que nous prenons aux intérêts de votre auguste maison de Bourbon, à quel point nous compatissons à vos malheurs, et avec quelle effusion de notre cœur paternel, nous supplions le Tout-Puissant de rétablir en France, en même temps que notre sainte religion, vous, le prince votre frère, toute votre royale maison, et tous ceux qui n'ont pas cessé d'être fidèles à Dieu et au roi, dans tous les droits qui leur appartiennent.

« Recevez comme un gage des vœux que nous formons à cet égard, et de la confiance que nous avons que Dieu daignera les exaucer, notre bénédiction apostolique que nous vous donnons, notre très-cher fils, du fond d'un cœur rempli de tendresse pour vous.

« Donné à Rome, le 5 avril 1794, la vingtième année de notre pontificat. »

LETTRE**DE MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONDÉ AU PAPE.**

« Rothembourg-sur-le-Necker, ce 15 mars 1794.

« TRÈS-SAINT-PÈRE,

« J'espère que votre sainteté me permettra de lui présenter à titre de prince, de gentilhomme et de fidèle sujet, l'hommage de mes remerciements particuliers de la grâce qu'elle vient d'accorder à M. l'abbé Maury. Il n'est point de ministres des autels, de princes sur la terre, de nobles dignes de l'être, de gens honnêtes de tous les états, qui ne doivent regarder ce bienfait de votre sainteté comme leur étant personnel. Grâce lui soient rendues ! Ce Dieu terrible qui nous accable de son courroux, laisse percer par elle un rayon consolateur de sa justice : c'est un soulagement à nos maux. Il semble nous permettre d'espérer que le bras de ce Dieu vengeur cessera de s'appesantir sur nous, et fera bientôt rentrer dans le néant les impies, les régicides et les scélérats qui couvrent de sang et de crimes le patrimoine des Bourbons et le superbe royaume du fils aîné de l'Église. La noblesse qui m'entoure, très-saint-père, me charge de mettre aux pieds de votre sainteté sa vive et respectueuse reconnaissance de l'éminente dignité

qu'elle vient de conférer au courageux défenseur de son roi. Cette noblesse , si pénétrée de l'amour de ses devoirs , forme , ainsi que moi , les vœux les plus ardens pour le rétablissement d'une religion si indignement outragée , pour celui d'un trône si cruellement ravagé , pour la splendeur du saint-siège que votre sainteté occupe si dignement , et dont , au milieu des plus violents orages , elle sait si bien soutenir l'éclat par la sagesse de ses choix , la prudence de sa conduite , et la constance de son inaltérable fermeté.

« Je suis avec le plus profond respect ,

« Très-saint-père ,

« De votre sainteté

« Le très-humble , très-obéissant et très-dévoit fils
et serviteur

« LOUIS-JOSEPH DE BOURBON. »

LETTRE

DE MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONDÉ A SON ÉMINENCE
M. LE CARDINAL MAURY.

« Rothembourg-sur-le-Necker, ce 15 mars 1794.

« MONSIEUR,

« Je reçois la lettre que votre éminence a bien voulu m'écrire le 22 du mois dernier. C'est du plus sincère et du plus profond de mon cœur que je lui fais mon compliment sur son élévation à la dignité de cardinal, qu'elle a si glorieusement méritée. Enfin nous voyons donc une fois la pureté des principes et l'énergie récompensées. Qu'il soit à jamais béni ce juste et pieux souverain qui décore de la pourpre romaine l'éloquent défenseur de l'Église, de la royauté, de la noblesse, et de la vertu souffrante ! Ce chef d'une religion sainte qui commande de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César, a su remplir à la fois, en vous élevant à la dignité de prince de l'Église, toutes les obligations que lui imposent la couronne et la tiare, dont son front est doublement et si justement orné.

« La noblesse française, armée pour la cause de son roi, pénétrée comme moi de reconnaissance et d'admiration pour vos mâles vertus, me charge de dire à votre éminence que sa nomination lui fait goûter un

moment de bonheur; depuis long - temps elle n'en connoissoit plus d'autre que celui de verser son sang pour son roi. Comme elle, monsieur, vous avez risqué plus d'une fois votre vie pour le servir, et par des circonstances rares dans votre état, vous avez su joindre à tous les titres que vous vous êtes acquis à notre vénération, celui du plus grand courage dans les dangers qui vous menaçoient tous les jours. Ce mérite de plus est vivement senti, comme vous pouvez le croire, par des gentilshommes françois, à qui le crime n'a laissé pour patrie que des camps, pour fortune que l'honneur, pour ressource que leur épée.

« Je prie votre éminence de vouloir bien remettre à sa sainteté cette lettre de remerciements de notre part, présenter à Mesdames l'hommage de mon attachement et de mon respect, et compter à jamais sur la reconnaissance particulière que je lui dois, ainsi que sur tous les sentiments de profonde estime et de sincère amitié avec lesquels je suis,

« Monsieur,

« De votre éminence

« Très-affectionné serviteur

« LOUIS-JOSEPH DE BOURBON.

« P. S. Mes enfants sont aussi pénétrés que moi de tous les sentiments que votre éminence m'inspire. »

DILECTO FILIO NOBILI VIRO LUDOVICO — JOSEPHO BORBONIO,
PRINCIPI DE CONDÉ.

PIUS PP. VI.

« Dilecte fili nobilis vir salutem. Cùm dilectum fi-
 » lium nostrum Joannem Sifredum Maury ad sanctæ
 » nostræ Ecclesiæ cardinalatûs dignitatem evehere-
 » mus, in animo habuimus, ut ejus singularia de re-
 » ligione, regiâque potestate merita, quas summâ elo-
 » quentiæ vi, invictâque animi fortitudine in nationali
 » Gallico conventu propugnare nunquàm destiterit,
 » illud consequerentur à nobis præmium, per quod
 » bonis omnibus patere possit, quantoperè nostrâ in-
 » teresse existimemus non solùm quæ pro Deo, pro
 » Ecclesiâ, pro apostolicâ sede, sed et pro christia-
 » nissimi regis, regniqûe causâ in hâc temporum ini-
 » quitate tam strenuè suscepta, tamque constanter ab
 » ipso peracta sunt : proptereâ majorem in modum
 » gavisus sumus, cùm ex tuis litteris agnosceremus,
 » dilecte fili nobilis vir, et commendari à te factum
 » id nostrum, et plurimas idcirco nobis agi gratias,
 » tuumque hoc officium illo excepius animo, ut par
 » erat, ab eo qui è Borbonicâ familiâ esses, qui Gallicæ
 » nobilitatis princeps, quique pro egregiâ virtute tuâ,
 » tui generis, tuorumque majorum memor, splendidæ
 » militiæ extulisti signa, eosque evocasti qui in pris-

« tinâ perstant fide, ut pro tuâ parte unâ cum iisdem,
 « cumque filio, ac nepote tuo, qui tuis ad gloriam in-
 « cedunt vestigiis, omnia sacra, civilia, justitiæque,
 « ac ipsius humanitatis jura vindicares. Dùm igitur
 « gratos nos tibi, tuisque, qui te armati circumstant,
 « nobilibus viris ob has ipsas nobiscum peractas studii
 « in nos, ac observantiæ partes profitemur, dùm
 « præstantis magnitudinem consilii, animique robur
 « admiramur, ipsum exercituum Deum imploramus,
 « ut capta à vobis pro ejus causâ sustineat arma,
 « vosque vel paucos contrâ immensam impiorum mul-
 « titudinem victores constituat, ac ad vestra jura, pa-
 « triamque omnipotenti suâ dexterâ deducat. Hisce
 « nos precibus, atque auspiciis prosequimur militiam
 « vestram, nobilitatique tuæ peramanter impertimur
 « apostolicam benedictionem à te itidem nostris ver-
 « bis cum inclytis comilitonibus tuis communicandam.
 « Datum Romæ die 9 aprilis 1794, pontificatûs nostri
 « anno vigesimo. »

A NOTRE CHER FILS LE NOBLE HOMME LOUIS-JOSEPH DE
 BOURBON, PRINCE DE CONDÉ.

PIE VI, PAPE.

« Cher fils, noble homme, salut. Lorsque nous avons
 élevé notre cher fils Jean Sifrein Maury à la dignité de
 cardinal de la sainte Église romaine, nous avons voulu
 que les services signalés rendus par lui à la religion et
 à la monarchie, qu'il n'a jamais cessé de défendre avec

une grande éloquence et un courage invincible, dans l'assemblée nationale de France, reçussent une récompense qui démontrât à tous les gens de bien combien il nous étoit à cœur de reconnoître ce qu'il a fait, non-seulement pour la cause de Dieu, pour l'Église, et pour le siège apostolique, mais aussi pour la cause du roi très-chrétien et de la France, qu'il a défendue, dans ces temps calamiteux, avec tant d'intrépidité et de constance. Nous avons éprouvé encore plus de joie d'en avoir agi de la sorte, en apprenant par votre lettre, notre cher fils noble homme, que vous louiez notre conduite, que vous l'approuviez hautement, et que vous nous en rendiez de grandes actions de grâces. Nous avons donc accueilli vos félicitations avec les sentiments dus à un prince de la maison de Bourbon, qui est à la tête de la noblesse de France, et qui, dans son grand cœur, ne pouvant oublier ni sa naissance, ni la valeur de ses ancêtres, a levé les étendards d'une honorable milice, pour y appeler ceux qui, fidèles à la foi de leurs pères, se sont réunis à lui, à son fils et à son petit-fils, pour suivre leurs traces dans le sentier de la gloire, et pour défendre tous les droits sacrés et civils, de même que les droits de la justice et de l'humanité elle-même. Pendant que nous vous exprimons, à vous, et aux nobles qui sont en armes à vos côtés, notre gratitude pour cette preuve de sensibilité et d'attachement pour notre personne; pendant que nous admirons la magnanimité de cette résolution éclatante et la force de votre âme, nous implorons aussi le Dieu.

des armées, pour qu'il protège vos armes consacrées à sa cause, qu'il vous donne, quoiqu'en si petit nombre, la victoire sur la multitude immense des impies, et qu'il vous rétablisse, avec son bras tout-puissant, dans vos droits et dans votre patrie. C'est en formant ces prières et ces vœux pour votre milice, que nous donnons affectueusement la bénédiction apostolique à VOTRE NOBLESSE, qui voudra bien la communiquer en notre nom à ses illustres compagnons d'armes.

« Donné à Rome le 9 avril 1794, l'an vingtième de notre pontificat. »

LETTRE

DU ROI DE PRUSSE A M. LE CARDINAL MAURY.

« Postdam, le 30 mars 1794.

« MONSIEUR LE CARDINAL ,

« Vous ne risquez certainement pas de vous abuser en comptant sur l'intérêt que m'inspireroit l'obligeante communication que vous venez de me faire. Vous connoissez celui que je donnai toujours au sort de ces vrais François, que l'amour de leur religion et de leur roi a trop long-temps exilés et proscrits. Votre fermeté, monsieur, et vos talents vous ont assigné entre eux le rang le plus honorable, et en vous en offrant la récom-

pense avec le chapeau de cardinal, le saint-père s'est procuré une jouissance digne de son cœur. Quant à moi, je ne puis au moins me refuser celle d'en témoigner à ce respectable chef de l'Église romaine toute ma satisfaction, et je me flatte qu'il voudra bien recevoir ma lettre avec les sentiments auxquels les miens me donnent droit. Vous-même, monsieur, soyez sûr de ceux avec lesquels je serai toujours

« Votre affectionné

« FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

SERENISSIMO, AC POTENTISSIMO FRIDERICO-WILHELMO
BORUSIÆ REGI ILLUSTR.

PIUS PP. VI.

« Serenissime, ac potentissime rex. Quam perce-
« peramus animi jucunditatem ex nostrâ actione, per
« quam dilectum filium nostrum Joannem Sifredum
« Maury, virum de omni supremâ potestate meritissi-
« mum, nobisque acceptissimum, ad sanctæ nostræ
« Ecclesiæ cardinalatûs ordinem eveximus; eam in no-
« bis, potentissime rex, majorem in modum amplifi-
« cari sensimus, per humanissimas litteras majestatis
« tuæ, quibus beneficentiam in illum nostram tibi per-
« gratam fuisse significare voluisti. Perspecti certè no-
« bis erant regii animi tui sensus, quibus et illius

« agnoveras merita, et commiseratus etiam eras Gallo-
 « rum exulum sortem impiis civilium factionum turbis
 « per totum ferè orbem dispersorum, tantòque nunc
 « magis ob hoc ipsum præstantis voluntatis tuæ indi-
 « cium gaudemus, quòd eosdem clementiæ tuæ com-
 « mendatissimos esse videamus. Propterea, cùm eorum
 « causâ valdè solliciti simus, nos ipsi regiæ majestati
 « summas, singularesque gratias persolvimus; habi-
 « turique multò adhuc majores sumus, cùm, prout
 « futurum confidimus, magnâ tuorum armorum po-
 « tentiâ, unâ cum aliorum regum viribus conjunctâ,
 « illorum injustissimè expulso- rum vitam, statum, pa-
 « triam, ac jura cætera, eâ redemeris amentium, ac
 « perditorum hominum pœnâ, per quam hi ipsi ad
 « mentem, atque humanitatis, omnisque justitiæ officia
 « vel inviti revertantur. Immensus indè, atque immor-
 « talis ad tuam gloriam accedet cumulus, teque de
 « humani generis societate præclarissimè meritum
 « posteritas omnis fatebitur. Id nos ipsi regiæ majestati
 « tuæ enixè cupimus, Deumque omnipotentem obse-
 « cramus, ut te, tuamque regiam domum omnis
 « maximæ felicitatis per suam cælestem gratiam faciat
 « compotem.

« Datum Romæ die 7 maii 1794, pontificatûs nostri
 « anno vigesimo. »

AU SÉRÉNISSIME ET TRÈS-PUISSANT FRÉDÉRIC-GUILLAUME ,
ROI ILLUSTRE DE PRUSSE.

PIE VI, PAPE.

« Très-sérénissime et très-puissant roi. La satisfaction que nous avons goûtée dans notre âme , en élevant à la dignité de cardinal de la sainte Église romaine , notre cher fils Jean Sifrein Maury, qui a si bien mérité de tous les monarques , et qui nous est si agréable à nous-même, cette satisfaction , ô très-puissant roi , s'est encore accrue par la lettre si obligeante que votre majesté nous a adressée , pour nous dire combien elle avoit agréé notre bienveillance pour lui. Certes , ils nous étoient bien connus ces sentiments d'une âme royale , avec lesquels vous aviez rendu justice à ses mérites , et déploré le sort des François exilés et dispersés presque dans tout l'univers , par les troubles impies des factions civiles ; et nous nous en réjouissons d'autant plus que ce témoignage d'une bonté si marquée est une preuve que votre clémence les a pris sous sa protection. Ainsi donc , comme leur cause nous touche vivement , nous rendons à votre majesté de grandes et extraordinaires actions de grâces. Nous lui en rendrons de plus grandes encore , lorsque , comme nous l'espérons , vos armes puissantes , réunies aux forces des autres monarques , auront mis en sûreté la vie , l'état , la patrie , et tous les droits de ces infortunés si injustement bannis,

en infligeant aux insensés et aux pervers une peine salutaire qui les force de rentrer en eux-mêmes, et de suivre les préceptes de l'humanité et de la justice : service immense qui rendra votre gloire à jamais immortelle, et que la postérité tout entière reconnoitra en proclamant que vous avez par-dessus tous bien mérité du genre humain. Tel est le désir ardent que nous formons nous-même pour votre majesté, et nous supplions le Dieu tout-puissant de vous combler ainsi que toute votre royale famille, dans sa grâce céleste, de toutes les plus grandes félicités.

« Donné à Rome le 7 mai 1794, la vingtième année de notre pontificat. »

NOTE N° 17, p. 75.

Qu'il me soit permis de relever ici en passant, une erreur que je trouve consignée dans divers mémoires. On attribue au cardinal Maury la première idée de l'émigration (1), et on lui en fait un grave reproche. Il ne m'appartient pas de juger si cette mesure fut libre ou forcée, et si elle fut utile ou nuisible à la France. Mais je dirai : Si Maury avoit pu donner le conseil d'émigrer, sa faute auroit été bien innocente, puisque sa conduite tendoit au contraire à prouver qu'on ne devoit point abandonner la patrie si aisément. et qu'il s'est

(1) *Non emigrabo*, est-il dit dans l'Écriture; et le Dante, qui avoit connu, par une longue et triste expérience, tous les maux de l'exil, les raconte ainsi pour l'instruction de ceux qui pourroient être tentés de fuir volontairement le sol natal :

Tu lascerai ogni cosa diletta
 Più caramente : e questo è quel strale
 Che l'arco dell' esilio pria saetta.
 Tu proverai sì come sa di sale
 Il pane altrui, e com' è duro calle
 Lo scendere e 'l salir per l'altrui scale.

« Tu te sépareras de toutes tes plus chères affections; et ce sera la première flèche dont l'exil te percera le cœur. Tu éprouveras combien le pain d'autrui est amer, et combien il est dur d'avoir à monter et à descendre les escaliers des autres. »

(*Le Paradis*, chant 17.)

plaint bien des fois qu'on ne voulût mettre tout espoir de salut que dans la fuite. Voici ensuite la profession publique de ses sentiments à ce sujet. Je la puise dans son discours sur les assignats, prononcé à la tribune nationale, le 27 septembre 1790. « Les émigrations, dit-il, ont dû sans doute attirer une portion « du numéraire dans l'étranger; mais *ces émigrations* « *de la peur* ne sont pas la cause unique de notre détresse présente. »

NOTE N° 18, p. 76.

Il convoquoit alors une assemblée composée des membres du clergé séculier et régulier, ainsi que des plus riches propriétaires de la ville; et après avoir exposé les besoins de la population, et la nécessité d'y subvenir, au moyen d'une cotisation générale *en grains*, dont on calculoit la quantité nécessaire, on établissoit trois parts, deux pour le clergé, la troisième pour les séculiers. Le cardinal Maury en prenoit une entière à sa charge, et personne ensuite ne trouvoit sa portion trop forte. Tout ce blé étoit porté dans les fours publics, où le pain étoit vendu à un prix fixe et raisonnable. Ce moyen secourable étoit simple et facile dans un pays, où presque tous les revenus sont en denrées, et qui vivoit alors sous une administration totalement arbitraire, à laquelle on doit principalement attribuer le peu de culture des campagnes qui avoisinent Rome; au lieu d'en rejeter toute la faute sur le mauvais air qui n'y entre en réalité que pour peu de chose, comme je pourrois le démontrer, si j'avois à m'occuper ici d'une pareille question. « Est-il juste, disoient les soldats
« qu'on tiroit de la charrue, est-il juste qu'après avoir
« usé nos forces à l'armée, il nous faille encore lutter,
« autour de Rome, contre un sol aride et pestilentiel ?

« *An æquum esse, se, militando fessos, in pestilenti*
« *atque arido circà urbem solo luctari, Titi-Livii,*
« *lib VI? »* Le mauvais air existoit du temps des anciens Romains, et leurs champs ne restoient point en friche. Mais ils furent condamnés à la stérilité, quand le luxe les eut envahis pour les transformer en jardins de plaisance; à cette époque surtout, où la Sicile, la Sardaigne et l'Égypte envoioient les tributs de leurs moissons à un peuple qui ne demandoit à ses maîtres que des spectacles et du pain, *panem et circenses.*

NOTE N^o 19, p. 78.

Je ne puis résister au plaisir de transcrire ici quelques lignes d'une lettre que M. l'abbé Mayet m'a adressée le 21 juin 1827. « J'ai reçu l'*Essai sur l'Éloquence de la Chaire*, fruit des veilles de mon illustre cardinal votre oncle. J'ai tressailli en recevant ce beau témoignage de votre amitié. Il m'a fait remonter par la pensée vers ces temps heureux, et déjà bien loin de nous, où sur une terre étrangère, mais qui étoit devenue comme mon sol natal, nous jouissions l'un et l'autre du bonheur d'être dans la société intime de l'illustre auteur de tant de chefs-d'œuvre littéraires. Hélas! ces temps sont passés; et nous ne pouvons vivre aujourd'hui que de nos souvenirs. J'ai dévoré dès le jour même que ce bel ouvrage m'est parvenu, le *panégyrique de saint Vincent de Paul*, imprimé pour la première fois. Je l'avois transcrit et retranscrit si souvent que ses beautés devoient m'être devenues bien familières. Eh bien! en le relisant, mes yeux se sont mouillés de tant de larmes, qu'il m'a fallu, pour n'en pas interrompre le cours, déposer et puis reprendre le volume... Vous dirai-je que j'ai un grand regret, celui de ne pas trouver dans cette belle collection de panégyriques, le magnifique discours sur la passion, qui rivalise si bien avec tous

« ceux que vous avez publiés , surtout avec le saint
« Vincent de Paul. » M. l'abbé Mayet avait été député
à l'assemblée constituante. Il demeura constamment
avec le cardinal Maury, depuis 1792 jusqu'à l'année 1803
qu'il revint à Lyon, où sa famille l'appeloit avec les
plus vives instances.

NOTE N° 20, p. 87. .

En publiant une nouvelle édition de l'*Essai sur l'Éloquence de la Chaire*, j'ai inséré à la fin de la vingtième note de l'*Éloge de Fénelon*, tom. II, la copie littérale du formulaire qui fut alors adopté par Pie VII, quand le sacré collège écrivit par ses ordres à Bonaparte. Cette pièce est tellement importante que je vais la remettre ici sous les yeux des lecteurs, sans craindre de me répéter. Je disois donc : lorsque le cardinal Maury écrivit à Napoléon, il ne fit que se conformer aux ordres du pape, et voici le formulaire nouveau qui lui fut transmis. On eut même l'attention d'y joindre le protocole de la lettre qui lui étoit commandée, et Napoléon pourtant n'étoit encore que premier consul, quand Rome lui déféroit le même *trattamento* usité dans son cérémonial pour les anciens rois de France.

In cima. — Illustre general, primo console.

In corpo. — Ella. (Cet *Ella* ne peut se rapporter à *vostra signoria*, qu'on s'abstient de lui donner pour ne pas le placer dans la classe commune; et par là on fait entrevoir que le nom de *Bonaparte* sera bientôt changé en celui de *Napoléon*.)

Chiusa. — Mi rassegno con rispetto.

Sotto. — Di Lei illustre general primo console.

Soscrizione. — Umilissimo, divotissimo, ed obligatissimo servitore.

Soprascritta. — All' illustre general, primo console della republica francese, Napoleone Bonaparte.

Carta da sovrani.

Sigillo minimo. (C'est le cachet dont les cardinaux se servent pour cacheter leurs lettres au pape.)

Je m'astierai de rapporter le protocole de la lettre. Il est, comme de raison, calqué sur le formulaire lui-même, dont il n'est ainsi que la simple application.

NOTE N° 21, p. 87.

Ces lignes soulignées font allusion à une anecdote qui étoit parfaitement connue de sa majesté. C'est une circonstance curieuse de la vie du cardinal Maury que je dois conserver. En 1790, Louis XVI lui avoit ordonné d'assister à la fédération, et la reine Marie-Antoinette voulut qu'il portât ce jour-là une cocarde de rubans tricolors, qu'elle eut même l'attention de lui envoyer la veille de la cérémonie. Louis XVIII n'avoit donc pu en aucune manière, être scandalisé de lui voir cette cocarde aux Tuileries, quand il y vint le matin faire sa cour à leurs majestés. Je crois même, sans oser pourtant l'affirmer, que Maury n'avoit pas encore porté la cocarde, parce que son costume, qu'il s'étoit fait la loi de ne point quitter, n'alloit pas avec un chapeau sur la tête. En tout cas, il est évident que la simple allusion à une telle circonstance devenoit un ordre d'écrire à Bonaparte, du moment où Pie VII en fit un précepte formel à tous les cardinaux, et qu'il ne peut y avoir le moindre doute que Maury ne fût obligé de lui obéir, en sa qualité de *cardinal statist*, en se conformant ainsi à la conduite uniforme de tous ses collègues.

NOTE N° 22, p. 88.

« Dans le mois d'août de l'année 1804, dit le cardinal
 « Maury dans un mémoire qu'il fit imprimer en 1814,
 « je reçus à Montéfascone une lettre que je conserve
 « précieusement. Elle m'étoit écrite, ainsi qu'à tous les
 « autres cardinaux, en vertu d'un ordre formel de sa
 « sainteté, par le prélat secrétaire de *la congrégation du*
 « *cérémonial*, pour m'informer officiellement que le
 « saint-père venoit de reconnoître Napoléon souverain
 « de la France.

« Je me serois sacrifié sans espérance, sans nécessité,
 « comme sans fruit, en me séparant du chef suprême
 « de l'Église, par un refus isolé, inutile et très-désas-
 « treux pour moi dans ma solitude, où je me trouvois
 « à la merci de la France, alors toute-puissante en
 « Italie. D'ailleurs, j'étois né sujet du saint-siège,
 « j'étois régnicole sans être François d'origine. Cette
 « considération particulière imposoit à mon obéissance
 « le devoir absolu d'adhérer à la volonté et à l'exem-
 « ple de mon souverain, dont j'habitois les États où
 « j'exerçois un ministère public.

« Dominé par des observations d'un si grand poids,
 « j'écrivis la lettre de félicitation qui m'étoit prescrite ;
 « mais je pris la précaution d'énoncer formellement
 « dans la première phrase de ma lettre, que *je n.*

« réunissois à tous les membres du sacré collège pour
« me conformer aux ordres du pape, en adressant à sa
« majesté le tribut de mes félicitations sur son avène-
« ment au trône. »

Pour détruire ensuite jusqu'à l'apparence d'un dernier reproche qu'on a fait au cardinal Maury, en le blâmant d'avoir écrit à l'empereur, tandis qu'il remplissoit, disoit-on, auprès de sa sainteté, des fonctions publiques, au nom du roi, je me contenterai de rappeler que sa mission ne fut pas même admise par le pape en 1800, et qu'elle n'aboutit qu'à le faire reléguer à Montefiascone. Une seule fois, il se permit, pour des affaires particulières, d'enfreindre son ban, et de paroître à Rome. Ce fut en 1801, pendant que M. le cardinal Consalvi étoit venu à Paris, pour y suivre les négociations du concordat. M. le cardinal Joseph Doria, qui l'avoit remplacé par intérim dans la secrétairerie d'État, vint aussitôt tout effrayé dire au cardinal Maury, que sa présence étoit vue de très-mauvais œil, et que le saint-père exigeoit son retour immédiat à Montefiascone. Devoit-il donc se sacrifier à un vain titre, frappé de mort dès son origine, qui n'avoit et ne pouvoit avoir aucun but politique; et le devoit-il surtout, en désobéissant à un ordre itératif de son souverain actuel, dont il auroit encouru l'indignation la plus prompte, et qui, en tout cas, étoit bien évidemment sans forces pour le protéger contre le ressentiment de ses anciens ennemis qui déjà l'avoient proscrit en 1798, sans le moindre prétexte? Il subit le joug de la nécessité. Or,

si les plus valeureux soldats peuvent être forcés de rendre les armes, Maury avoit assez combattu pour avoir acquis le droit de *capituler* aussi, après tant d'autres qui n'avoient ni bravé ses périls, ni imité sa constance.

Au moins, on ne l'accusera pas d'avoir exercé des fonctions intéressées. Jamais, sous aucun titre, il ne toucha la plus petite rétribution des bienfaits du roi, pas même durant les deux années de son séjour, ou plutôt de son exil à Venise, lorsque, privé de tous ses revenus, mais voulant se dévouer tout entier au service de sa majesté, *il se refusoit aux offres généreuses que l'empereur de Russie lui avoit faites.*

NOTE N^o 23, p. 101.

Napoléon demanda un jour au cardinal Maury, dans le salon de Saint-Cloud, en présence de plusieurs personnes, où il en étoit avec la maison de Bourbon. Il répondit *qu'il avoit perdu la foi et l'espérance, mais qu'il conserveroit toujours la charité*. Ce mot *charité*, dans l'acception de notre langue, signifie amour, et exprime l'hommage du cœur envers Dieu même. Aussi Rousseau, dit-il « (*Règle sur l'emploi des mots*) *charité* veut dire amour, et l'on n'aime jamais que par *charité*. » Il y avoit quelque courage à vouer un pareil sentiment à nos anciens maîtres, devant un tel témoin.

NOTE N^o 24, p. 104.

« Nous croyons que, sur la demande du cardinal
« Maury, la classe aura à revenir sur sa délibération
« antérieure, par laquelle elle a réglé qu'on ne lui
« donneroit pas le *monseigneur*; attendu qu'un certain
« article du *Moniteur* a paru à beaucoup de personnes
« indiquer, que l'intention de l'empereur étoit qu'on
« suivit pour le cardinal Maury l'exemple donné par
« Fontenelle recevant le cardinal Dubois (le seul mem-
« bre qui ait été reçu étant cardinal), et qui l'appela
« monseigneur, non pas en marmotant ce mot, comme
« l'ont donné à entendre d'Alembert et Duclos, mais
« dans toute la teneur du discours, et à diverses re-
« prises; et véritablement cette raison paroît sans ré-
« plique, vu que les compagnies ne se conduisent que
« d'après des usages, et qu'elles sont trop heureuses
« d'en avoir auxquels elles puissent se prendre; et puis
« qu'est-ce que cela fait?... Ce que j'ai vu assez claire-
« ment, c'est une malveillance marquée du plus grand
« nombre des membres de l'Institut, qui ne lui par-
« donneront jamais de s'être fait appeler *monseigneur*,
« ce qui est assurément un motif de haine bien futile. »
Mémoires de l'abbé Morellet, tom. II.

Lorsque j'eus l'honneur de présenter à Pie VII le dis-
cours de réception, sa sainteté me dit : *La cosa è andata*

bene ; ma il signor cardinale conosceva troppo la sua dignità , per sacrificar l'onore del sacro collegio. La chose a bien été ; mais M. le cardinal connoissoit trop sa dignité pour sacrifier l'honneur du sacré collège.

NOTE N° 25, p. 104.

RAPPORT HISTORIQUE

SUR L'ÉTAT ET SUR LES PROGRÈS DE LA LITTÉRATURE
DEPUIS 1789, RÉDIGÉ PAR CHÉNIER.

« Le traité où M. le cardinal Maury développe les
« principes de l'éloquence de la chaire et du barreau ,
« vient de reparoître avec des changements et des addi-
« tions. Il fournit une preuve nouvelle de l'observation
« générale que nous avons faite. Oui, pour bien en-
« seigner un art, il faut soi-même y réussir. Dans l'ou-
« vrage dont nous parlons, tout fait sentir à quel haut
« degré l'écrivain possède la matière qu'il traite, et les
« orateurs célèbres qui furent ses modèles. Lui-même
« est toujours orateur, soit lorsqu'il analyse les diffé-
« rentes parties qui constituent le plan du discours ; soit
« lorsqu'il considère en ce genre d'écrire les beautés et les
« défauts du style ; soit lorsqu'il caractérise tour à tour
« la rapidité, la véhémence, la force irrésistible de Dé-
« mosthènes, l'abondance heureuse et l'inépuisable ri-
« chesse de Cicéron, l'onction pathétique de Fénelon, la
« hauteur ou plutôt la majesté sublime de Bossuet, l'aus-
« térité religieuse de Bourdaloue, l'élégance exquise et
« variée de Massillon ; soit enfin lorsque exerçant une jus-

« tice plus rare , puisqu'elle regarde un contemporain , il
 « apprécie la révolution que le panégyriste de Descartes
 « et de Marc-Aurèle a opérée dans l'art oratoire. On
 « aime à trouver un *éloquent exorde* du missionnaire
 « Bridaine , prédicateur accoutumé aux villages , et
 « tout à coup transporté dans une église de Paris , en-
 « vironné , pour la première fois , d'un auditoire qui
 « pouvoit et qui vouloit lui paroître imposant , mais
 « tirant de sa position même une force inattendue , et
 « se reprochant devant Dieu d'avoir tourmenté la con-
 « science du pauvre , et porté l'épouvante au sein des
 « chaumières , au lieu de réserver les foudres évangé-
 « liques pour tonner contre les vices de l'opulence , et
 « contre l'orgueilleuse corruption des habitants des
 « palais. Impartial dans ses jugements , l'auteur loue le
 « mérite du protestant Saurin ; mais il blâme en lui l'in-
 « tolérance , si blâmable en effet dans toutes les sectes
 « et dans l'universalité des choses humaines. Les An-
 « glois le trouveront sobre d'éloges pour leur arche-
 « vêque Tillotson ; mais aucun ami de la véritable
 « éloquence n'osera lui contester ce qu'il établit , l'ex-
 « trême supériorité des grands prédicateurs françois
 « sur ceux de l'Angleterre et du reste de l'Europe.
 « Entre nos orateurs sacrés , Bossuet , leur maître , est
 « toujours présent à son admiration respectueuse. Il
 « nous semble un peu sévère pour Fléchier : peut-être
 « même n'est-il pas complètement juste à l'égard de
 « Massillon ; car , s'il le place au-dessus de Bourdaloue
 « comme écrivain , en qualité d'orateur il le croit inférieur

« à Bourdaloue. Cette opinion, long-temps convenue,
 « nous paroît difficile à démontrer. Plein du barreau de
 « l'antiquité, à peine M. le cardinal Maury s'occupe-t-il
 « un moment du barreau moderne. On désireroit qu'il
 « eût voulu creuser davantage cette mine souvent sté-
 « rile, mais où quelques filons pouvoient être mis en
 « lumière et fécondés par son talent. Au reste, son livre
 « est d'un bout à l'autre, aussi intéressant que solide.
 « La correction, la noblesse et l'harmonie du style y
 « répondent constamment à la pureté des principes.
 « Après l'*Essai sur les Éloges*, aucun des traités fran-
 « çois composés sur l'éloquence ne peut instruire autant
 « les élèves : ils apprendront, en l'étudiant, quelles
 « règles ils doivent observer, ce qu'il faut éviter, ce
 « qu'il faut suivre, et comment il faut écrire. »

Quelque glorieux que puisse être pour l'auteur de
 l'*Essai sur l'Éloquence* un jugement si solennel, rendu
 par l'Académie, ce n'est pas pour reproduire des louan-
 ges que je le mets ici sous les yeux des lecteurs. J'ai
 voulu, à l'occasion de cet *exorde éloquent*, dire enfin qui
 l'a véritablement composé, en révélant le nom du cou-
 pable qui a seul causé la plus singulière de toutes les
 méprises. Mais c'étoit un artifice bien innocent ; car
 lorsque Maury attribua ce morceau d'éloquence à Bri-
 daine, pour donner un modèle du *parfait missionnaire*
écrit, il avoit eu l'attention de prévenir le public, que
Bridaine l'avoit prêché en 1751, et QU'IL LE RAPPORTOIT
 DE MÉMOIRE. Or, il étoit né lui-même en 1746, et il ne
 vint à Paris qu'en 1765 ; tandis que le missionnaire

mourut en 1761. Personne donc ne pouvoit être induit en erreur , pour peu qu'on eût fait attention à ces dates. Aussi les gens de lettres ne prirent point le change (1), et La Harpe dit en effet , dans son COURS DE LITTÉRATURE, que ce morceau fait peut-être autant d'honneur au talent de l'abbé Maury qu'à sa mémoire. Quoi qu'il en soit de l'opinion qu'on peut s'en être formée depuis , au risque de commettre une indiscretion , je le déclare ici hautement : Oui , Maury est bien véritablement l'auteur de la pièce en litige , et l'on doit sans crainte lui en adjuger la propriété.

(1) « Qui nous donnera le modèle de ce genre ? Ah ! Bridaine « nous l'eût donné, si on l'avoit mis à sa place. Mais il nous reste « de ce Bridaine (au moins s'il faut en croire l'abbé Maury) un « morceau à côté duquel tout parott foible en éloquence. » Marmontel , *Éléments de Littérature*.

NOTE N° 26, p. 109.

M. de Pradt affirme qu'il a la certitude que Napoléon se proposoit de retirer au cardinal Maury l'archevêché de Paris. Il est malheureux que sa modestie ne lui ait pas permis de nous instruire du nouveau choix auquel la pensée de l'empereur s'étoit arrêtée. Le prélat qui le blâme si amèrement d'avoir fait un concordat avec Rome, au lieu de s'en tenir à une tolérance générale pour tous les cultes, auroit, je n'en doute pas, singulièrement simplifié la marche des affaires ecclésiastiques. Mais M. de Montholon nous donne des doutes indiscrets sur ces révélations mêmes, en affirmant de son côté, « que tous les propos qu'on prête à l'empereur sont faux, et que Napoléon n'a jamais dit, « comme le prétend M. de Pradt, que le concordat fût « la plus grande faute de son règne. » Peu de temps avant sa chute, il conféra au cardinal Maury le grand cordon de l'ordre de la Réunion. Cette haute marque d'estime sembleroit prouver que ses sentiments pour lui ne varièrent jamais. On n'accusera pas au moins le cardinal Maury d'avoir insulté à son bienfaiteur : il le respecta dans sa disgrâce, comme il l'avoit honoré dans la prospérité.

NOTE N° 27, p. 113.

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CHAPITRE MÉTROPOLITAIN DE PARIS, DU 16 OCTOBRE 1810.

« Le chapitre convoqué *per domos*, à l'issue de la
« grand'messe, furent présents messieurs, etc.

« Lecture faite de la lettre de S. E. le ministre des
« cultes, adressée à MM. les vicaires généraux, du 15
« de ce mois, par laquelle il leur transmet une expédi-
« tion du décret qui nomme monseigneur le cardinal
« Maury à l'archevêché de Paris, et fait connoître que
« l'intention de sa majesté est que les membres du cha-
« pitre s'assemblent de suite, relativement aux pouvoirs
« qui sont dans leur attribution.

« Le chapitre a arrêté qu'une députation composée
« de deux de MM. les vicaires généraux, de quatre
« chanoines et du secrétaire, se rendra chez son émi-
« nence monseigneur le cardinal Maury, pour lui por-
« ter l'hommage de félicitations et du respect du cha-
« pitre, et le supplier de vouloir bien prendre, dès ce
« moment, l'administration du diocèse, conformément

« à la délibération prise le 1^{er} février 1809, à l'égard
« de S. A. E. le cardinal Fesch.

« *Pour copie conforme à l'original,*

« *Signé, CORIOLIS, chan. secrétaire. »*

NOTE N° 28, p. 114.

« Parigi, 16 ottobre 1810.

« BEATISSIMO PADRE ,

« Sono due giorni che sua maestà imperiale e reale,
 « contro ogni mia aspettazione , si degnò chiamarmi
 « nel suo gabinetto per annunziarmi la nomina della
 « mia persona al vacante arcivescovado di Parigi, ac-
 « compagnando una grazia simile colle più lusinghiere
 « espressioni per tutto quel poco , che io feci in difesa
 « della religione, nei calamitosi tempi delle passate
 « vicende. Non mancai, come esigeva il mio dovere, di
 « rappresentare a sua maestà ch' essendo vescovo di
 « Montefiascone e Corneto , non potevo abbandonare
 « le mie chiese senza il beneplacito della santità vos-
 « tra. Avendomi replicato l'imperatore, che io dovevo
 « continuare ad esserlo fino a tanto che avessi ripor-
 « tato dalla vostra beatitudine l'istituzione canonica
 « per questo arcivescovado , non mi rimase altro par-
 « tito , che quello di ubbedire agli ordini di sua
 « maestà.

« In seguito di questa sovrana determinazione , il
 « capitolo di questa metropoli, unitamente ai vicarij
 « capitolari , nel giorno seguente , mi elesse e nominò
 « unanimamente amministratore capitolare della dio-
 « cesi medesima , ricevendo io così tutte quelle facoltà
 « accordate ai capitoli , in tempo di sede vacante , dal

« sacro concilio di Trento. Da questo unico titolo de-
« riva attualmente quella giurisdizione ch' esercito
« in questa chiesa metropolitana. Per ogni riguardo ,
« beatissimo padre, devo rendere informato dell' acca-
« duto il capo supremo della chiesa cattolica. Ma il
« principale si è quello di assicurare la santità vostra ,
« che non mancherò in ogni occasione di rinnovare
« la professione di quei sentimenti di attaccamento e
« di devozione alla nostra santa religione, alla santa
« sede ed alla sagra di lei persona , sentimenti che ma-
« nifestai colla grazia d'Iddio, ed in privato ed in pub-
« blico, quando viddi i diritti dell' una e dell' altra in
« pericolo. Conosco per troppo le difficili circostanze
« nelle quali trovasi la santità vostra. Iddio sa il desi-
« derio fervente che nudro nell' animo mio di poter
« contribuire a cambiarle in consolazioni. Era per me,
« beatissimo padre, un preciso dovere di farle conos-
« cere la mia posizione attuale. La santità vostra vedrà
« quindi nel fondo del mio cuore quanto debba io esser
« premuroso della mia canonica istituzione. Sicuro che
« vostra beatitudine sia persuasa della sincerità di tutti
« i miei sentimenti, non mi resta che a rispettosa-
« mente implorare la sua apostolica benedizione, nell'
« atto che mi confermo pienamente con il più filiale
« ossequio, baciando i piedi

« Della santità vostra ,

« Umilissimo , divotissimo ,

« Obbligatissimo servitore e figlio

« Giovanni Sifredo card. MAURY. »

« Paris, ce 16 octobre 1810.

« TRÈS-SAINT-PÈRE.

« Il y a deux jours que sa majesté impériale et royale daigna me faire appeler, à l'improviste, dans son cabinet, pour m'annoncer qu'elle me nommoit à l'archevêché de Paris, en accompagnant cette grâce des plus flatteuses expressions, pour le peu que j'ai fait pour la défense de la religion, au temps funeste de nos calamités passées. Je ne manquai pas de représenter à sa majesté qu'étant évêque de Montéfiascone et de Cornéto, je ne pouvois abandonner mes églises sans l'autorisation de votre sainteté. L'empereur m'ayant répondu que je devois les conserver jusqu'au moment où j'obtiendrai l'institution canonique de l'archevêché, je n'avois d'autre parti à prendre que d'obéir aux ordres de sa majesté.

« D'après ces dispositions souveraines, le chapitre de cette métropole, uni aux vicaires capitulaires, m'a élu et nommé le lendemain, à l'unanimité des suffrages, administrateur capitulaire du diocèse, en me déférant ainsi les pouvoirs concédés aux chapitres par le concile de Trente, durant la vacance des sièges épiscopaux. Voilà le seul titre d'où dérive maintenant la juridiction que j'exerce dans l'église métropolitaine. Il est de mon devoir, très-saint-père, d'informer le chef suprême de l'Église de ce qui vient d'arriver. Mais je dois avant tout assurer votre sainteté que je m'em-

presserai de renouveler, dans toutes les circonstances, la profession de ces sentiments d'attachement et de dévotion à notre sainte religion, au saint-siège et à sa personne sacrée, que je manifestai, grâces à Dieu, en particulier comme en public, quand je vis les droits de l'une et de l'autre en péril. Je ne connois que trop les embarras dans lesquels se trouve votre sainteté. Dieu sait de quel désir ardent mon cœur est animé de pouvoir contribuer à les tourner en consolations.

« C'étoit pour moi, très-saint-père, une obligation rigoureuse de lui rendre compte de ma position. Votre sainteté verra ainsi au fond de mon cœur combien je dois désirer mon institution canonique. Certain que votre béatitude sera convaincue de la sincérité de tous mes sentiments, il ne me reste qu'à implorer très-respectueusement sa bénédiction apostolique, et à lui attester avec l'hommage le plus filial en lui baisant les pieds, que je suis à jamais

« De votre sainteté,

« Le très-humble, très-dévoûé

« Et très-obligé serviteur et fils

« Jean Sifrein cardinal MAURY. »

« Parisiis, die 12 octobris 1811.

« BEATISSIME PATER,

« Dùm Parisiis morabar, prævio sanctitatis vestræ
 « beneplacito quod eminentissimus cardinalis Consalvi,
 « tunc à secretis statûs, litteris, sub die 26 aprilis 1806,
 « propriâ manu, de beatitudinis vestræ mandato,
 « scriptis, et apud me cum gratissimo animo asser-
 « vatis, mihi benignè annuit; dùm, ob circumstantias
 « quæ neminem latent, æquè ac cæteri cardinales præpe-
 « ditus essem; ne ad Faliscam ecclesiam, prout oportebat
 « et cupiebam, redire possem; dùm luctuosum
 « hoc præpedimentum ægro animo sustinebam, accidit
 « ut majestati suæ Napoleoni, primo Gallorum impe-
 « ratori ac Italiæ regi, me quidquam hujusmodi ne
 « cogitantem quidem ad vacantem metropolitanam
 « Parisiensem ecclesiam, nominare, pro suâ clementiâ,
 « placuerit.

« Auctum honorem, graviusque mihi inmerenti
 « superimponendum onus, refugere haudquaquàm
 « dabatur. Miserentis igitur Dei auxilio fretus, vestræ-
 « que beatitudinis pristinâ benignitate illectus, pro-
 « positæ translationi à solâ Providentiâ dispositæ non
 « dissentendum putavi. Cùm ad opus perficiendum
 « summa sanctitatis vestræ sapientia nunc procedere
 « intendat, mihi incumbere officium arbitror te, bea-

« tissime pater, enixè exorare et humiliter supplicare,
« ut à Montis-Falisci et Corneti ecclesiarum vinculo me
« solvere, et ad Parisiensem sedem metropolitanam,
« tuâ apostolicâ auctoritate transferre non dedigneris.

« Verùm, ne ejusdem metropolitanæ ecclesiæ, jam-
« dudùm pastoris solatio destitutæ, canonica provisio,
« ratione informationis super illius statu de more
« conficiendæ, differatur, nullo ad præsens sedis apos-
« tolicæ legato, aut nuntio, aut delegato in Galliis
« existente; de consilio multorum episcoporum quibus
« integram fiduciam debeo, memorata talis informatio,
« quam pedibus sanctitatis vestræ humiliter depono,
« ab illustrissimo et reverendissimo episcopo Versa-
« liensi, antiquiori episcopo, et primo metropolis
« suffraganeo, confecta est, sub spe benignæ proba-
« tionis sanctitatis vestræ, attentis peculiariibus tem-
« porum circumstantiis. Pro ejus gratiosâ admissione
« supples exoro, ut cæteri electi ad sedes vacantes, qui
« parem indulgentiam expetunt, nunquàm in exem-
« plum adducendam.

« Si sanctitati vestræ ità decernere placuerit, sedis
« apostolicæ auctoritas in tuto planè erit, et ipsâmet
« beatitudine vestrâ ità interveniente, æquè elucebit.

« Superest nunc, beatissime pater, quòd intimos
« mentis meæ sensus cordisque affectus, jamdudùm
« notos et nunquàm mutandos aperiam. Nihil mihi
« antiquius nihilque sanctius erit usque ad mortem,
« quàm sanctitati vestræ, Christi in terris vicario,
« Ecclesiæque summo capiti, ac cathedræ Petri, ca-

« tholicæ unitatis centro, me arctissimo veræ obedi-
 « tiæ et communionis vinculo obstrictum sociatumque
 « sincerè profiteri, talemque me assiduè exhibere.

« Hoc præclara, quibus ab apostolicâ sede jam cu-
 « mulatus existo, beneficia imperant, et novum quod
 « præstolor requiret; hoc cardinalis dignitas et epis-
 « copale munus exigunt; hoc à me emissæ solemnes
 « sponsiones quibus detineor, et quas fideliter adim-
 « plebo, præcipuè postulantet re promittunt. Hisce
 « tandem animi mei sensibus ductus, sanctitatis vestræ
 « manus reverenter osculor, mihique et gregi curæ
 « meæ commisso apostolicam benedictionem humiliter
 « imploro.

« Sanctitatis vestræ

« Humilissimus, devotissimus,

« Obligatissimus servus et filius

« Joannis Sifredus card. MAURY. »

« Paris, 12 octobre 1811.

« TRÈS-SAINT-PÈRE,

« Pendant que j'habitois Paris, où je ne suis venu
 qu'avec l'autorisation préalable de votre sainteté,
 qu'avoit bien voulu me transmettre, au nom de votre
 béatitude, M. le cardinal Consalvi, alors secrétaire
 d'État, par une lettre en date du 26 avril 1806, que je
 conserve avec une profonde reconnoissance; pendant

que les circonstances si connues m'empêchoient, ainsi que tous les cardinaux, de retourner dans mon diocèse, où mon devoir et mes désirs m'appeloient également; pendant que je déplorais cet obstacle avec amertume, il a plu à sa majesté Napoléon I^{er}, empereur des Français et roi d'Italie, de me nommer, dans sa clémence, au moment où j'y pensois le moins, au siège vacant de l'église métropolitaine de Paris.

« Je n'avois aucun motif de refuser cette dignité, en rejetant le lourd fardeau qui m'étoit imposé, quoique je méritasse si peu de le porter. Ainsi donc, appuyé sur la miséricorde divine, et me confiant aussi à l'ancienne bienveillance de votre béatitude, je consentis à une translation pour laquelle la Providence seule avoit tout disposé. Comme tout dépend à présent de la haute sagesse de votre sainteté, il est, je pense, de mon devoir, très-saint-père, de vous adresser les prières les plus humbles et les plus ferventes, afin que vous daigniez, par votre autorité apostolique, me délier du lien qui m'attache aux églises de Montefiascone et de Cornéto, et me transférer au siège métropolitain de Paris.

« Mais, pour que l'institution canonique de cette métropole, privée depuis si long-temps des secours de son pasteur, ne soit pas différée à défaut de l'information qui ne peut se faire selon la coutume, vu qu'il ne se trouve en France ni légat, ni nonce, ni délégué apostolique; d'après l'avis de plusieurs prélats dignes de ma confiance la plus entière, je dépose aux pieds de votre sain-

teté la susdite information, qui a été dressée par l'illustrissime et révérendissime évêque de Versailles, le plus ancien évêque et le premier suffragant de la métropole, espérant qu'elle daignera s'en contenter, eu égard aux circonstances extraordinaires des temps présents. J'implore cette grâce que sollicitent avec moi les autres évêques nommés, sans qu'une pareille indulgence puisse jamais être citée en exemple.

« Si votre sainteté exauce nos prières, l'autorité de la chaire apostolique ne sera blessée par là en aucune manière, et elle brillera au contraire d'un nouvel éclat, par l'intervention même de votre béatitude.

« Il me reste, très-saint-père, à lui ouvrir les plus intimes pensées de mon esprit, et les affections de mon cœur, qui sont connues dès long-temps, et qui ne changeront jamais. Rien au monde ne me sera plus cher et plus sacré, que de montrer et de professer jusqu'à la mort, que je suis attaché par le lien le plus étroit de l'obédience et de la communion, à votre sainteté, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le chef suprême de l'Église, et à la chaire de saint Pierre, qui est le centre de l'unité catholique.

« Ainsi le veulent et les bienfaits signalés dont j'ai été comblé par le siège apostolique, et la faveur nouvelle pour laquelle je me recommande maintenant; ainsi le veulent la dignité de cardinal et le ministère épiscopal, comme les promesses solennelles qui me lient et que je remplirai avec fidélité, me le prescrivent aussi, en étant les garants de ma foi. Tels sont les sen-

timents qui m'animent à baiser les mains de votre sainteté, en demandant humblement, pour moi et pour le troupeau confié à ma garde, sa bénédiction apostolique.

« De votre sainteté

« Le très-humble, très-dévoûé

« Et très-obligé serviteur et fils

« Jean Sifrein cardinal MAURY. »

Dans le bref qu'on dit avoir été adressé de Savone, le 5 novembre 1810, au cardinal Maury, on lit le paragraphe suivant :

« Nous n'aurions jamais cru que vous eussiez pu recevoir de l'empereur cette nomination, *et que votre joie en nous l'annonçant fût telle que si c'étoit pour vous la chose la plus agréable et la plus con-* forme à vos vœux. »

« Je n'ai jamais soupçonné, dit le cardinal Maury dans le Mémoire imprimé en 1814, je n'ai jamais soupçonné que l'acceptation de ma nomination pût déplaire à sa sainteté. Rien ne m'avoit préparé à une pareille crainte. Aussi n'en trouve-t-on aucun indice dans la lettre que j'eus l'honneur d'écrire au saint-père, pour lui faire part de ma nomination, comme d'une nouvelle imprévue qui ne m'avoit causé que de la surprise et de l'effroi. J'étois si loin de m'en réjouir, qu'au moment où je venois de l'apprendre,

« mon abattement fit croire à toute la cour que j'a-
« vois encouru la plus entière disgrâce. »

J'ai mis sous les yeux des lecteurs la lettre du cardinal Maury, datée du 16 octobre 1810, à laquelle ce bref semble être une réponse. Si le bref est de Pie VII, il est au moins évident que la religion du saint-père avoit été surprise ; car très-certainement la critique la plus sévère ne sauroit découvrir dans cette lettre une seule expression qui pût motiver un reproche de cette nature.

NOTE N° 29, p. 120.

Jamais le cardinal Maury ne s'entretenoit, même en famille, de ses succès oratoires, et il falloit le presser pour qu'il en parlât. Mais je lui ai entendu dire souvent d'un air radieux : « On m'a fait bien du mal, et « j'en suis encore meurtri. Mais je n'en ai jamais fait à « personne. C'est là une grande consolation (1). »

Marmontel le juge parfaitement, lorsqu'il dit dans le II^e livre de ses *Mémoires*, après avoir loué son bon cœur, avec toute l'effusion de la plus vive tendresse : « Maury étoit plus fier de nous divertir par un conte plaisant, que de nous étonner par un trait d'éloquence, « et, dans la société, il nous faisoit oublier l'homme « supérieur pour ne nous montrer que l'homme aimable. » Marmontel se plaît ensuite à raconter les détails d'une accusation intentée contre Maury par La Harpe, pour l'empêcher d'être reçu à l'Académie-Françoise. Elle étoit si fausse et si injuste qu'elle fut trouvée dénuée de preuves, et même dépourvue de toute vraisemblance. Deux juges impartiaux, Thomas et Gaillard, furent avec Marmontel les témoins et les arbitres

(1) On auroit pu dire de lui avec vérité ce que Cicéron écrivoit à Atticus : Ce ne sont pas mes ennemis, mais mes envieux qui m'ont perdu : *nos non inimici, sed invidi perdidit.* Lib. III.

de la question, dans une entrevue solennelle, où Maury et La Harpe furent mis en présence l'un de l'autre. « Le premier discuta l'accusation avec tant d'ordre, de « précision, de clarté, avec une présence d'esprit et « de mémoire si merveilleuse, que les trois juges en « furent confondus. Enfin il serra de si près son ad- « versaire, et avec tant de force, que celui-ci resta « muet. Il y eut entre eux une apparence de réconcilia- « tion. » Maury avoit aussitôt pleinement oublié et la scène et l'accusation elle-même. Mais Marmontel fut forcé de dire à La Harpe : « En honnête homme, vous « devez vous fermer la bouche ; sinon, je rendrai « compte de ce qui s'est passé chez moi. »

NOTE N° 30, p. 127.

Fortin de La Hoguette è Pictaviensi ad Senonensem Ecclesiam translatus 13 novembris 1685. Romæ non statim admissus est, sed vicarius generalis à capitulo nominatus, diœcesim administravit. Tandem in consistorio Romano proclamatus 11 januarii 1692. *Gallia Christiana*, tom. XII, pagin. 105 et 106.

Armandus Ludovicus Bouin de Chalucet.... nominatus à rege christianissimo... per aliquos annos rexit Ecclesiam Tolonensem non consecratus, ob quædam inter imperium et sacerdotium dissidia. Innunctus die 25 martii 1692. *Ibid.*, tom. I, pagin. 757.

Henricus Feydeau de Brou à rege designatur episcopus Ambianensis 18 maii anno 1687. At, quum ob nonnullas controversias cum Innocentio XI, bullas impetrare non potuisset, per quinquennium diœcesim rexit vicarius generalis capituli..... Anno 1692, rebus cum Innocentio XII compositis, Henricus Parisiis consecratur episcopus die 31 Augusti. *Ibid.*, tom. X, pagin. 1213.

Petrus Franciscus de Beauveau du Rivau.... Sarlatensis episcopus nominatur 15 augusti 1688... Generalis diœcesis vicarius à capitulo instituitur, ac sub hoc et episcopi designati titulo pluribus annis hæc eccle-

siam administravit.... Tandem, sedatis Romam inter et Galliam simultatibus, et bullis obtentis, inauguratur.... anno 1693, mense januarii. *Ibid.*, tom. II, pagin. 153o.

Claudius de Saint-Georges, cleri gallicani agens generalis, designatus fuit, 1° Matisconensis episcopus anno 1682, 2° Claromontensis anno 1684, 3° Turo-nensis archiepiscopus, quam ecclesiam aliquandiù tenuit sed non consecratus, nec enim bullas à romano pontifice potuit obtinere, quia tunc inter illum ac regem et clerum vigeant illa dissidia, quæ non nisi quibusdam post annis sedata sunt, et quorum pars aliqua fuerat dictus de Saint-Georges, prædictâ agentis cleri dignitate usus in comitiis anni 1682. Sed pace restituta, à rege nominatus est, et consecratus Lugdunensis archiepiscopus 28 novembris 1693. *Ibid.*, tom. IV, pagin. 196 et 197.

La France put donc, à l'époque de ses dernières controverses avec Rome, recourir légitimement à ce même mode d'administrer les églises durant la vacance des sièges épiscopaux. Depuis lors, deux concordats ont été signés entre Pie VII et Louis XVIII, et il n'y est pas dit un seul mot qui ait trait à l'administration capitulaire des évêques nommés. La même préterition a eu lieu pour une église voisine de la nôtre, qui avoit partagé ses destinées sous ce rapport. Ce silence est ici d'autant plus remarquable, que la convention conclue, le 18 juin 1827, par Léon XII avec le roi des Pays-Bas, rend aux chapitres le droit d'élection, que le

saint-siège leur avoit ôté , et qu'il a été si long-temps à reconnoître à l'empereur d'Allemagne, pour Venise et pour Padoue. Et qu'on ne s'imagine pas qu'une telle prétention n'ait été qu'un simple oubli de la part de Rome. Voici en effet ce que porte expressément le concordat antérieur qui fut stipulé, le 5 juin 1817, entre Pie VII et le roi de Bavière.

« ART. 9. En considération des avantages que cette
 « convention procure à la religion et aux établissemens
 « ecclésiastiques, sa sainteté concèdera pour toujours à
 « sa majesté le roi Maximilien Joseph, ainsi qu'à ses
 « successeurs catholiques, par des lettres apostoliques
 « qui devront être expédiées aussitôt que la présente
 « convention aura été ratifiée, un indult pour nommer
 « aux archevêchés et aux évêchés vacans du royaume
 « de Bavière, des sujets aptes et idoines pourvus des
 « qualités requises par les saints canons. Sa sainteté
 « donnera ensuite, dans les formes accoutumées, l'ins-
 « titution canonique aux sujets qui en seront dignes.
 « *Mais, avant de l'avoir obtenue, ils ne pourront, en*
 « *aucune manière, s'immiscer dans le régime ou dans*
 « *l'administration des églises respectives auxquelles ils*
 « *auront été nommés.* »

L'omission d'une part, et cette convention si expresse de l'autre, semblent démontrer que l'Église gallicane a été laissée par Pie VII dans la pacifique jouissance du droit de discipline qu'Innocent XII lui avoit aussi reconnu tacitement en 1692. Du moins, il est constant que Rome s'est privée elle-même, *par son propre fait*, de la

faculté d'élever à ce sujet des réclamations à l'avenir, si des circonstances malheureuses rendoient encore ce même mode d'administration nécessaire au clergé de France.

NOTE N° 31, p. 127.

On pourroit peut-être ne regarder le projet qu'avoit eu le cardinal Maury de faire rétablir la Sorbonne, que comme un simple vœu qui n'auroit eu aucun commencement d'exécution. Voici une note présentée par lui à Napoléon. Je me flatte qu'on la lira avec intérêt, à présent surtout qu'on songe à réaliser les anciennes vues du cardinal Maury, mais sans avoir encore pu aplanir les difficultés qui alloient disparaître devant la sagesse de ses plans, à une époque où il avoit tant d'obstacles à surmonter.

« SIRE,

« L'éducation ecclésiastique, seule garantie que puisse
« avoir le gouvernement, de la doctrine du clergé, est
« encore si foible, si abrégée et tellement incomplète,
« que l'Église gallicane est menacée de n'avoir bientôt
« plus de défenseurs dignes de soutenir son ancienne
« gloire.

« Très-peu d'hommes s'élèvent au-dessus des préju-
« gés de leur première éducation. Il est donc du plus
« grand intérêt de surveiller et de ranimer les grandes
« études qui ont fait depuis le quatrième siècle jus-

« qu'à nos jours, du clergé de France, le plus éclairé
« et le plus illustre clergé de l'Europe. Nous possédons
« tous les livres que ces études savantes ont produits,
« et qui doivent les perpétuer; nous en connoissons les
« traditions et les méthodes; nous avons parmi nous
« quelques hommes qui ont parcouru cette carrière
« avec gloire; mais, dans très-peu de temps, il ne res-
« tera plus aucun lien pour nous y rattacher, si la gé-
« nération actuelle ne nous fournit incessamment des
« élèves dignes de transmettre ce dépôt à ceux qui
« viendront après nous.

« Pour atteindre ce but, je propose, avec la plus
« entière confiance, à votre majesté impériale et royale,
« le rétablissement d'une institution qui sera comptée
« parmi les monuments les plus mémorables de son
« règne.

« Il n'y a, sire, *dans le plan que je médite depuis*
« *plusieurs années*, rien d'idéal, rien d'incertain, rien
« de systématique, rien même de dispendieux qui
« puisse en arrêter ou retarder l'exécution.

« Il s'agit simplement de rendre à la maison de
« Sorbonne sa première destination, d'y rétablir le
« cours de la licence, comme je vais l'expliquer, et de
« faire de cette école plus nombreuse et plus florissante
« qu'elle ne l'a jamais été, un séminaire national dans
« lequel seront appelés, sans aucuns nouveaux frais,
« des élèves choisis dans tous les diocèses de l'empire.

« La maison de Sorbonne est actuellement occupée
« par neuf sculpteurs seulement qu'on peut loger aisé-

« ment ailleurs , et par une cinquantaine de petits lo-
« cataires dont le gouvernement n'est point chargé. Ce
« déplacement n'offre aucune opposition qui puisse
« balancer une si grande utilité.

« On appeloit en Sorbonne, *cours de licence*, un in-
« tervalle de deux années pendant lesquelles, à la suite
« des cinq ans destinés à l'étude de la philosophie et
« de la théologie, tous les bacheliers étoient obligés de
« soutenir, durant douze heures consécutives, trois
« thèses publiques, d'y assister tous successivement
« trois heures, d'y argumenter à leur tour, et même
« hors de rang, à l'ordre du syndic de la faculté, en
« présence des docteurs qui présidoient à ces exercices.
« Cette arène théologique, dans laquelle les étudiants
« comparoissoient presque tous les jours de l'année,
« étoit la véritable source des lumières qui ont assuré
« au clergé françois une si noble prééminence dans
« toute l'Église catholique, où l'on ne connoissoit au-
« cun établissement pareil, et où l'on ne s'en formoit
« même aucune idée.

« Voici maintenant, sire, mes vues et mes moyens
« pour pourvoir aux dépenses et à l'entretien d'un si
« grand établissement, que votre majesté regardera
« sans doute comme le plus solide boulevard qu'elle
« puisse opposer aux préjugés ultramontains, sans rien
« innover et sans rien hasarder, en assurant ainsi l'u-
« nité de l'enseignement et des principes théologiques
« dans tout son empire. Ce sera une pépinière inépu-
« sable pour donner des professeurs à tous les sémi-

« naires ; une indication continuelle pour faire con-
 « noître au gouvernement tous les sujets propres aux
 « places et aux dignités de l'Église , et un moyen sûr
 « d'ouvrir aux talents du jeune clergé la voie et les
 « manières les plus propres à les développer.

« 1° Les six professeurs de théologie de la faculté
 « de Paris donneront leurs leçons en Sorbonne , dans
 « l'ancien local de leurs écoles où la chaire existe en-
 « core. Ils sont salariés par le gouvernement. Ils ne
 « coûteront par conséquent rien à la maison , et leurs
 « leçons , indécemment solitaires aujourd'hui , auront
 « toujours un grand nombre d'écoliers.

« 2° Le gouvernement paie des bourses gratuites
 « dans tous les séminaires de l'empire. Rien de plus
 « facile que de destiner au concours dans chaque dio-
 « cèse, selon son étendue, un, deux et même trois élèves
 « qui auront fait une année de théologie. Une pareille
 « école, qu'on pourroit réduire d'abord à un seul sujet
 « par diocèse, n'occasionneroit aucune charge nou-
 « velle, et devrait former une réunion d'étudiants de
 « la première force, ce qu'on n'a jamais pu voir dans
 « l'ancien régime. Une bourse de 400 francs semble
 « insuffisante pour la ville de Paris ; mais le produit
 « des chaises étant porté au sixième, selon la fixation
 « du décret impérial, me mettroit en état de payer
 « 20 mille francs par an à ce séminaire national, *indé-*
 « *pendamment des secours très-suffisants que je con-*
 « *tinuerai de fournir au petit séminaire, au séminaire*
 « *diocésain et aux vieux prêtres infirmes.*

« Or, dans la maison de Sorbonne où les professeurs
 « ne coûteroient rien, en y fixant l'école de théologie
 « de l'Université, une somme annuelle et disponible
 « de 20 mille francs suffiroit pour payer le supérieur,
 « les préfets des études, les salaires de tous les domes-
 « tiques, etc., le tout sous l'autorité du ministère des
 « cultes, qui approuveroit le budget des dépenses.
 « L'intégrité de la bourse étant ainsi destinée à la nour-
 « riture des élèves, sans aucune distraction, leur table
 « seroit frugale, mais suffisante. Ces élèves resteroient
 « pendant cinq ans à Paris, savoir : trois ans pour étu-
 « dier la théologie, et deux ans pour faire leur licence.
 « Il est rare, il est même sans exemple qu'aucun éta-
 « blissement public commence avec de pareilles res-
 « sources.

« L'église de la Sorbonne seroit infiniment utile dans
 « tout ce quartier populeux, qui n'a que les églises éloi-
 « gnées de Saint-Sulpice, de Saint-Séverin, de Saint-
 « Nicolas-du-Chardonnet et de Saint-Étienne-du-Mont.
 « Loin d'être à charge à la maison, le culte lui seroit
 « avantageux par le produit des chaises.

« Au reste, si cette maison de grandes études éprou-
 « voit des besoins supérieurs à ses ressources, ne seroit-
 « il pas convenable d'y faire contribuer l'Université,
 « qui gagnera beaucoup à cet accroissement de la fa-
 « culté de théologie?

« La réputation de la Sorbonne est un héritage de
 « gloire que le clergé françois doit recouvrer pour l'in-
 « térêt même du gouvernement. C'est un monument

« historique ; c'est la première école de France , et l'on
« peut même dire de toute l'Église catholique pour la
« théologie ; et cette école si recommandable seroit
« anéantie, si l'on différoit plus long-temps de la ré-
« tablir.

« Rien n'est plus digne, sire, de votre majesté, que
« d'ajouter cette nouvelle et nécessaire restauration à
« toutes celles dont sa haute sagesse ne cesse d'enrichir
« la France. J'ose me flatter qu'elle daignera voir dans
« la proposition que je soumets à ses lumières un nou-
« vel hommage de mon fidèle dévouement, de mon
« zèle pour sa gloire et de ma sollicitude pour le bien
« de la religion.

« 28 novembre 1813. »

NOTE N° 32, p. 130.

Le cardinal Maury m'adressa, la veille même de son départ de Paris, une lettre dont je vais transcrire quelques passages qui feront connoître la bonté de son cœur et sa situation morale.

« Nous reçûmes hier, me dit-il, ta lettre du 23 avril.
« Cette douce lecture soulagea nos cœurs de l'oppression que nous causoit depuis deux mois ton silence
« forcé par l'interruption des postes. Dieu soit loué!
« vous avez passé ce temps de crise à Casale, vous êtes
« en bonne santé, et de retour à Rome, où j'aime à
« croire qu'on te laissera tranquille. En tous cas, sauf
« à partager ton mauvais sort, je volerai à ton secours.

« Obligé de retourner dans mon diocèse, je pars sans
« faute demain matin; et, si aucun obstacle ne m'arrête en route, je compte arriver sur ma montagne,
« dans l'octave de la Fête-Dieu. Je mène avec moi mon
« frère de lait, M. d'Alissac de Valréas. C'est un homme
« d'esprit, d'un caractère doux et aimable. *Il me*
« *faut absolument un François pour causer et écrire.* Je
« ne pouvois pas mieux choisir.

« Je vais me séparer, à mon très-grand regret, de
« mon frère. Ce sacrifice est celui qui me coûte le plus
« sans aucune comparaison. Je finis cet article pour ne
« pas trop m'affoiblir en m'attendrissant. Depuis un an,

« j'ai souvent d'importunes ardeurs et fréquences d'u-
 « rine. Mon frère a éprouvé les mêmes accidents au
 « même âge que j'ai (1) : il s'en est délivré, je suis sa
 « méthode, et j'en attends le même effet. C'est une
 « grande inquiétude durant le cours de mon voyage,
 « que cette raison m'empêche de faire en poste... *Je*
 « *ne me propose nullement d'aller à Rome, si je n'y*
 « *suis pas absolument contraint. Il est possible qu'on*
 « *m'attaque, et je me crois en état de me défendre vic-*
 « *torieusement, si la raison me juge. Quoi qu'il puisse*
 « *en arriver, je ne suis nullement abattu, je me sens*
 « *plein de résignation et de force. J'ai dicté une apo-*
 « *logie à laquelle il est impossible de répondre, et qui*
 « *sera bientôt imprimée. On est bien fort, quand on*
 « *est sûr de n'avoir à rougir de rien; j'en suis là, Dieu*
 « *merci: tu peux y compter. Adieu, je vous embrasse*
 « *tous les deux de tout mon cœur.* » J'avois une de mes
 sœurs avec moi en Italie.

Il m'écrivit en route le 9 juin : « Me voici heureuse-
 « ment arrivé à Bologne. Ma santé n'a point souffert.
 « Je me trouve pour le moins aussi bien qu'au moment
 « de mon départ, et j'espère que le repos me fera
 « éprouver le bénéfice du voyage.

« Quelque désir que j'aie de te presser tendrement
 « sur mon cœur, ainsi que la chère Modeste, je veux
 « bien raisonner notre consolation mutuelle. Je ne veux
 « donc pas que nous nous séparions de sitôt après une

(1) Le frère du cardinal Maury étoit né en 1743.

« séparation de huit ans et deux mois, espace très-
« considérable de la vie humaine. Attends pour venir
« me rejoindre que tu sois entièrement libre. Je ne man-
« querai ni d'occupations, ni de visites, pour remplir
« cette première quinzaine de solitude. Fais-moi donc
« le plaisir d'écouter ta raison plutôt que ton bon cœur.
« Je t'en dois et je t'en donne l'exemple. Nos jours de
« réunion ne seront plus ensuite taillés si menus, et
« nous ne serons pas condamnés à les compter avec une
« triste parcimonie.

« Quoique je ne me propose nullement d'aller à Rome,
« je désire de savoir quand le pape y reviendra... Je ne
« sais rien de ce qui se passe à Paris depuis le 21 mai...
« J'ai composé et laissé un mémoire que je suppose im-
« primé et publié. Le conseil de l'enfer ne le réfuterait
« pas. J'en ai avec moi le brouillon. Adieu, mes deux
« chers enfans. *Soyez tranquilles sur ma santé, sur*
« *mon courage d'esprit, sur ma tranquillité. Les coups*
« *d'épingles me mettent aux champs, les coups de*
« *barre ne me font rien : c'est la vérité.* Je vous em-
« brasse de tout mon cœur, et je ne veux vous voir
« que dans le mois de juillet. C'est bien entendu. Bon-
« jour, bonjour. »

Ne sachant pas ce qui pouvoit arriver dans ces premiers jours qui alloient être décisifs pour son sort, il vouloit, à tout événement, se trouver d'abord seul, afin de pouvoir conserver toute sa force. Il nous trompoit ainsi en prétextant des affaires pour nous retenir à Rome; mais il ne se faisoit point illusion.

Ce frère dont le cardinal Maury s'étoit séparé avec tant de douleur, ne lui a survécu que peu de temps. Il avoit été, avant la révolution, curé de Saint-Brice et prier de Boves en Picardie. Il fut ensuite vicaire général de Montéfiascone et de Paris. C'étoit un homme d'une haute sagesse et d'une grande instruction. Nous l'avons perdu le 8 décembre 1821. Après avoir réuni toute la fortune du cardinal Maury à la sienne, il n'a laissé qu'un héritage de 24,271 francs de rente cinq pour cent consolidés; et encore les avoit-il acquis à une époque où les effets publics étoient à un cours très-peu élevé. Voilà le fruit de cinquante années de travaux.

NOTE N° 33, p. 134.

PIUS PP. VI.

« Gravissimis de causis animum nostrum moventi-
« bus, dilectum filium nostrum Joannem - Sifredum
« tituli sanctissimæ Trinitatis in Monte Pincio sanctæ
« Romanæ Ecclesiæ presbyterum cardinalem Maury,
« episcopum Montis-Falisci et Corneti, ab omni pror-
« sùs exercitio episcopalis jurisdictionis in præfatas
« ecclesias et diæceses, necnon ab administratione
« reddituum ac honorum ad earum ecclesiarum men-
« sam, vel mensas spectantium, motu proprio, et
« ex certâ scientiâ, ac maturâ deliberatione, deque
« apostolicæ potestatis plenitudine, suspendimus. Ut
« autem diæcesium ipsarum regimini provisum sit, ve-
« nerabilem fratrem Bonaventuram, episcopum Cer-
« viensem, in prædictarum ecclesiarum administrato-
« rem apostolicum, eâdem auctoritate nostrâ deputa-
« mus, mandantes ei, ut à latere nostro sine ullâ morâ
« discedens ad præfatas ecclesias se conferat, earumque
« regimen necnon reddituum ac honorum ad earum
« mensam, vel mensas pertinentium, administratio-
« nem plenè liberèque suscipiat; capitulo autem et
« canonicis, clero et populo utriusque diæcesis auc-
« toritate pariter nostrâ precipimus atque mandamus,

« ut prædictum episcopum Cerviensem in apostolicum
 « administratorem recipiant, eique in omnibus reve-
 « rentiam ac plenam obedientiam exhibeant, constitu-
 « tionibus et ordinationibus apostolicis, atque etiam
 « in generalibus conciliis editis privilegiis sanctæ Ro-
 « manæ Ecclesiæ cardinalium, aliisque contrariis qui-
 « buscumque, speciali etiam atque individuâ mentione
 « dignis, non obstantibus.

« Datum Cesenæ, die 3 maii 1814, pontificatûs nos-
 « tri anno 15. »

FORIS. — *All' illustrissimo e reverendissimo signore
 signore padrone colendissimo*

Monsignor Bonaventura Gazzola, vescovo di Cervia.

CESENA.

INTUS. — *Illustrissimo e reverendissimo signore pa-
 drone colendissimo,*

Cesena, 3 maggio 1814.

« La santità di nostro signore essendo venuta nella
 « determinazione di sospendere il signor cardinal
 « Maury dall' esercizio di ogni giurisdizione nelle sue
 « diocesi unite di Montefiascone e di Corneto, e dall'
 « amministrazione delle rendite della mensa vescovile
 « di esse due chiese, e di deputare alle medesime un
 « amministratore apostolico nella persona di vostra
 « signoria illustrissima e reverendissima, le compiego,

« d'ordine pontificio , una schedola sottoscritta di pugno di sua beatitudine , colla quale vostra signoria illustrissima viene autorizzata di assumere una tale amministrazione.

« Altro esemplare , egualmente sottoscritto dal santo padre , rimane compiegato in altra mia lettera d'ufficio diretta all' eminentissimo suddetto , che ella al medesimo presenterà tosto che sarà giunta in Montefiascone , nel caso che vi si trovi già pervenuto il signor cardinale. Qualora poi non vi fosse , vostra signoria illustrissima procurerà d'informarsi quando sia per giungervi , e dove siasi fermato , e in seguito spedisca al medesimo la lettera con sicura occasione , onde sia certa , che vengagli recapitata in proprie mani , e l'eminenza sua la riceva prima di giungere in diocesi.

« Nell' uno e nell' altro caso inoltre vostra signoria illustrissima non tardi un momento , appena giunto in Montefiascone , di dedurre a notizia dei vicarj generali delle due unite diocesi di Montefiascone e di Corneto le pontificie determinazioni , intimando loro di desistere al momento da ogni esercizio della giurisdizione vescovile ad essi delegata , e ne renda altresì intesi i due rispettivi capitoli.

« Si tiene sicura sua santità che tutti gl' individui , tanto ecclesiastici , quanto secolari , compresi nelle suddette due diocesi , si sottometteranno senza esitazione veruna a queste pontificie determinazioni : in caso diverso , si farà dal santo padre procedere con

« tutto il rigore contro chi osasse porre il minimo ostacolo all' esecuzione de' suoi ordini. »

« E mente della sua santità che ella si ponga indilatamente in viaggio per recarsi a Montefiascone, e l'accompagna coll' apostolica sua benedizione. »

« Eseguiti gli ordini pontificj, passo a rassegnarle i sentimenti della rispettosa mia stima, coi quali mi protesto, »

« Di vostra signoria illustrissima e revendissima, »

« Divotissimo, obbligatissimo servitore »

« Francesco arcivescovo d'Edessa, »

« Limosiniere di N. S. »

NOTE N° 34, p. 136.

Dans le bref du 5 novembre 1809, il étoit dit :
« Nous n'examinons pas (et personne ne sait mieux
« que vous ce qui en est), si *le vicaire capitulaire* élu
« avant vous, a donné librement et de plein gré la
« démission de ses fonctions, et par conséquent si vo-
« tre élection a été libre, unanime et régulière. » En
Italie, dans la vacance des sièges épiscopaux, on ne
nomme jamais qu'un seul vicaire capitulaire, et sa
sainteté croyoit qu'il en étoit de même en France. Voici
quelle fut la réponse du cardinal Maury : « Je sais en
« effet parfaitement ce qu'il en est. J'atteste donc hau-
« tement tout le chapitre métropolitain, afin qu'il dé-
« clare avec moi, qu'il n'y avoit pas seulement un
« vicaire capitulaire, mais qu'on en comptoit trois,
« outre deux surnuméraires, dans la métropole de Pa-
« ris, lorsque j'en acceptai l'administration; que je
« n'ai exigé aucune démission de ces messieurs; qu'ils
« ont tous continué d'exercer librement leurs fonc-
« tions, en tout ce qui étoit compatible avec mon ad-
« ministration; que je les ai tous conservés dans mon
« conseil; enfin qu'aucun d'eux n'a cédé aux menaces,
« à la crainte, ou aux promesses, en me déférant cette

« administration à mon insu. *Si je ne dis pas la vérité, il est facile de me confondre* (1). »

A Paris, c'étoit un argument sans réplique. Le cardinal Maury étoit en effet bien assuré d'avance qu'aucun des membres du chapitre n'élèveroit contre lui la moindre réclamation, et que leur silence confirmeroit pleinement la vérité de ses paroles. Il auroit même ici pu mettre plus de force dans ses protestations; car, bien loin de se séparer de son administration, messieurs les anciens vicaires capitulaires lui présentèrent leurs pouvoirs, afin qu'il voulût bien les sanctionner de son autorité; en sorte qu'ils devinrent les délégués et les ministres de sa propre juridiction. Le cardinal Maury disoit donc avec vérité *qu'il avoit d'abord voulu assurer sa bannière, sous les yeux des témoins*. Cette prévoyance le priva probablement d'un grand triomphe, en avertissant ses adversaires de se tenir sur leurs gardes. Mais, ajoutoit-il, quand il vit qu'on alloit essayer de fatiguer sa constance par d'interminables délais: *L'honneur avant tout! telle est ma devise.*

(1) Plus tard, un des grands vicaires, M. l'abbé d'Astroz, aujourd'hui évêque de Bayonne, fut arrêté, et il ne s'agissoit de rien moins que de lui intenter une action criminelle. Le cardinal Maury alla chez l'empereur, et lui dit, après les plus fortes représentations, que si on ensanglantoit la scène, il donneroit aussitôt sa démission de l'archevêché de Paris. L'empereur se laissa fléchir, et M. l'abbé d'Astroz fut simplement détenu, par mesure de haute police, dans une prison d'État.

NOTE N° 35, p. 145.

DALLE STANZE DEL QUIRINALE.

« 25 marzo 1816.

« Il cardinal segretario di stato, nell' udienza di questa
« mattina, ha presentato alla santità di nostro signore
« il foglio di vostra eminenza in data di jeri, con cui
« dimette nelle mani della sua santità il vescovato di
« Montefiascone e Corneto, pregandola di accettare
« questa sua dimissione.

« Il santo padre ha ordinato al sottoscritto di signifi-
« care a vostra eminenza che ha accettato la di lei rinun-
« zia, e di parteciparle al tempo stesso, che per provve-
« dere alla decenza di lei sussistenza, le ha fissato sulla
« cassa camerale l'annuo assegnamento di quattro mila
« scudi romani, da incominciare dallo scorso gennaio,
« e libero da qualunque peso e carico per il tempo pre-
« sente e futuro.

« Avendo ancora il sottoscritto umiliato a sua santità
« il desiderio di vostra eminenza di essere ai suoi piedi,
« il santo padre ha risposto che la riceverà domani sera
« a un' ora di notte.

« Il cardinal scrivente, nel porgere a vostra emi-
« nenza questi riscontri, le rinnova i sentimenti del suo

« profondo ossequio, con cui le bacia umilissimamente
« le mani.

« Umilissimo, divotissimo

« Servitor vero

« E. card. CONSALVI. »

A la cour de Rome, plus que partout ailleurs, l'étiquette est si bien réglée que, du grand au petit, rien n'y est laissé à l'arbitraire, chacun sachant ce qu'il doit *rendre* ou *recevoir*, dans toute espèce de correspondance. Ainsi les cardinaux qui ne baisent les pieds au pape que le jour de son intronisation et de son couronnement, ne lui écrivent presque jamais sans lui dire : Je baise avec une profonde humilité les très-saints pieds de votre sainteté, *bacio con profonda umiltà i santissimi piedi di vostra santità* (1); de même qu'en s'écrivant entre eux, quoiqu'ils ne se baisent pas mutuellement les mains, ils emploient assez souvent cette finale, *bacio umilissimamente le mani* (2). Dans le billet du secrétaire d'État il est dit : le désir qu'a votre éminence d'être à ses pieds, *il desiderio di vostra eminenza di essere ai suoi piedi*. On n'attribuera donc pas à ces expressions banales une importance qu'elles n'ont pas, et qu'on ne sauroit même leur supposer, puisque la

(1) *Titolario per un nuovo eminentissimo cardinale*. Formulaire pour un nouveau cardinal.

(2) *Ibid.*

démission de l'évêché de Montéfiascone étoit déjà acceptée purement et simplement, sans clause ni condition aucune; que le cardinal Maury étoit rentré dans tous ses droits et privilèges, et que l'audience enfin étoit elle-même une faveur qu'il avoit sollicitée. En effet, nous avons vu, par une lettre de Pie VI, que les cardinaux ne vont point chez le pape sans avoir obtenu l'agrément préalable de sa sainteté. C'est une règle de convenance en usage dans toutes les cours, et qui s'observe plus spécialement encore à Rome, parce qu'on y a dû comprendre, sous un gouvernement électif, la nécessité d'établir, d'abord après le conclave, une forte ligne de démarcation entre le nouveau souverain et ses anciens collègues. Cette règle pourtant souffre une exception; mais alors les membres du sacré collège sont tenus de se présenter *in cappa magna*, avec le grand costume qu'ils portent à la chapelle; et c'est ce qu'ils se donnent bien de garde de faire, pour éviter de déplaire, en usant d'un privilège dont l'exercice seroit fort à charge aux souverains pontifes.

J'ai dit qu'à Rome on attache la plus haute importance aux formalités de l'étiquette. Rien en effet n'y a été omis pour en fixer les moindres détails avec des recherches savantes, ou plutôt avec une dextérité si singulière, qu'on ne sauroit se former une idée de cette politique si raffinée, à moins d'en avoir un exemple sous les yeux. En voici un que je choisis à dessein, pour ne pas commettre d'indiscrétion, dans le formulaire, *il titolario*, qui avoit été prescrit pour l'ancien doge de

Venise , avec lequel la congrégation du cérémonial n'a plus rien à démêler présentement.

Inscrizione. Serenissimo sig^r mio colendissimo.

In corpo. Vostra serenità (en toutes lettres d'abord , et puis en abréviation).

Chiusa. Bacio divotamente le mani.

Finale. Di vostra serenità.

Soscrizione. Divotissimo servitore (de la main de son éminence).

Direzione. Al sereniss^{mo} sig^r mio colendis^{mo} il doge di Venezia.

OBSERVATIONS.

On pourra écrire au doge sur du papier doré un peu grand , *non tanto per dimostrare allo stesso un maggior rispetto , quanto ancora per maggiore grandezza e nobiltà di chi scrive* , non pas tant pour lui montrer plus de respect , que pour conserver encore plus la grandeur et la noblesse de celui qui écrit. Il y a néanmoins des cardinaux qui ne se servent pas de papier doré ; mais on ne sauroit en donner le conseil.

Qu'on ait soin , dans le corps de la lettre , d'user de quelques abréviations , en écrivant toujours le titre comme on l'a fait ci-dessus. On pourroit aussi , sans commettre de faute , écrire *div^{mo} ser^{ce}* en abrégé ; mais le mieux sera d'abonder.

Dans le corps de la lettre, il faudra toujours faire mention de la république en général ; à moins qu'on n'écrive au doge en particulier, pour des affaires qui le concernent uniquement ; car en lui accordant ces distinctions honorifiques, on les décerne bien plus à la république qu'au doge, qui ne réunit pas dans sa personne l'autorité souveraine dont il n'est que le simple représentant. C'est une observation bien essentielle qu'on avoit négligée jusqu'ici ; et par là divers cardinaux, induits en erreur, ont compromis leur propre dignité, ainsi que celle de la respectable assemblée qui préside à ce glorieux gouvernement.

NOTE N° 36, p. 152.

Le cardinal Baronius et le cardinal Tarugi, après avoir été unis de la plus tendre amitié, furent enterrés à Rome dans l'église de *Santa - Maria in Vallicella*, qu'on nomme vulgairement *la chiesa nuova*. Leurs cercueils y sont placés dans un caveau près du maître-autel. Pie VII désigna expressément ce lieu pour la sépulture du cardinal Maury. Baronius jouit de la plus haute renommée. Tarugi est moins célèbre. Il fut fait cardinal par Clément VIII en 1596. Il étoit alors archevêque d'Avignon, et il avoit été général de la congrégation de Saint-Philippe de Néri. Le cardinal d'Ossat parle de lui avec beaucoup d'éloges dans ses lettres, et Baronius l'appeloit un *homme apostolique, comparable aux anciens pères*. Morcelli a donc pu dire que deux grands hommes partagent avec Maury leur commun tombeau, en imitant la noble hardiesse du Dante qui a osé prendre lui-même sa place parmi les plus grands poètes de l'antiquité (1). Mais, pour rendre cette

(1) E più d'onore ancora assai mi fenno,
Ch' essi mi fecer della loro schiera;
Sì ch' io fui sesto tra cotanto senno.

Ils m'honorèrent encore bien davantage, car ils m'admirent au milieu d'eux, et je formai le sixième parmi ces grands génies.

(LE DANTE. *L'Enfer*, chant 4.)

allusion encore plus frappante, voici l'épithaphe singulièrement remarquable que Baronius et Tarugi ont également en commun, pour que rien ne pût diviser ces deux amis, même après leur mort.

D. O. M.

FRANCISCO. MARIAE. TAURUSIO. POLITIANO.

ET.

CAESARI. BARONIO. SORANO.

EX. CONGREGATIONE. ORATORII. S. R. E. PRESB. CARD.

NE. CORPORA. DISJUNGERENTUR. IN. MORTE.

QUORUM. ANIMI. DIVINIS. VIRTUTIBUS. INSIGNES.

IN. VITA. CONJUNCTISSIMI. FUERANT.

EADEM. CONGREGATIO. UNUM. UTRIQUE. MONUMENTUM. POSUIT.

TAURUSIUS. VIXIT. ANNOS. LXXXII. MENS. IX. DIES. XIV.

OBIIT. III. IDUS. JUNII. MDCVIII.

BARONIUS. VIXIT. AN. LXIX. MENS. VIII. OBIIT.

PRIDIÈ. KAL. JULII. MDCVII.

A DIEU TRÈS-BON ET TRÈS-GRAND.

« La congrégation de Saint-Philippe de Néri a fait
 « ériger ce monument en commun à François Marie
 « Tarugi de Montépulciano, et à César Baronius de
 « Sora, tous deux membres de l'oratoire et cardinaux
 « prêtres de la sainte Église romaine, pour que la mort
 « ne séparât point les précieux restes de ces hommes
 « dont les cœurs, doués de vertus divines, avoient été

- « si étroitement liés pendant leur vie. Tarugi vécut
« quatre-vingt-deux ans , neuf mois et quatorze jours.
« Il décéda le 11 juin 1608. Baronius vécut soixante-
« neuf ans et huit mois. Il mourut le 30 juin 1607. »
-

NOTE N° 37, p. 152.

Ici, plus que jamais, j'ai besoin de modérer ma douleur et ma trop juste indignation. Mais la réserve que je me suis imposée, ne me dispense point de payer la dette de la reconnaissance. Voici la copie d'une lettre que je fus forcé d'adresser à M. le cardinal Consalvi, le 16 mai 1817.

« J'avois de grandes obligations à votre éminence ;
« mais, après tout ce qu'elle vient de faire pour un an-
« cien ami, et après surtout qu'elle a fait décerner à
« ses précieux restes les honneurs qui lui étoient dus,
« jamais je ne pourrai assez lui exprimer ma recon-
« noissance. Puisque, à Rome même, on a eu la pensée
« de refuser à un cardinal jusqu'à une pierre, *l'ossa*
« *Torquati Tassi*, qui indiquât le lieu de sa sépulture,
« je supplie votre éminence de vouloir bien me faire
« accorder par le pape la grâce que j'ai déjà implorée :
« elle sera un nouveau témoignage des glorieux senti-
« ments de sa sainteté pour mon oncle. Son nom ne
« périra pas. La haine, la jalousie, ont un terme. Un
« jour on se rappellera les services rendus par lui à la
« religion et au trône ; et on saura que M. le cardinal
« Consalvi a daigné consoler les derniers instants de sa
« vie, après avoir toujours été son ami. J'ai l'hon-
« neur, etc. »

●

Son éminence me dit que je pouvois être tranquille, et qu'elle veilleroit à tout. Mais à Rome la plus simple négociation y devient une affaire d'état, et il y faut un siècle pour arriver à un résultat quelconque. A ces lenteurs ordinaires il se joignoit en outre des obstacles particuliers que M. le cardinal Consalvi voulut d'abord essayer de lever. Quand il vit que ses bons offices étoient infructueux, il s'empressa de me faire savoir, le 14 juin, par monseigneur Fornici, secrétaire de la congrégation du cérémonial, que sa sainteté avoit confirmé ses dispositions souveraines pour la sépulture du cardinal Maury dans l'église de Santa-Maria in Vallicella, avec la faculté expresse d'y faire placer une pierre sépulcrale ou un tombeau : *Sua eminenza mi confermò la sovrana disposizione, che fosse tumulato nella chiesa di Santa-Maria, accordando per altro di mettere una lapide, o un piccolo monumento.* Le corps étoit resté tout ce temps-là en dépôt dans une salle contiguë à la sacristie de *la chiesa nuova*, où s'étoit tenue la chapelle pontificale. Il fut enseveli le 19 du mois de juin.

Je songeai alors à faire élever un petit monument à la mémoire de mon oncle. Mais le supérieur de l'église représenta que les constitutions de Saint-Philippe de Néri m'en faisoient une défense, à laquelle il n'avoit jamais été dérogé, pas même pour M. le cardinal Giraud, enterré dans une chapelle appartenante à sa famille, et qu'il m'étoit seulement permis de placer une inscription. *Bene inteso che rimanga escluso il deposito, come cosa espressamente vietata dalle costitu-*

zioni di San Filippo, cui ne tampoco si volle derogare pel cardinale Giraud, deposto nella cappella gentilizia di sua famiglia, e che solo sia permesso di far porre una lapide.

Forcé de renoncer à ma première idée, et de me contenter d'une épitaphe, je m'adressai au célèbre Morcelli de Brescia, en le priant de la faire la plus simple possible. Morcelli *me servit au-delà de mes désirs*. En le remerciant de son extrême obligeance, je me permis de lui soumettre humblement quelques observations, entre autres sur le *sanctissimo*, et je lui proposai de substituer à ce mot l'épithète *egregio*, par laquelle Pie VI avoit voulu désigner le cardinal Maury, dans une allocution consistoriale, et qui plaisoit tant à Marmontel, qu'il avoit écrit au bas du portrait de son ami : VIR EGREGIUS. *Verba Pii VI.*

Morcelli me répondit que toutes les expressions honorifiques dont il avoit fait usage, avoient été consacrées par Pie VI lui-même à la gloire du cardinal Maury; et puis, pour le *sanctissimo* qu'il y avoit ajouté, il m'envoya une foule d'autorités qui démonstroient jusqu'à l'évidence, que cette épithète s'appliquoit, on ne peut pas plus convenablement, à un évêque.—*Saineté, titre honorifique des évêques.* GLOSSAIRE DE CARPENTIER. *Sanctitas, titulus honorarius episcoporum.* GLOSSARIUM CARPENTIER.—*Tous les évêques sont saints, mais ils ne sont pas tous de saints évêques. Omnes namque sancti episcopi, non tamen omnes episcopi sancti.* DUCANGE, etc.

Je sentis la justesse de ces réponses, plus décisives

encore de la part d'un homme si profondément versé dans cette matière, que lui-même formoit autorité. Ainsi donc, plein d'une juste confiance, je présentai à la censure la minute telle que je l'ai rapportée. Le maître du sacré palais apostolique me donna par écrit la permission de la faire graver ou imprimer, à mon choix. En vertu de cette autorisation, je commandai ensuite la pierre sépulcrale, pour rendre le dernier devoir de la piété filiale, en laissant ce souvenir à la mémoire du cardinal Maury.

Voici, sans rien changer à l'épithaphe, ce que Morcelli consentoit à regret qu'on y eût ajouté, afin de désigner le lieu de la naissance, l'église titulaire (1) et l'endroit précis de la sépulture.

QUIETI. ET. MEMORIE.

JOAN. SIFRED. MAURY.

DOMO. VALREA. VENUSIN.

CARD. TIT. TRINITATE. AUGUSTA.

PONTIFICIS. FALISCODUN. ET. CORNETAN. ETC.

HUNG. PROPÈ. ALTARE. MAXIMUM.

MAGNI. VIRI. BARONIUS. ET. TARUGIUS.

TUMULI. SOCIUM. HABENT.

« Au repos et à la mémoire de Jean Sifrein Maury,

(1) Le pape assigne à tous les membres du sacré collège une église où ils ont droit de juridiction, et qui s'appelle *titulaire*, parce que c'étoit uniquement sous ce titre qu'on les désignoit autrefois. On disoit ainsi : le cardinal de Saint-Marc, de Saint-Georges, etc.

« né à Valréas , dans le comtat Vénéaisin , cardinal du
« titre de la très-sainte Trinité au mont Pincius , évêque
« de Montéfascone et de Cornéto , etc.

« Deux grands hommes , Baronius et Tarugi , par-
« tagent avec lui leur tombeau , qui est situé auprès du
« maître-autel. »

Le cercueil est placé entre ceux de Baronius et de
Tarugi.

FIN.



